

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 mars 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H03 et avait pour buts, à savoir:

Avant l'adoption de l'ordre du jour, Monsieur le Maire Claude Descôteaux et Monsieur Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie, remettent à Monsieur Jean Lessard une médaille pour services distingués, attendu que celui-ci a atteint 20 ans de loyaux services à titre de pompier à la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-001

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2008, tel que soumis aux membres du Conseil sous réserve de retirer les sujets suivants :

- D. 7) Annulation du contrat – Tapage Communication**
- D. 8) Participation de membres du Conseil – soupers bénéfiques – Fondation des Arts des Laurentides et Fondation des écoles primaires de Sainte-Marguerite/Estérel .**
- D. 18) Nomination de Mme Nicole Durand –membre du Conseil d'administration des bibliothèques**
- D. 20) Demande au ministre de la Sécurité publique du Québec – assouplissement des exigences du nombre d'effectifs déployés en cas d'incendie.**
- D. 30) Suspension d'un employé**

et d ajouter les sujets ci-après indiqués :

- D.31) Renouvellement du contrat individuel de travail de M. Dominic Lirette au service de l'urbanisme**
- D.32) Engagement de M. Normand Brisebois à titre de directeur des travaux publics et services techniques**
- D.33) Achat d'un compresseur d'air respirable pour le Service de sécurité incendie.**
- D.34) Nomination des membres du Conseil à siéger sur divers comités, commissions et organismes.**

AVIS DE MOTION NO. 001-2008

Monsieur le Maire Claude Descôteaux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption concernant la division de la Ville de Sainte-Adèle en six (6) districts électoraux.

AVIS DE MOTION NO. 002-2008

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'établir la périodicité de la publication du bulletin municipal.

AVIS DE MOTION NO. 003-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement 965-1999 pour prohiber le stationnement sur la rue Henri-Dunant, côté Nord, et pour permettre une zone de débarcadère, côté Sud, face à l'école Elementary School, en indiquant un arrêt interdit pour tous autres véhicules routiers que les autobus scolaires.

AVIS DE MOTION NO. 004-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'ajouter un arrêt obligatoire sur la Montée-à-Charles à l'intersection du chemin du Lac-Renaud et ce, dans les deux directions.

AVIS DE MOTION NO. 005-2008

La Conseillère Municipale Nicole Durand donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de tarification numéro 956-1999 concernant certaines activités du service des loisirs.

RÉSOLUTION NO. 2008-002

ATTENDU les recommandations rédigées dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion tenue le 3 décembre 2007.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte le procès-verbal susdit et mandate les officiers concernés à exécuter les recommandations qui y sont formulées.

RÉSOLUTION NO. 2008-003

ATTENDU les recommandations formulées dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion du 3 décembre 2007.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires aux endroits suivants :

Boulevard des Monts

- Face au 838
- Face au lot 12-107, rang 9, Canton Abercrombie.

Boulevard de Sainte-Adèle

- A l'intersection de la rue du Torrent
- A l'intersection de la rue du Hameau.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-004

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 3 mars 2008, concernant le paiement d'une somme de 23,598.19\$, taxes incluses, à la compagnie Hewitt Équipement Limitée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la compagnie susdite le montant précité relativement à la réparation de la pelle rétrocaveuse 430D (V01-33), ladite somme incluant le transport et la location d'une rétrocaveuse, le tout tel qu'il appert au rapport susdit.

RÉSOLUTION NO. 2008-005

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1093-2007

Règlement autorisant l'achat d'un camion six roues quatre par quatre Freightliner M2-106 (2008) avec équipement de déneigement et benne quatre saisons, d'un balai aspirateur sur châssis de camion (2008) et d'une chargeuse rétrocaveuse (2008), pour le service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle, le paiement de tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 819 000 \$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Montant autorisé : 819,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.

RÉSOLUTION NO. 2008-006

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une participation financière à divers organismes, ainsi que le paiement de cotisations, le tout tel qu'il appert à l'annexe « A » jointe à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-007

ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec tiendra ses assises annuelles 2008 au Centre des Congrès de Québec du 24 au 26 avril 2008.

ATTENDU que ce Conseil juge opportun de mandater Monsieur le Maire et Madame la Conseillère Nicole Durand pour assister auxdites assises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et Madame la Conseillère Nicole Durand pour participer aux assises susdites.

QUE les frais d'inscription au montant de 900.74\$, chacun, taxes incluses, soient assumés par la Ville.

QUE les frais d'hébergement, de transport et autres frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, sous réserve cependant qu'un montant maximum de 1,000\$, soit octroyé à Mme Nicole Durand et ce, conformément à l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter lesdites dépenses, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-008

ATTENDU que le Conseil Municipal a prévu au budget de l'année 2008 une subvention à verser à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle au montant de 150,000\$.

ATTENDU que le 22 janvier 2008, la Commission Municipale du Québec a adopté une résolution pour verser une première tranche de la subvention au montant de 40,000\$.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

QUE ce Conseil verse à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle une subvention de 27,500\$, payable le ou vers le 17 avril 2008.

QUE ledit organisme soit requis cependant de réaliser son plan d'action prévu pour l'année 2008 et que cette obligation en soit une de résultat et non de moyen.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer ledit montant, le tout en temps et lieu.

Le vote est demandé par M. Claude Descôteaux, Maire :

Pour :	M. Claude Descôteaux, maire	Contre :	M. Jean-Pierre Pariseau, conseiller
	M. Victor Mainville, conseiller		
	M. Gabriel D. Latour, conseiller		
	M. Gary Quenneville, conseiller		
	M. André Lamarche, conseiller		
	Mme Nicole Durand, conseillère		

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO. 2008-009

ATTENDU le rapport rédigé le 20 février 2008 par Mme Ghislaine Damico, coordonnatrice aux ressources humaines, relativement à un ajustement de salaire à la greffière de la Cour municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie à celle-ci une augmentation salariale au montant de 4,000\$ pour l'année 2008 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE le conseil confirme qu'une politique salariale du personnel cadre est actuellement en préparation et sera déposée au conseil dans les prochaines semaines.

RÉSOLUTION NO. 2008-010

ATTENDU le rapport rédigé le 29 février 2008 par Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, relativement à un amendement au contrat individuel de travail entre Monsieur Simon Bertrand et la Ville de Sainte-Adèle pour le poste de coordonnateur à la vie communautaire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions dudit amendement annexé à la présente, concernant la période d'embauche, soit du 10 mars 2008 au 9 mars 2011, ainsi que la durée des vacances annuelles et autres dispositions.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit amendement, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer le salaire et autres bénéfices marginaux conformément au contrat susdit, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION NO. 2008-011

ATTENDU le rapport rédigé le 29 février 2008 par Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, relativement à la signature du contrat de travail à durée déterminée entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Marie-Josée Poupert.

ATTENDU que les conditions stipulées audit contrat ont déjà été approuvées par la résolution 2007-469.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer le salaire et autres bénéfices marginaux conformément au contrat susdit.

RÉSOLUTION NO. 2008-012

ATTENDU le rapport rédigé par le greffier municipal le 22 janvier 2008, concernant l'effondrement d'un barrage de castors le 19 juillet 2006 endommageant la rue du Vieux-Puits.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète la fermeture dudit dossier à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-013

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 550, rue des Neiges, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal existant de 8 mètres à 5,81 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 11 décembre 2007, sous le numéro L-5930 de ses minutes, dossier 5684, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1911, rue du Skieur, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment de 8 mètres à 6,81 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 25 mai 2007, sous le numéro 12094 de ses minutes, dossier 6498, afin de régulariser une situation créée lors de la rénovation cadastrale.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1362, rue de la Laurentie, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment de 8 mètres à 7 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 2008, sous le numéro 5427 de ses minutes, dossier 071-256, afin de régulariser l'implantation de l'habitation existante.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 avril 2008 à 20H00 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2008-014

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 mars 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-016

Henri-Philippe Alfred

Lot 2 490 429 Cadastre du Québec (chemin du Mont-Loup-Garou)

- **Construction**

Résolution C.C.U. '2008-017

9155-6639 Québec Inc. (M. Gérald Calixte)

Lot 4 106 333 Cadastre du Québec (chemin Saint-Germain)

- **Construction**

Résolution C.C.U. '2008-018

Lunetterie Sarah & Joseph

914, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage**

Résolution C.C.U. '2008-019

Brigitte Savard

442 ,450, chemin Pierre-Péladeau

- **Rénovation**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-015

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de balais mécaniques pour l'année 2008.

ATTENDU que des invitations ont été adressées à trois contracteurs,

ATTENDU que la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission datée du 8 février 2008 de la compagnie précitée pour les fins susdites, le tout selon les prix unitaires indiqués au bordereau de prix joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense; susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-016

CONSIDÉRANT la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013.

CONSIDÉRANT que les Jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des soixante-seize (76) municipalités.

CONSIDÉRANT que pour obtenir une chance de passer au 2^e tour de sélection, le Comité de candidature a besoin de l'appui à 100% des municipalités et des MRC.

CONSIDÉRANT que la Ville hôte désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités.

CONSIDÉRANT que chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux (ex. soutien logistique de leur service des loisirs, mobilisation de leur milieu associatif (bénévoles) et de leur monde des affaires).

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'apporteront les Jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique, communautaire et touristique.

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides.

CONSIDÉRANT que les Jeux du Canada contribueront à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès de la population.

CONSIDÉRANT que la participation de 6,000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada, été 2013, et s'engage à soutenir la ville hôte et les villes partenaires dans la mobilisation des bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

RÉSOLUTION NO. 2008-017

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme, rétroactivement au 21 janvier 2008, Mme Isabel Roberge, comme personne-ressource au Comité aviseur en environnement.

RÉSOLUTION NO. 2008-018

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'une camionnette pour les contremaîtres au service des travaux publics.

ATTENDU que le concessionnaire Toyota Sainte-Agathe a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission du concessionnaire susdit pour l'acquisition d'une camionnette de marque Toyota Tundra 4 X 4 2008 double cab, 4.7 litres STD, Groupe B, au montant de 42,768.91\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

QUE Monsieur Denis Drouin, contremaître, soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution;

RÉSOLUTION NO. 2008-019

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration.

ATTENDU que la compagnie RCI environnement Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix de 635\$ par levée, plus taxes, ainsi qu'une redevance environnementale de 10.41\$ la tonne métrique, plus taxes, pour un contrat pour ce faire se terminant le 31 décembre 2008, et ce, à partir de la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-020

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur dans le cadre du règlement 1093-2007.

ATTENDU que la compagnie Accessoires Outillage Ltée a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur de marque AML-BUCHER OPTIFANT 70 sur camion porteur Freightliner neuf de l'année 2007, le tout pour une somme de 253,906.67\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement 1093-2007.

QUE conformément à l'article 564 de la Loi sur les Cités et Villes, que la cinquième ligne de l'article 1 du règlement 1093-2007 soit amendée pour inscrire le mot « neuf » entre les mots « de camion » et « de l'année » et les chiffres 2007 en lieu et place des chiffres 2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-021

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le traçage de marques sur la chaussée pour l'année 2008.

ATTENDU que la compagnie Marquage G.B. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission datée du 5 février 2008 de la compagnie précitée pour les fins susdites, le tout selon les prix unitaires indiqués au bordereau de prix joint à la présente, à l'exception du 1000 \$ pour fins d'imprévus..

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-022

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de camions de pompage pour l'année 2008.

ATTENDU que la compagnie Chalifoux Sani-Laurentides Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission datée du 19 février 2008 de la compagnie précitée pour les fins susdites, le tout selon les prix unitaires indiqués au bordereau de prix joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-023

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 11 mars 2008, concernant l'embauche d'un mécanicien au service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage, à partir du 18 mars 2008, M. Serge Proulx au poste de mécanicien comme personne salariée à l'essai au service susdit.

QUE celui-ci soit dès lors soumis à la période de probation indiquée à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), et qu'il bénéficie du salaire et des avantages sociaux prévus à ladite convention.

RÉSOLUTION NO. 2008-024

ATTENDU le document préparé par la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, en date du 13 mars 2008, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste susdite jointe à la présente sous l'annexe « A ».

QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 11 juin 2008 à partir de 10H00 dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence le trésorier pro tempore, soit mandatée pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays d'En-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

RÉSOLUTION NO. 2008-025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le Service de la trésorerie à payer directement à la Caisse populaire des Pays-d'en-Haut les intérêts dus par la Corporation du Parc d'affaires La Rolland concernant les emprunts effectués par ladite Corporation, et ce, compte tenu que la Ville de Sainte-Adèle s'est portée caution pour ladite Corporation auprès du créancier susdit et que dès lors ces paiements sont et seront effectués pour honorer les obligations contractuelles de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE lesdits paiements soient ainsi effectués tant et aussi longtemps que ladite Corporation ne sera pas en mesure de faire face à ces obligations contractuelles.

QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle verse à la Corporation du Parc d'affaires La Rolland une subvention au montant de 21 836,44\$, somme équivalant au premier versement des taxes municipales 2008 dues, et ce, à même le règlement 1069-2005.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-026

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve la teneur de l'étude d'opportunité soumise dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque selon l'étude préparée par Mme Stéphanie Lachaine, responsable du Service des bibliothèques en date de septembre 2007, jointe à la présente.

QUE ce Conseil approuve également le budget pluriannuel d'exploitation « proforma » contenu à ladite étude d'opportunité.

QUE ce Conseil demande au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine l'octroi d'une subvention afin de permettre la réalisation de ce projet.

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

QUE la résolution 2007-449 soit abrogée à toute fin que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-027

ATTENDU le rapport de Madame Martine Jérôme, coordonnatrice des Ressources humaines, daté du 12 mars 2008, et celui de Monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 25 janvier 2008, relativement au renouvellement du contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Dominic Lirette, à titre de chef de division permis et inspection.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat de Monsieur Dominic Lirette au poste susdit pour la période du 2 mai 2008 au 1^{er} mai 2011.

QUE celui-ci bénéficie du salaire et autres bénéfices indiqués au contrat joint à la présente à intervenir entre les parties susdite.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-028

ATTENDU le rapport de Madame Ghislaine Damico, coordonnatrice des Ressources humaines, daté du 14 mars 2008, relativement à l'embauche contractuelle de Monsieur Normand Brisebois à titre de directeur des travaux publics et des services techniques pour la période du 7 avril 2008 au 6 avril 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil embauche contractuellement Monsieur Normand Brisebois au poste précité pour la période susdite, le tout conformément au contrat individuel de travail à durée déterminée joint à la présente.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-029

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un compresseur d'air respirable pour le Service de sécurité incendie.

ATTENDU le rapport de Monsieur Yves Dupras, directeur du Service de sécurité incendie daté du 13 février 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie CompAir Canada pour l'achat d'un compresseur d'air respirable, le tout pour une somme de 41 630,55\$, taxes incluses.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, et à payer le coût d'acquisition dudit compresseur à même le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-030

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme, à partir de la présente, les membres du Conseil pour siéger aux différents comités, commissions et au sein de conseils d'administration de divers organismes, le tout tel qu'il appert à l'Annexe « A » de la présente.

QUE la présente résolution demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été abrogée.

QUE toute résolution antérieure relativement à la nomination des membres du Conseil pour siéger au sein des organismes, comités et commissions susdits soit abrogée à toutes fins que de droit.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu des règlements no. 1096-2007 et 783A :**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 204,645.38\$ pour la période du 8 au 14 décembre 2007.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 166,756.45\$ pour la période du 1^{er} au 7 mars 2008.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 472,018.20\$ pour le mois de janvier 2008 et quelques factures de décembre 2007.**
 - **Engagements au montant de 425,565.33\$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2008.**
 - **Engagements au montant de 300,577.31\$ pour la période du 1^{er} au 29 février 2008.**
- 2) Rapports :**
 - **Cour Municipale : août, septembre, octobre et novembre 2007**
 - **Urbanisme : décembre 2007 et janvier 2008**
 - **Sécurité incendie : octobre, novembre, décembre 2007 et janvier 2008.**

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les Elections et les Référendums dans les Municipalités, Monsieur le Maire Claude Descôteaux, Madame et Monsieur les Conseillers Jean-Pierre Pariseau et Nicole Durand déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H50 et se termine à 21H40.

RÉSOLUTION NO. 2008-031

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H42.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 12 et 13 avril 2008, l'avis de convocation de la séance spéciale du 14 avril 2008, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau,
Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 14 avril 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

Jean-Pierre Pariseau	District 2
Gabriel D. Latour	District 3
Gary Quenneville	District 4
André Lamarche	District 5
Nicole Durand	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Victor Mainville était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 2008-032

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement concernant la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2).

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2008-033

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H05.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 avril 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Messieurs les Conseillers Victor Mainville, Gabriel D. Latour et Gary Quenneville étaient absents pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 2008-034

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 avril 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de corriger le sujet suivant à la rubrique « résolutions » pour inscrire :

F 33) Signature de lettres d'entente – CSN – règlement de grief et lettre d'entente no. 15 concernant la gestion des constats.

de retirer le sujet suivant de la rubrique « résolutions » :

F 18) Prolongation du délai – travaux secteur rue du Manège – Domaine Riverdale Inc.

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :

F 48) Accord du Conseil – scénario « C » - rapport du 21 avril 2008 de Mme Stéphanie Lachaine

RÉSOLUTION NO. 2008-035

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2008 et de la séance spéciale du 14 avril 2008, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2008 et de la séance spéciale du 14 avril 2008, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 006-2008

La Conseillère Municipale Nicole Durand donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'article 2 du règlement 1060-2004 relativement au système de gestion intégré des matières résiduelles, le tout concernant la collecte des matières résiduelles pour certains commerces.

AVIS DE MOTION NO. 007-2008

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'autoriser le Conseil Municipal à faire exécuter sur la rue du Meunier, dans le secteur du Country Club, des travaux de scarification de la fondation, recharge granulaire et tous autres travaux connexes, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes ou d'immeubles, y incluant ladite rue, pour les fins du présent règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant le coût de confection des plans et devis, surveillance des travaux, contrôle qualitatif des matériaux, et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus, les taxes et les sommes requises pour l'achat de tous les matériaux pour les fins du présent règlement

AVIS DE MOTION NO. 008-2008

Le Conseiller Municipal André Lamarche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le paragraphe 2 de l'article 3 b) du règlement 1078-2006, à la rubrique « membres permanents », concernant la formation du Comité Aviseur en Environnement.

AVIS DE MOTION NO. 009-2008

La Conseillère Municipale Nicole Durand donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement 853-1995 concernant les conditions de travail des contremaîtres au service des travaux publics..

RÈGLEMENT NO. 956-A-2008

RÉSOLUTION NO. 2008-036

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 956-a-2008, amendant l'annexe 1 du règlement de tarification numéro 956-1999, à la rubrique « service des loisirs » concernant le camp de jour, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1099-2008

RÉSOLUTION NO. 2008-037

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1099-2008, décrétant la périodicité de la publication du bulletin municipal, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1100-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-038

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1100-2008, décrétant la nomination de la plage municipale du Lac Rond et du parc de la rue Lépine, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1101-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-039

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1101-2008, afin de modifier le nom de la voie de circulation portant les numéros de lots 2 233 309, 2 233 310 et 2 524 785 (rue des Vers-Luisants) pour se lire « Rue du Lac-Tondohar », soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-040

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 27 mars 2008, relativement à une recommandation pour demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions et au ministre des Transports du Québec un délai supplémentaire concernant l'adoption des règlements de concordance visant à intégrer les dispositions sur les contraintes anthropiques relatives au bruit du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Pays d'En-Haut.

ATTENDU qu'une première requête de la Ville de Sainte-Adèle, transmise auxdites autorités, a été acceptée pour reporter au 27 avril 2008 d'adoption desdits règlements.

ATTENDU que le 5 février 2008, lors d'une rencontre avec les représentants de la MRC et ceux du ministère des Transports du Québec, il fut convenu que la cartographie nécessaire pour ce faire devait être corrigée et qu'en date du 27 février 2008, la Ville était toujours en attente de ladite cartographie corrigée.

ATTENDU que, dès lors, il devient impossible de respecter le premier délai fixé au 27 avril 2008 pour l'adoption desdits règlements.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil, compte tenu des « ATTENDU » susdits, demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de reporter au 27 octobre 2008 le délai pour l'adoption desdits règlements de concordance.

RÉSOLUTION NO. 2008-041

ATTENDU les rapports de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, datés respectivement du 25 février et du 14 mars 2008, relativement au projet de lotissement de M. Guy Bélanger.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète que la contribution pour fins de parcs dans le cadre du projet de M. Guy Bélanger, contigu à la Montée Binette, concernant le lot P.12, côte St-Gabriel, soit sous forme monétaire, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

QUE, dès lors, ce Conseil accepte les dispositions desdits rapports annexés à la présente pour en faire partie intégrante, et en autorise leur application.

RÉSOLUTION NO. 2008-042

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 8 janvier 2008, concernant l'assumption à même le fonds de parcs et terrains de jeux des honoraires du notaire et de l'arpenteur-géomètre relativement à la rédaction d'un plan et d'une description technique du sentier récréatif non motorisé sur la propriété de Roland Boucher Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre soit mandaté pour la rédaction du plan et de la description technique susdits.

QUE tous les honoraires professionnels dans ce dossier soient assumés à même les fonds disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-043

ATTENDU les dispositions de la résolution C.C.U.'2008-020 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 mars 2008, concernant une demande de dérogation mineure dans le dossier du projet de M. Guy Bélanger, contigu à la Montée Binette – lot P.12, côte Saint-Gabriel.

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 14 mars 2008, recommandant au Conseil Municipal d'accorder la dérogation mineure ci-après indiquée.

ATTENDU que ladite demande de dérogation mineure consiste à :

- a) *réduire la profondeur moyenne minimale des lots de :*
 - de 60 m à 54,04 m pour la parcelle 4;*
 - de 60 m à 56,87 m pour la parcelle 5;*
 - de 60 m à 28,49 m pour la parcelle 10*
 - de 60 m à 51,94 m pour la parcelle 11*
- b) *de réduire la largeur minimale sur rue de la parcelle 8, de 50 m à 40,37 m;*
le tout tel que montré au plan directeur de développement préparé par la firme Légaré Millette, architecture et urbanisme, en date du 27 février 2008, projet Guy Bélanger, partie du lot 12, côte Saint-Gabriel, seigneurie des Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance du 20 mai 2008 sa décision concernant la demande de dérogation mineure précitée.

RÉSOLUTION NO. 2008-044

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 1000-2008-Z-01 (P-1) amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone Te-7 pour :

- ajouter l'usage résidentiel unifamilial comme usage permis;
- ajouter l'usage commercial restaurant, uniquement en façade du chemin Pierre-Péladeau;
- retirer les usages de commerces récréatifs intérieurs et extérieurs non motorisés;
- permettre spécifiquement les usages commerciaux d'hébergement léger et moyen, uniquement en façade du chemin Pierre-Péladeau;
- permettre les projets intégrés d'habitation;
- réduire de 75 mètres à 24 mètres la largeur maximale des bâtiments résidentiels et à 33 mètres pour les autres bâtiments;
- permettre plus d'un bâtiment communautaire à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation et prévoir une superficie au sol maximale pour un tel bâtiment;
- réduire le coefficient d'occupation au sol maximal de 15 % à 10 %;
- restreindre les normes relatives à l'entreposage extérieur et l'étalage;
- autoriser les usages complémentaires de bureau dans une habitation;
- modifier les marges de recul avant;
- modifier les règles de lotissement;
- insérer la norme générale relative au logement accessoire;
- assujettir la zone Te-7 à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « A » .

QUE de plus ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2008-PIIA-01 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA afin de modifier l'article 5.6 pour assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale certains projets de lotissement et de construction projetés à l'intérieur de la zone Te-7, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « B ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 12 mai 2008 à 19H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-045

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 1000-2008-Z-02 (P-1) amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de permettre l'usage industriel « commerce d'entreposage » dans le cadre d'une occupation commerciale multiple sur un emplacement commercial, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « A » .

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 12 mai 2008 à 19H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-046

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une participation financière à divers organismes, le tout tel qu'il appert à l'annexe « A » jointe à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-047

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte de régler hors Cour les réclamations transmises à la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert à l'annexe « A » jointe à la présente.

QUE les montants concernés par chacune des réclamations soient transmis sous réserve de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire pour chacune des parties concernées, à l'exception de la requête du courtier d'assurance de la Ville, Lemieux Ryan & Associés.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-048

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 10 mars 2008, relativement à des négociations à entreprendre avec des propriétaires d'immeubles pour permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'obtenir les servitudes requises dans le cadre du bouclage d'aqueduc du réseau du Mont-Gabriel.

ATTENDU que pour ce faire, ce Conseil estime opportun de mandater Me André Voizard, notaire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Me André Voizard pour négocier, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, avec les propriétaires concernés, l'obtention des servitudes requises concernant les lots : 3 430 764 et 3 430 820 à 3 430 822.

Le tout tel qu'il appert au plan annexé à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires pour ce faire à même le règlement 1054-2005.

RÉSOLUTION NO. 2008-049

ATTENDU que le Conseil Municipal adoptait le 20 août 2007 la résolution 2007-397 pour accepter une offre d'achat de M. Luc Brunet relativement à la vente par la Ville de Sainte-Adèle à celui-ci du lot 2 232 503 pour une somme de 15,000\$, plus taxes.

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 20 mars 2008, relativement à la procédure à entreprendre pour corriger les titres de propriété de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le versement d'honoraires professionnels à Me Pierre H. Archambault, notaire, d'un montant maximum de 2,100\$ pour la correction des titres susdits et ce, à même le prix de vente dudit immeuble.

QUE dès lors, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout acte requis dans les circonstances, incluant l'acte de vente de l'immeuble précité.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-050

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 20 mars 2008, relativement à la tenue d'une rencontre pour régler hors Cour les dossiers Ville de Sainte-Adèle c. Béranger Lessard et Louise Gachon (700-17-003102-059) et Béranger Lessard c. Ville de Sainte-Adèle (700-17-004181-078).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique qu'il mandate ses procureurs au dossier, la firme Prévost Fortin D'Aoust, pour demander la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable conformément aux dispositions des articles 151.14 et suivants du Code de procédure civile du Québec pour permettre le règlement hors Cour des dossiers susdits.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-051

ATTENDU la requête transmise le 21 février 2008 par Mme Janique Chartrand, adjointe administrative au Transport Adapté et Collectif des Laurentides, concernant une demande du Ministère des Transports du Québec pour amender la résolution 2007-553.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution susdite pour inscrire en lieu et place du dernier paragraphe le paragraphe suivant :

« QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Adèle au montant de 21,561.65\$ pour les fins susdites ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2008-052

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 18 mars 2008, concernant le renouvellement de la police d'assurance collective pour une période d'une année, se terminant le 1^{er} mars 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle la police d'assurance susdite avec la compagnie Industrielle Alliance Assurance et Services Financiers Inc, pour une période d'une année, soit du 1^{er} mars 2008 au 1^{er} mars 2009.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer la prime requise pour ce faire, le tout en temps et lieu.

QUE Mme Ghislaine Damico soit autorisée à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-053

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 19 mars 2008, concernant la reconduction du contrat d'entretien des parcs et espaces verts, avec la compagnie Entreprise D.T. Paysagiste Inc., pour la saison estivale 2008, le tout conformément à l'article 1.2.11.1 des clauses administratives de l'appel d'offres 2006-03-03, et selon les prix unitaires soumis à la soumission déposée et amendés de l'indice moyen général des prix à la consommation de la région de Montréal fourni par Statistique Canada pour l'année 2007 et ce, conformément à l'article 1.2.11.2 des clauses administratives susdites incluant la tonte de gazon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement dudit contrat conformément aux dispositions précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-054

ATTENDU le rapport de M. Daniel Racette, coordonnateur aux services techniques, daté du 29 février 2008, relativement à la municipalisation d'infrastructures de rues et d'aqueduc du secteur Mont-Hibou.

ATTENDU le projet d'entente à intervenir pour ce faire avec les Propriétaires au Mont-Hibou, association personnifiée de droit privé.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine les dispositions dudit protocole, lequel est annexé à la présente, et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal, ainsi que tout contrat de cession pour les fins susdites à intervenir entre les parties concernées.

QUE tous les frais du présent dossier soient assumés par « Les Propriétaires du Mont-Hibou ».

RÉSOLUTION NO. 2008-055

ATTENDU le rapport de M. Daniel Racette, coordonnateur aux services techniques, daté du 6 mars 2008, relativement à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Daniel Tourville, pour le raccordement temporaire à l'égout sanitaire et à l'aqueduc pour le lot 14-22 situé à proximité de la rue du Boisé.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir pour ce faire, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE ladite entente soit enregistrée au Bureau de la Publicité des Droits aux frais de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

RÉSOLUTION NO. 2008-056

ATTENDU le rapport de M. Daniel Racette, coordonnateur aux services techniques, daté du 31 mars 2008, relativement à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Les Développements 2JLR Inc. concernant le prolongement de la rue des Mésanges – phase 1.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir pour ce faire, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE ce Conseil accepte le dépôt d'un montant de 350\$ pour des frais de lotissement ainsi que la garantie bancaire au montant de 120,325\$, taxes incluses.

QUE la firme Qualilab Inspection Inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme de 3,500\$, plus taxes.

QUE le promoteur dépose à la Ville un montant de 4,300\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux en régie.

QUE ce Conseil prenne acte que ladite compagnie a payé entièrement les honoraires professionnels de la firme Génivar au montant de 14,400\$, plus taxes, tel qu'il appert à la quittance complète apparaissant au dossier.

QUE les résolutions 2005-495 et 2007-131 soient annulées à toutes fins que de droit, lesquelles concernaient des ententes antérieures pour les fins susdites.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

RÉSOLUTION NO. 2008-057

ATTENDU le rapport de M. Daniel Racette, ingénieur aux services techniques, daté du 28 mars 2008, relativement à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9074-0838 Québec Inc. – Les Maisons Kébec Héritage, pour des travaux de prolongement d'infrastructures de rue et d'aqueduc de la rue des Pinsons par Les Maisons Kébec Héritage Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir pour ce faire, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le promoteur dépose à la Ville une garantie bancaire au montant de 217,700\$, taxes incluses, pour les travaux susdits.

QUE la firme Qualilab Inspection Inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme de 4,000\$, plus taxes.

QUE ce Conseil décrète que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le projet précité.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

RÉSOLUTION NO. 2008-058

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme, à partir de la présente, Madame la Conseillère Nicole Durand, à titre de représentante municipale des bibliothèques de Sainte-Adèle, afin de siéger sur le conseil d'administration du Conseil régional des services de bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP).

QUE la présente résolution demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été amendée ou abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2008-059

ATTENDU la requête transmise relativement à l'organisation d'une vente de garage communautaire au profit de l'école Saint-Joseph, le 3 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la vente susdite à la date précitée et ce, dans la cour de l'école Saint-Joseph.

RÉSOLUTION NO. 2008-060

ATTENDU la lettre transmise le 11 mars 2008 par Me Yvan Genest, directeur général de la MRC des Pays d'En-Haut, relativement à la nomination d'un représentant à la SOPRÉ pour le siège du secteur Est.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil propose que Monsieur le Conseiller André Lamarche siège à l'organisme susdit et que le choix du conseil soit dès lors transmis à la MRC pour que le conseil des maires de la MRC désigne celui-ci par résolution et ce, conformément aux règlements généraux de la SOPRÉ.

RÉSOLUTION NO. 2008-061

ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 20 mars 2008, relativement à l'amendement au contrat de travail à durée déterminée intervenu entre M. Yves Dupras et la Ville de Sainte-Adèle pour le poste de directeur du service de la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions dudit rapport et autorise une augmentation de salaire de 2.5% par année pour les années 2 et 3 dudit contrat.

QUE dès lors, la présente résolution ait un effet rétroactif au premier jour de la deuxième année dudit contrat.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'amendement à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-062

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 1^{er} avril 2008, relativement à une demande de subvention adressée au ministère de la Culture pour le développement de la collection des bibliothèques de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Madame Brigitte Forget pour signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, ladite demande de subvention pour les fins précitées.

RÉSOLUTION NO. 2008-063

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière municipale, ou en son absence le trésorier pro tempore, soient les représentants de la Ville de Sainte-Adèle à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

La présente résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

RÉSOLUTION NO.2008-064

ATTENDU que le Conseil Municipal a adopté le 17 décembre 2007 la résolution 2007-608 par laquelle il entérinait l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Patrick Lachapelle et Catherine Gervais.

ATTENDU que, dans le cadre de cette entente, les frais de notaire et ceux de l'arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique, sont à la charge de la Ville.

ATTENDU les rapports de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, datés du 8 janvier et 25 février 2008, relativement à la création d'une servitude pour l'aménagement d'un sentier récréatif non motorisé sur le lot 2 230 993.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des rapports susdits et autorise le paiement des honoraires professionnels requis pour la rédaction et l'enregistrement de la servitude susdite et, au préalable, la rédaction d'un plan et d'une description technique, à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger l'acte de servitude et enregistrer celui-ci.

QUE M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour rédiger un plan et une description technique pour les fins précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-065

ATTENDU que Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, ne renouvellera pas son contrat à durée déterminée avec la Ville de Sainte-Adèle, à la fonction précitée, à son échéance le 22 avril 2008.

ATTENDU qu'il y a lieu de restructurer le service des ressources humaines.

ATTENDU que pour ce faire il y a lieu de renouveler le contrat de Mme Ghislaine Damico et de modifier son titre de coordonnatrice aux ressources humaines pour directrice du service des ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage contractuellement Mme Ghislaine Damico à titre de directrice du service des ressources humaines, pour la période du 7 avril 2008 au 6 avril 2011.

QUE dès lors, Ce Conseil accepte les dispositions dudit projet de contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir pour ce faire.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer le salaire et autres bénéfices marginaux tels qu'indiqués audit contrat.

QUE tous documents antérieurs, incompatibles avec la présente, soient abrogés à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-066

ATTENDU que la Commission Municipale du Québec adoptait, le 4 février 2008, une résolution pour autoriser la signature d'une transaction à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Mme Diane Tessier, conformément aux dispositions de l'article 2631 du Code Civil du Québec et ce, relativement au bâtiment incendié portant les numéros de porte 1518/1520, rue des Bécassines.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de ladite entente, laquelle est jointe à la présente, et entérine les signatures apposées sur ledit document en vertu de la résolution susdite par Monsieur le maire suppléant André Lamarche et le greffier municipal.

RÉSOLUTION NO. 2008-067

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 8 avril 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-021

CHSLD

707, boulevard de Sainte-Adèle (Lots 10A-141, 11A-49-1 et 11A-49-2, rang 10, Canton Abercrombie)

- Nouvelle construction

QUE les conditions ci-après indiquées soient incluses au permis de construction qui sera délivré dans le cadre de la construction du CHSLD-CLSC au 707, boulevard de Sainte-Adèle :

« Qu'une barrière à sédiments soit installée avant le début de tous travaux sur le site, le long de la bande de protection riveraine du cours d'eau montrée au plan d'implantation et de plantation préparé par Damecour / Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, en date du 25 mars 2008. Les spécifications à respecter relativement à la conception de cette barrière à sédiments seront transmises à l'architecte par le service d'urbanisme ».

« Avant de débiter les travaux d'excavation visant la construction des fondations du bâtiment montré aux plans de construction préparés par Damecour / Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, dossier P01-014, lesquels sont annexés au permis de construction, et compte tenu notamment de la présence d'un cours d'eau aux limites nord-est du site, le requérant ou son entrepreneur dûment mandaté devra déposer au service d'urbanisme de la Ville un plan de piquetage du bâtiment projeté, préparé et signé par un arpenteur-géomètre ».

Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-068

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 8 avril 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-022

**Gym & Spa Bien dans sa peau
555, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage**

Résolution C.C.U. '2008-024

**Nettoyeur
1204, rue Valiquette
- Affichage**

Résolution C.C.U. '2008-025

**Centre de location G.M.
3340, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage**

Résolution C.C.U. '2008-026

**Luc Bonneville
1439/1441, rue Saint-Jean
- Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-027

**Pharmacie Brunet
1208, rue Valiquette
- Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-028

**Claude-André Collin et Carole Ouimet
Lot 3 431 546 Cadastre du Québec (Chemin du Mont-Gabriel)
- Construction**

Résolution C.C.U. '2008-029

Jacques Cazelaïs

Lot 22-42, rang 9, Canton Abercrombie (Rue des Cîmes)

- Construction

Résolution C.C.U. '2008-030

Café Viva – Véronique Gobin

15, rue Maurice-Aveline

- Affichage

QUE de plus ce Conseil approuve le PIIA suivant :

279, boulevard de Sainte-Adèle

Groupe Gagnon

Devis d'impression joint à la présente

- Affichage

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-069

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 604, rue Richer et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment de 6 mètres à 5,71 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2008, sous le numéro 0032 de ses minutes, dossier 3173, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant depuis 1969.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 mai 2008 à 20H00 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 2008-070

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des réparations mineures de pavage, phase I, pour l'année 2008.

ATTENDU que trois (3) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, joint à la présente pour en faire partie intégrante, plus les taxes applicables, le tout ne devant pas dépasser le montant maximal prévu par la Loi sur les Cités et Villes relativement à l'octroi d'un contrat par invitation.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-071

ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 3 avril 2008, concernant la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) dans le dossier de grief 05-17 de M. Rolland Groulx.

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 21 avril 2008, concernant la signature de la lettre d'entente no. 15 avec le syndicat susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des lettres d'entente susdites et en autorise leur signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-072

ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 9 avril 2008, concernant le renouvellement du contrat individuel de travail à durée déterminée de M. Robert Desjardins à titre de directeur-adjoint au service de la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir avec M. Robert Desjardins, à titre de directeur-adjoint au service susdit, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, et pour une période de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2010, le tout selon les termes et conditions stipulés audit contrat annexé à la présente et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-073

ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 9 avril 2008, concernant le renouvellement du contrat individuel de travail à durée déterminée de M. Pierre-André Robitaille, à titre de chef aux opérations et à la formation au service de la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir avec M. Pierre-André Robitaille, à titre de chef aux opérations et à la formation au service susdit, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, et pour une période de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2010, le tout selon les termes et conditions stipulés audit contrat annexé à la présente et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-074

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Mme Martine Jérôme à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement à intervenir entre M. Yannik Lemay et la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter une somme forfaitaire de 28,000\$ à titre d'indemnité de fin d'emploi, payable au requérant susdit.

RÉSOLUTION NO. 2008-075

ATTENDU l'offre de services transmise le 10 mars 2008 par M. Yves de Carufel, CGA, pour effectuer la vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate M. Yves de Carufel, comptable général licencié, à titre de vérificateur externe de la Ville de Sainte-Adèle, pour effectuer la vérification des états financiers pour l'année 2008 de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire au montant de 14,500\$, plus taxes, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-076

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 8 avril 2008, concernant le renouvellement de l'entente de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et autorise le renouvellement de ladite entente avec la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2008.

QUE Mme Brigitte Forget soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-077

ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 10 avril 2008, concernant l'achat d'habits de combat pour les pompiers dudit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de six (6) habits de combat chez Aéro-Feu, le tout pour une somme de 10,249.17\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, payable à même le fonds de roulement.

RÉSOLUTION NO. 2008-078

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 1^{er} avril 2008, concernant l'achat et l'installation d'une base de radio neuve pour le service de répartition.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'acquisition d'une base de radio neuve, pour remplacer la radio de la répartition, chez CTM Communication et ce, tel qu'il appert au courriel de M. Robert Phaneuf en date du 11 mars 2008, annexé audit rapport, le tout pour une somme de 1,990\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-079

ATTENDU que le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, a déposé le 13 novembre 2007 le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives, qui a pour objet de remplacer la fonction de juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, par celle de juge en chef des cours municipales.

ATTENDU que ce projet de loi permet que le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, soit détaché de la Cour du Québec, pour redevenir juge en chef des cours municipales du Québec.

ATTENDU qu'il est souhaitable que les institutions que sont les cours municipales aient leur propre juge en chef pour préserver et renforcer leurs spécificités ainsi que garantir aux citoyens une justice de proximité.

ATTENDU que le projet de loi 48 reconnaît le principe de l'autonomie municipale dans le domaine de l'administration de la justice.

ATTENDU que ce changement de structure ne présente pas d'impacts financiers pour les municipalités.

ATTENDU que l'avocat exerçant la fonction de juge municipal ne doit pas pouvoir plaider en matière pénale et criminelle devant les cours de justice, puisqu'il juge les mêmes types d'infractions lorsqu'il est sur le banc.

ATTENDU que l'interdiction qui s'applique actuellement aux juges municipaux qui exercent leur profession d'avocat de plaider en matière pénale et criminelle devant les cours de justice est fondamentale.

ATTENDU que cette interdiction doit être maintenue dans le projet de loi 48 afin que les citoyens aient une parfaite confiance dans leur système de justice et que soit protégée l'intégrité du système judiciaire.

ATTENDU que le projet de loi a été déposé à la session parlementaire de l'automne dernier mais qu'il n'a toujours pas franchi l'étape de la présentation du principe.

ATTENDU qu'il est important que le monde municipal fasse connaître son appui au gouvernement afin que le projet de loi 48 soit adopté à la présente session parlementaire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Monsieur Jacques Dupuis, que soit adopté par l'Assemblée nationale, avant la fin de la session parlementaire du printemps 2008, le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives, avec un amendement pour maintenir l'interdiction pour les juges municipaux qui exercent leur profession d'avocat, d'agir en matière pénale et criminelle devant les cours de justice.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2008-080

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le mandat de Mesdames Marie-Ève Houle et Monique Meilleur Viau à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période du 20 mars 2008 au 20 mars 2010.

QUE lesdits membres restent en fonction jusqu'au renouvellement de leur mandat ou jusqu'à leur remplacement s'il y a lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-081

ATTENDU les dispositions de l'article 3 b) du règlement 1078-2006 décrétant la formation d'un Comité Aviseur en Environnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme, à partir de la présente, Monsieur le Conseiller André Lamarche à titre de membre permanent dudit comité et que celui-ci demeure en fonction tant et aussi longtemps qu'il n'en sera pas décidé autrement par résolution du Conseil Municipal.

QUE dès lors, la résolution 2006-339 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-082

ATTENDU la requête transmise le 2 avril 2008 par M. Guy Sanscartier, Modérateur pour les paroisses de Sainte-Adèle et Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, afin d'obtenir la permission de tenir une marche sur la voie publique et une activité au parc de la Famille dans la soirée du 22 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la requête susdite et autorise ladite marche le 22 mai 2008 à partir de 20H00, ledit parcours étant celui-ci : départ de l'église de Sainte-Adèle, les rues Lesage et Ouimet en direction du parc de la Famille, et retour par les rues Morin et Beauchamp en direction de l'église de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-083

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie à Mme Martine Jérôme un contrat de négociation de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), le tout selon l'offre de service annexée à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires pour ce faire apparaissant à ladite offre de service, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-084

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Conseiller André Lamarche à participer à une journée de formation concernant la problématique des cyanobactéries qui se tiendra à Sainte-Agathe-des-Monts le 7 mai 2008.

QUE les frais d'inscription au montant de 50\$ soient assumés par la Ville.

QUE tous les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2008-085

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 février 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Murielle Husson et Philippe Chauviteau

Réduire la marge avant du bâtiment principal existant de 8 mètres à 5,81 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 11 décembre 2007, sous le numéro L-5930 de ses minutes, dossier 5684, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 550, rue des Neiges.

Linda Payette et Pierre Lemay

Réduire la marge arrière du bâtiment de 8 mètres à 6,81 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 25 mai 2007, sous le numéro 12094 de ses minutes, dossier 6498, afin de régulariser une situation créée lors de la rénovation cadastrale.

Situation : 1911, rue du Skieur

Micheline Sylvestre

Réduire la marge avant du bâtiment de 8 mètres à 7 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 2008, sous le numéro 5427 de ses minutes, dossier 071-256, afin de régulariser l'implantation de l'habitation existante.

Situation : 1362, rue de la Laurentie

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2008-086

ATTENDU les dispositions de la résolution 2008-026, adoptée par le Conseil Municipal le 17 mars 2008, relativement à une demande de subvention afin de permettre la construction d'une nouvelle bibliothèque.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil donne son accord au scénario « C » décrit au rapport de Mme Stéphanie Lachaine, directrice du service des bibliothèques, daté du 21 avril 2008, annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE celle-ci soit autorisée à déposer au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine tous documents requis faisant état dudit scénario.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 212,579.96\$ pour la période du 8 au 14 mars 2008.

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 231,061.83\$ pour la période du 15 au 21 mars 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 205,480.70\$ pour la période du 22 au 28 mars 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 261,854.91\$ pour la période du 29 mars au 4 avril 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 176,199.06\$ pour la période du 5 au 11 avril 2008.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 414,011.56\$ pour le mois de février 2008.*
- *Engagements au montant de 213,750.16\$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2008.*

- 2) *Rapports :*
 - *Cour Municipale : décembre 2007*
 - *Urbanisme : février, mars 2008 et rapport annuel des activités 2007.*
 - *Sécurité incendie : février 2008.*
- 3) *Procès-verbal du Comité Aviseur en Environnement – réunions du 19 février et 11 mars 2008.*

Conformément aux dispositions de l’article 357 de la Loi sur les Elections et les Référendums dans les Municipalités, Monsieur le Conseiller Victor Mainville dépose sa déclaration d’intérêts pécuniaires.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H10 et se termine à 21H44.

RÉSOLUTION NO. 2008-087

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H44.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 2 et 3 mai 2008, l'avis de convocation de la séance spéciale du 5 mai 2008, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau,
Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 5 mai 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Messieurs les Conseillers,

Victor Mainville	District 1
Jean-Pierre Pariseau	District 2
Gabriel D. Latour	District 3
Gary Quenneville	District 4

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller André Lamarche et Madame la Conseillère Nicole Durand étaient absents pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de la rubrique « Résolutions » :

B 2) Renouvellement de la confiance du Conseil Municipal envers le greffier municipal de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-088

ATTENDU que depuis 2006 des procédures judiciaires se sont multipliées.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle désire obtenir une nouvelle vision relativement aux dossiers en cause.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Dunton Rainville sencrl afin qu'elle soit substituée à la firme Deveau, Lavoie, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, sencrl, relativement aux dossiers ci-après énumérés :

- *Municipalité de Sainte-Adèle c. S.E.C. du Sommet Bleu et al – 700-17-003433-066.*
- *Marc Lupien c. Municipalité de Sainte-Adèle et al – 700-17-003908-075.*
- *Marc Lupien c. Tim Watchorn et al – 700-17-004035-076.*
- *Marc Lupien et al c. Municipalité de Sainte-Adèle et al – 700-17-004069-075.*
- *Marc Lupien c. Marlène Houle et al – 700-17-002281-077.*

DE mandater la firme Dunton Rainville sencrl afin d'entreprendre les négociations dans le cadre des dossiers ci-avant mentionnés, lesquelles devront donner des résultats probants avant le 31 mai 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2008-089

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H01.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 9, 10 et 11 mai 2008, l'avis de convocation de la séance spéciale du 12 mai 2008, devant être tenue à 18H45, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau,
Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 12 mai 2008 à 18H45, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nicole Durand était absente pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 18H45 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 2008-090

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve la teneur de l'étude d'opportunité soumise dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque selon l'étude préparée par Mme Stéphanie Lachaine, directrice du service des bibliothèques, en date de mai 2008, jointe à la présente.

QUE ce Conseil approuve également le budget pluriannuel d'exploitation « proforma » contenu à ladite étude d'opportunité.

QUE ce Conseil demande au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine l'octroi d'une subvention afin de permettre la réalisation de ce projet.

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

QUE les résolutions 2007-449 et 2008-026 soient abrogées à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-091

ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 25 avril 2008, concernant l'embauche de pompiers à temps partiel audit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil embauche, à titre de pompiers à tems partiel et selon les besoins dudit service, MM. Jonathan Foisy, Samuel Pellerin, Simon Lavigne, Jessy Prenoveau à partir du 13 mai 2008, et M. Mickael Grenier Foisy, à partir du 13 juin 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2008-092

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 18H50.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 mai 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nicole Durand et Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau étaient absents pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 2008-093

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de modifier le sujet à la rubrique « Avis de motion » :

D 6) changer « interdit » pour « obligatoire ».

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Avis de motion » :

D 9) Avis de motion – travaux de pose de béton bitumineux sur certaines rues de la Ville, réfection de trottoirs et bordures.

RÉSOLUTION NO. 2008-094

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2008 et des séances spéciales du 5 mai et 12 mai 2008, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2008 et des séances spéciales du 5 mai et 12 mai 2008, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 010-2008

Le Conseiller Municipal Victor Mainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone Te-7 pour :

- **ajouter l'usage résidentiel unifamilial comme usage permis;**

- ajouter l'usage commercial restaurant, uniquement en façade du chemin Pierre-Péladeau;
- retirer les usages de commerces récréatifs intérieurs et extérieurs non motorisés;
- permettre spécifiquement les usages commerciaux d'hébergement léger et moyen, uniquement en façade du chemin Pierre-Péladeau;
- permettre les projets intégrés d'habitation;
- réduire de 75 mètres à 24 mètres la largeur maximale des bâtiments résidentiels et à 33 mètres pour les autres bâtiments;
- permettre plus d'un bâtiment communautaire à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation et prévoir une superficie au sol maximale pour un tel bâtiment;
- réduire le coefficient d'occupation au sol maximal de 15 % à 10 %;
- restreindre les normes relatives à l'entreposage extérieur et l'étalage;
- autoriser les usages complémentaires de bureau dans une habitation;
- modifier les marges de recul avant;
- modifier les règles de lotissement;
- insérer la norme générale relative au logement accessoire;
- assujettir la zone Te-7 à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « A » .

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2008-Z-01, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

AVIS DE MOTION NO. 011-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA, pour modifier l'article 5.6 pour assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale certains projets de lotissement et de construction projetés à l'intérieur de la zone Te-7, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « A » .

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2008-PIIA-01, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

AVIS DE MOTION NO. 012-2008

Le Conseiller Municipal André Lamarche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z pour permettre l'usage industriel « commerce d'entreposage » dans le cadre d'une occupation commerciale multiple sur un emplacement commercial, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « A » .

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2008-Z-02, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

AVIS DE MOTION NO. 013-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'ajouter un arrêt obligatoire sur le chemin du Lac-Renaud à l'intersection de la Montée-à-Charles, dans l'axe Est/Ouest.

QUE l'avis de motion 004-2008 soit abrogé à toutes fins que de droit.

AVIS DE MOTION NO. 014-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour interdire le stationnement sur une partie de la rue Rolland dans la portion du parc d'affaires La Rolland.

AVIS DE MOTION NO. 015-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue des Cantonniers à l'intersection de la rue du Congrès.

AVIS DE MOTION NO. 016-2008

Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 944-1998 concernant la prohibition de circuler ou d'utiliser certains véhicules sur des sentiers récréatifs non motorisés.

AVIS DE MOTION NO. 017-2008

Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de rénovation et d'agrandissement du garage municipal situé au 2815, rue Rolland, la réparation du toit, l'isolation du bâtiment, l'ajout de portes de garage, l'aménagement d'un magasin, la construction d'un local de menuiserie, l'achat et l'installation d'une clôture, l'installation de réservoirs à essence et diesel, la pose de béton bitumineux sur le stationnement, l'achat et l'installation d'un vérin pour poids lourds, et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant le paiement de la confection des plans et devis, la surveillance des travaux, l'achat de tous les matériaux, machinerie et autres requis pour les fins du présent règlement, et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus, les taxes et les sommes requises pour l'achat de tous les matériaux pour les fins du présent règlement

AVIS DE MOTION NO. 018-2008

Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux, de réfection de rues, réfection et construction de trottoirs et bordures sur différentes rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, et tous autres travaux connexes et nécessaires pour les fins du présent règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises pour les fins du présent règlement, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire incluant les frais, les taxes et les imprévus.

RÈGLEMENT NO. 853-A-2008

RÉSOLUTION NO. 2008-095

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 853-A-2008, amendant l'annexe 12 du règlement numéro 853-1995, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 965-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-096

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-A-2008, amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999 et le décret de la prohibition des arrêts sur la rue Henri-Dunant, côté Nord, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1078-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-097

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1078-A-2008, amendant le règlement 1078-2006 concernant la formation d'un Comité Aviseur en Environnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1098-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-098

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1098-2008, décrétant la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en six (6) districts électoraux, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-099

ATTENDU que ce Conseil adoptait, le 17 septembre 2007, la résolution 2007-448 pour accorder un contrat de courtage immobilier à durée déterminée à Messieurs Michel Desjardins et Roger Pilon de la Capitale Laurentides Courtier Inc., lequel mandat a pris fin le 19 mars 2008.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le mandat requis pour ce faire pour les lots numéros 2 453 928, 2 231 023 et 2 232 238 du Cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le mandat susdit à partir de la présente et ce, jusqu'au 11 octobre 2008.

QUE les ventes desdits immeubles soient effectuées sans garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume une commission de 10% du prix de vente desdits immeubles, excluant les taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-100

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 16 avril 2008, relativement à une réclamation pour des dommages subis aux installations téléphoniques de Bell Canada, près du 757, chemin du Mont-Loup-Garou, le 16 décembre 2007.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte de régler hors Cour ce dossier et autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 1,399.05\$ à Bell Canada, le tout à titre de règlement complet et final de ladite réclamation, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire par ladite compagnie.

RÉSOLUTION NO. 2008-101

ATTENDU les dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales.

ATTENDU qu'un ancien chemin montré à l'originare actuellement intégré au 2795, rue Rolland, n'est pas utile pour la Ville de Sainte-Adèle, celui-ci n'étant que tracé mais n'existe pas physiquement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil ferme à toutes fins que de droit cet ancien chemin, portant le numéro de lot P.61, rang 10, Canton Abercrombie, d'une superficie de 1,303.4 mètres carrés, à titre de rue, le tout tel qu'il appert au plan de M. Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, daté du 7 novembre 2007, minute 9824, annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-102

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 21 avril 2008, relativement à la cession des droits que pourrait prétendre la Ville de Sainte-Adèle à l'égard d'un ancien chemin montré à l'originare et portant le numéro de lot P.61, rang 10, Canton Abercrombie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du document annexé à la présente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie O DE MER PROPULSION INC., par lequel la Ville cède tous les droits auxquels elle pourrait prétendre et ce, sans aucune garantie légale.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la compagnie susdite.

RÉSOLUTION NO. 2008-103

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 22 avril 2008, concernant l'acquisition par la Ville de Sainte-Adèle d'une partie de la rue de la Rogeloise.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte à intervenir entre la compagnie Clarion Inc. et la Ville de Sainte-Adèle pour la cession des lots 1B-11, 1B-12, 1B-24, 2A-6, rang 4, Canton Wexford, et 23-48, rang 10, Canton Abercrombie.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

QUE dès lors, toute résolution incompatible avec la présente soit amendée en conséquence.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

RÉSOLUTION NO. 2008-104

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 22 avril 2008, concernant l'annulation de deux (2) servitudes d'aqueduc grevant le lot 3 589 344.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du document intitulé « renonciation de servitudes », lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le propriétaire des fonds servants.

Attendu qu'un des réclamants est employé au restaurant de Monsieur le Maire Claude Descôteaux, celui-ci indique qu'il ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil concernant la résolution indiquée ci-après.

Monsieur le Maire n'a pas participé aux délibérations lorsque le sujet a été discuté au comité plénier.

RÉSOLUTION NO. 2008-105

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 29 avril 2008, relativement à une réclamation transmise par Mme Line Tourangeau et M. Gilles Martin pour des dommages causés à l'enseigne indiquant l'adresse de la résidence située au 1050, rue des Tournesols.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte de régler hors Cour ce dossier et autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 125\$, plus taxes, auxdits requérants, le tout à titre de règlement complet et final de ladite réclamation, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire par les réclamants.

RÉSOLUTION NO. 2008-106

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 30 avril 2008, relativement à l'octroi d'un contrat pour la gestion des tennis municipaux, pour la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2008 au 13 octobre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la signature de l'entente à intervenir pour ce faire avec M. Greg Harmon, le tout sous réserve du paiement à celui-ci d'une somme de 6,650\$, plus les taxes applicables, payable selon les dispositions de l'article 3 de ladite entente, et que celui-ci se conforme à l'article 7 de ladite entente concernant les assurances.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-107

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier de l'élaboration de la politique familiale de la MRC des Pays d'En-Haut, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-108

ATTENDU le rapport de M. Daniel Racette, coordonnateur aux services techniques, daté du 31 mars 2008, concernant la prolongation de l'échéancier des travaux à être réalisés par la compagnie Domaine Riverdale Inc. dans le secteur de la rue du Manège, lequel échéancier faisait partie de l'entente signée entre la Ville de Sainte-Adèle et ladite compagnie le 23 mai 2007.

ATTENDU la requête transmise par le promoteur le 11 mars 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde un délai additionnel au promoteur du Domaine Riverdale Inc. afin de permettre la réalisation des travaux prévus dans l'entente d'avril 2007, portant le numéro 07-04-001, pour l'exécution de travaux de construction d'une nouvelle rue à partir de la rue du Manège dans le secteur Riverdale, en y ajoutant les conditions suivantes :

- a) les travaux d'excavation et de transport de matériel, notamment du sable hors du site, devront prendre fin le 20 juin 2008 à 23H59;*
- b) les travaux de construction de la rue faisant l'objet de la présente entente devront être complétés le 30 septembre 2008.*

Le non-respect de l'une ou l'autre des conditions de l'entente, telle que modifiée par la présente résolution, entraînera automatiquement et sans autre avis la confiscation au seul bénéfice de la Ville de la somme de 85,000\$ versée par le promoteur et ce, à titre de dommages, sans que la Ville renonce à tout autre recours qu'elle jugera approprié dans les circonstances.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

RÉSOLUTION NO.2008-109

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Victor Mainville à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 21 mai 2008 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2008-110

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à la Fédération canadienne des Municipalités pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la cotisation pour ce faire au montant de 1,354.81\$, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-111

ATTENDU que l'Association des pompiers de Sainte-Adèle désire organiser son épiluchette de blé d'Inde annuelle samedi le 16 août 2008 dans le Parc de la Famille.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la tenue de l'événement précité et l'utilisation pour ce faire du Parc de la Famille, le samedi 16 août 2008.

QUE ce Conseil accepte également les différentes requêtes formulées par ladite association dans sa lettre du 23 avril 2008, à l'exclusion cependant de l'assistance des travaux publics pour le transport de tables et de chaises.

QU'une somme de 1,500\$ soit octroyée par la Ville pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-112

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir avec Mme Stéphanie Lachaine, à titre de directrice du service des bibliothèques, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2012, le tout selon les termes et conditions stipulés audit contrat annexé à la présente.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-113

ATTENDU le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière de la cour municipale, daté du 6 mai 2008, concernant l'achat d'un système d'enregistrement numérique pour la cour municipale afin de remplacer le système actuel, le tout assorti d'un ordinateur portable.

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux (2) fournisseurs pour le système d'enregistrement numérique.

ATTENDU que la proposition de NOVO Technologies est plus avantageuse pour la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un système d'enregistrement numérique de la compagnie NOVO Technologies au montant de 6,765\$, plus taxes, tel qu'il appert au document annexé à la présente.

QUE de plus, ce Conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable de la compagnie Dell au montant de 850\$, plus taxes, tel qu'il appert au document annexé à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-114

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009.

ATTENDU que trois (3) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Lafarge Canada Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 30 avril 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires, plus les taxes applicables, indiqués à la soumission de ladite compagnie, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-115

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 29 avril 2008, concernant la réparation d'une pompe au puits Ronchamp.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service susdit à faire procéder à la réparation de la pompe au puits Ronchamp chez Les Entreprises Électriques L.M. Inc.; le tout pour une somme de 17,658.95\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-116

ATTENDU les recommandations rédigées dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion tenue le 14 avril 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte le procès-verbal susdit et mandate les officiers concernés à exécuter les recommandations qui y sont formulées.

RÉSOLUTION NO. 2008-117

ATTENDU la recommandation 14-04-008 rédigée dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion du 14 avril 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation de trois (3) lampadaires sur les rues des Pinsons et du Boisé, tel qu'il appert au plan annexé à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-118

ATTENDU les recommandations 4.1 et 6.2 formulées dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion du 14 avril 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse des véhicules routiers à 30 km/hre sur une partie du chemin Pierre-Péladeau, dans la zone de l'École Saint-Joseph.

QUE de plus ce Conseil demande au ministère susdit d'aménager une voie de virage à droite sur le boulevard de Sainte-Adèle pour permettre l'accès à la rue du Hameau.

QUE le directeur du service de police soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-119

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 5 mai 2008, concernant une vente de garage au profit de la Paroisse Saint-Joseph, le 14 juin 2008 à l'église de Mont-Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la tenue de la vente susdite le 14 juin 2008 à l'église de Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2008-120

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 6 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-033

Ameublement Laurentides (Audrey Rosenberg)
2025, boulevard de Sainte-Adèle
- **Agrandissement commercial**

Résolution C.C.U. '2008-034

M. André Vincent
3570, rue de la Colonie
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. '2008-035

M. Joseph R. Leduc
1141, rue Beauchamp
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-036

Salon de Quilles Sainte-Adèle (Michel Lagacé)
1717, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-037

Restaurant La Muse Bouche (Olivier Sadones)
996, rue Valiquette
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-038

Mme Nicole Chevigny
2880, rue Rolland
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-039

Plomberie Pierre Quevillon (France Nadeau)
1370, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-040

Plomberie Pierre Quevillon (France Nadeau)
1370, boulevard de Sainte-Adèle
- **Affichage**

Résolution C.C.U. '2008-041

Restaurant L'Entrecôte des Pays-d'En-Haut Inc. (Benoit Guindon)
1141, chemin du Chantecler
- **Affichage**

Résolution C.C.U. '2008-042

Li-Fook Jeff
3600, boulevard de Sainte-Adèle
- **Affichage**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-121

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 980, rue de l'Érablière, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal existant de 8 mètres à 5,30 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 22 février 2008, sous la minute L-5983, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 2 493 553 du Cadastre du Québec, et dont la nature est de réduire la largeur minimale sur rue de la parcelle « A » de 37,50 m à 36,42 m, tel que montré au projet de lotissement préparé par M. Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 15 février 2008, sous la minute 1823, dossier 2007-286g,, afin de permettre le lotissement du lot 2 493 553 en 8 parcelles.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1840, rue des Souchets, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment accessoire de 15 mètres à 12,6 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre 2007, sous le numéro 272 de ses minutes, dossier 200434-p-1, afin de corriger une erreur d'implantation lors de la construction.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 juin 2008 à 20H00 sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2008-122

ATTENDU la requête transmise le 1^{er} mai 2008 par Mme Josée Perron, chef du service des acquisitions de biens à la Direction générale des acquisitions au Centre de services partagés du Québec, concernant l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au regroupement d'achat d'huile à chauffage.

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 9 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle adhère au regroupement susdit pour les fins précitées et ce, du 1^{er} septembre 2008 au 31 mars 2009.

QUE le Conseil Municipal autorise le service de la trésorerie à verser à la Direction générale des acquisitions (DGACQ) un abonnement de 500\$ pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 mars 2009.

RÉSOLUTION NO. 2008-123

Attendu que la sécurité publique occupe une grande importance parmi les préoccupations des élus municipaux partout au Québec ;

Attendu que cette préoccupation se confirme par une attention marquée des conseils municipaux dans l'organisation de leur desserte policière ;

Attendu que les élus municipaux ont démontré depuis longtemps un grand souci pour la quiétude et la sécurité de leur population et de leur milieu ;

Attendu que les dépenses budgétaires en sécurité publique et particulièrement en services policiers pour les municipalités avec corps de police figurent parmi les plus hautes de l'ensemble du budget de la municipalité ;

Attendu que les dépenses budgétaires en sécurité publique et particulièrement en services policiers pour les municipalités avec corps de police accusent une croissance supérieure à l'ensemble des autres postes budgétaires ;

Attendu que parmi les objectifs de la dernière réforme des services policiers, les principaux objectifs pour les élus municipaux étaient :

- a) Aucune augmentation des coûts policiers totaux;
- b) Une répartition des ressources policières mieux adaptée aux besoins de chaque municipalité;
- c) Une amélioration de la lutte à la criminalité, surtout la criminalité organisée.

Attendu que selon les derniers sondages d'opinion auprès des membres de l'UMQ, seule la lutte à la criminalité figure parmi les taux de satisfaction au-dessus de 50% ;

Attendu que l'UMQ, dans ses représentations devant le ministre de la Sécurité publique au sujet du projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur la police, actuellement en processus législatif d'adoption à l'Assemblée nationale et dont la sanction est prévue pendant la présente session parlementaire, a exprimé les revendications de ses membres pour un plus grand respect de l'autonomie municipale, à savoir:

- a) Dans la révision des dispositions de la Loi sur la police, prendre en considération le respect des principes d'autonomie, de responsabilité et d'imputabilité qui gouvernent les administrations municipales;
- b) Permettre aux municipalités plus de flexibilité et de marge organisationnelle dans la composition du plan d'organisation policière;
- c) Permettre aux municipalités de conclure des ententes spécifiques de services entre elles et avec différents corps policiers, pour un territoire donné en fonction d'une efficience en termes de coûts et de gérance.

Attendu que parmi les dispositions qui permettraient de satisfaire plus adéquatement les attentes des élus municipaux tels que mentionnés aux attendus précités, il est demandé au ministre de la Sécurité publique d'insérer dans le projet de loi 60 une nouvelle disposition allouant aux municipalités l'option de proposer au ministre de la Sécurité publique certains aménagements particuliers entre territoires municipaux en partage de renseignements et d'équipements, mais aussi et surtout, en expertises et en ressources humaines, entre différents corps policiers ;

Attendu que la Loi sur la police permet uniquement actuellement le partage de ressources entre la Sûreté du Québec et des corps policiers municipaux, et non pas autrement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer les revendications de l'UMQ tel que ci-haut mentionnées.

D'exhorter le ministre de la Sécurité publique d'apporter des amendements au projet de loi 60 avant son adoption afin d'y insérer une nouvelle disposition allouant aux municipalités l'option de lui proposer certains aménagements particuliers entre territoires municipaux en partage de renseignements et d'équipements, mais aussi et surtout, en expertises et en ressources humaines, entre différents corps policiers.

QUE cette résolution soit transmise immédiatement au ministre de la Sécurité publique, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au président de l'UMQ, au président de la Commission sécurité publique de l'UMQ et au député du comté de Bertrand.

RÉSOLUTION NO. 2008-124

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 12 mai 2008, concernant le renouvellement du bail de location d'une partie du lot 2 231 751 du Cadastre du Québec, à intervenir entre Monsieur Jean Fortin et Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du bail susdit pour la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2011 et ce, pour un loyer mensuel au montant de 225\$, plus taxes.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE Me Jean-Charles Luc soit mandaté pour publier le bail à intervenir entre les parties susdites, le tout aux frais de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-125

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2008-Z-01 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2008-126

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2008-Z-02 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2008-127

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution 2008-077 afin de remplacer le dernier paragraphe par les dispositions suivantes :

« QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu ».

RÉSOLUTION NO. 2008-128

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à Loisirs Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la cotisation pour ce faire au montant de 300\$, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-129

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une aide financière ainsi que le paiement de cotisation à divers organismes, le tout tel qu'il appert à l'annexe « A » jointe à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-130

ATTENDU que des négociations entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle Inc. ont permis d'en arriver à une entente.

Attendu le projet de convention collective à intervenir entre les parties susdites pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle Inc. pour la période susdite, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer les salaires et autres sommes indiquées à ladite convention.

RÉSOLUTION NO. 2008-131

ATTENDU la lettre transmise le 2 mai 2008 par la firme CIMA + relativement à une offre de service d'ingénierie pour réaliser un plan d'intervention de conduites d'eau potable et d'égout.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie le mandat susdit tel que décrit à ladite offre de service.

QUE les honoraires professionnels pour ce faire au montant maximum de 24,999\$, taxes et tous frais inclus, soient assumés par la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter lesdits honoraires, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-132

ATTENDU l'offre d'achat transmise par M. Luc LaRue le 4 avril 2008 pour l'acquisition du lot 2 232 877.

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 14 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la cession du lot 2 232 877 à M. Luc LaRue pour la somme de 9,500\$, plus taxes.

QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

QUE le contrat de cession comporte une disposition de servitude pour le maintien et l'entretien de la borne-fontaine installée sur ledit immeuble.

QUE ce Conseil informe l'acheteur que ledit immeuble n'est pas construisible et que dès lors, le contrat de cession précise cette disposition.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2008-133

ATTENDU l'offre d'achat transmise par M. Mario Chartrand le 6 décembre 2007 pour l'acquisition des lots 2 492 441 et 2 492 442.

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 février 2008.

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 14 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la cession à M. Mario Chartrand du lot 2 492 441 pour un montant de 6,000\$, plus taxes, et du lot 2 492 442 pour un montant de 5,475\$, plus taxes.

QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

QUE ce Conseil indique à l'acheteur que la Ville ne peut confirmer ou infirmer la présence d'un milieu humide sur lesdits immeubles, ce dont l'acheteur devra tenir compte ainsi que des informations inscrites au rapport susdit de M. Jean-Pierre Dontigny, lequel sera transmis à l'acheteur.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2008-134

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9074-0838 Québec Inc. ont signé, le 18 septembre 2007, deux (2) protocoles d'entente concernant respectivement la cession de terrains et servitude, soit des parties du lot 14, rang 9, Canton Abercrombie, dans le cadre d'une contribution pour fins de parcs, et d'autre part la cession d'une servitude concernant la permanence du réseau de sentiers récréatifs non motorisés.

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu de procéder à la rédaction et à la signature des actes requis dans les circonstances.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Me Carole Beauchamp pour rédiger les actes requis et recevoir les signatures des parties concernées relativement au sujet susdit et tel qu'il appert auxdits protocoles d'entente.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits actes, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-135

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate, à partir de la présente, Monsieur le Conseiller André Lamarche à titre de membre du conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle et ce, en remplacement de Monsieur le Conseiller Gary Quenneville, lequel est mandaté à titre de substitut.

QUE la présente demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas amendée ou abrogée.

QUE toute résolution antérieurement adoptée, inconciliable avec la présente, soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-136

ATTENDU que le comité ad hoc sur les infrastructures sports et loisirs de la MRC des Pays-d'En-Haut, s'étant réuni le 21 mars 2008, a informé les municipalités qu'elle s'imposait de soumettre les questions suivantes auxdites municipalités, à savoir :

- l'intérêt des municipalités à participer au financement de 50% des coûts d'un projet collectif.*
- l'accord des municipalités ne souhaitant pas participer au projet à verser leur part aux municipalités intéressées.*
- la possibilité de prévoir une formule compensatoire sous forme de tarification spéciale d'accès à pareils équipements pour les contribuables des autres municipalités.*

ATTENDU que selon le préfet de la MRC des Pays-d'En-Haut, M. Charles Garnier, il est impératif que chaque conseil municipal réfléchisse à ce projet et statue sur sa légitimité auprès de ses contribuables.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète que la part équitable de subvention soit versée aux municipalités intéressées à se doter d'équipements sportifs et récréatifs.

QUE, nonobstant le paragraphe précédent, il y a lieu de prévoir une formule compensatoire sous forme de tarification spéciale d'accès à des équipements collectifs, qui pourrait être réalisée dans les municipalités de la MRC des Pays-d'En-Haut.

QUE dès lors, la présente soit transmise à la MRC des Pays-d'En-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2008-137

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2008.

ATTENDU que deux (2) compagnies ont présenté une soumission pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Multi-Routes Inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 15 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'épandage d'abat-poussière, soit du chlorure de magnésium, selon le prix unitaire indiqué au bordereau de prix joint à la présente pour en faire partie intégrante, plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-138

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité.

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie ce mandat à l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq (5) prochaines années, du 1er mai 2008 au 30 avril 2013.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville de Sainte-Adèle devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2008-139

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Linda Rowland et Marc Robert

Réduire la marge avant du bâtiment de 6 mètres à 5,71 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2008, sous le numéro 0032 de ses minutes, dossier 3173, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant depuis 1969.

Situation : 604, rue Richer.

Guy Bélanger

a) Réduire la profondeur moyenne minimale des lots de :

- de 60 m à 54,04 m pour la parcelle 4;*
- de 60 m à 56,87 m pour la parcelle 5;*
- de 60 m à 28,49 m pour la parcelle 10*
- de 60 m à 51,94 m pour la parcelle 11*

b) Réduire la largeur minimale sur rue de la parcelle 8, de 50 m à 40,37 m; le tout tel que montré au plan directeur de développement préparé par la firme Légaré Millette, architecture et urbanisme, en date du 27 février 2008, projet Guy Bélanger, partie du lot 12, côte Saint-Gabriel, seigneurie des Mille-Isles.

Situation : P. 12, côte Saint-Gabriel, Seigneurie des Mille-Isles (contigu à la Montée Binette)

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :**
 - **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 204,067.94\$ pour la période du 12 au 18 avril 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 222,363.97\$ pour la période du 19 au 25 avril 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 187,243.97\$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 16,163.25\$ pour la période du 3 au 9 mai 2008.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 491,884.87\$ pour le mois de mars 2008.**
 - **Engagements au montant de 242,653.09\$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2008.**
- 2) **Rapports :**
 - **Urbanisme : avril 2008.**
 - **Police : rapport annuel 2007.**
- 3) **Rapport financier 2007 de l’Office Municipal d’Habitation de Sainte-Adèle.**

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les Elections et les Référendums dans les Municipalités, Monsieur le Conseiller André Lamarche dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2007.

Monsieur Yves de Carufel, vérificateur externe, explique les principales observations inscrites à son rapport et répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H15 et se termine à 22H55.

RÉSOLUTION NO. 2008-140

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H55.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 juin 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-141

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juin 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de retirer les sujets suivants de la rubrique « résolutions » :

F 26) Renouvellement du contrat individuel de travail de M. Bernard Demers au poste de directeur-adjoint gendarmerie.

F 27) Renouvellement du contrat individuel de travail de M. Jean-Pierre Dontigny au poste de directeur du service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2008-142

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2008, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2008 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 019-2008

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 936-1998 concernant les conditions d'arrosage extérieur sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 020-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement 965-1999 pour décréter l'interdiction d'arrêt et de stationnement sur la rue Henri-Dunant, du côté Nord, durant les périodes d'activités scolaires, soit de 7H00 à 17H00 du lundi au vendredi et ce, de septembre à juin.

QUE l'article 1 du règlement 965-A-2008 soit abrogé à toutes fins que de droit.

AVIS DE MOTION NO. 021-2008

La Conseillère Municipale Nicole Durand donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'alinéa 2 du chapitre IV du règlement 927-1998 pour décréter les heures d'ouverture de la plage municipale Jean-Guy-Caron.

RÈGLEMENT NO. 944-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-143

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 944-A-2008, décrétant l'amendement du règlement numéro 944-1998, en remplaçant les dispositions réglementaires inscrites à l'article 24 du règlement, par les suivantes, soit adopté par le Conseil.

« Sauf aux endroits permis pour ce faire, le fait de circuler ou d'utiliser une motoneige, véhicule tout terrain, motocyclette ou un cheval sur une propriété de la Ville de Sainte-Adèle, sur les sentiers récréatifs non motorisés, propriétés de celle-ci, (pistes cyclables, ski de fond, raquette, marche, etc..) ainsi que sur des sentiers faisant l'objet d'un droit de passage au bénéfice de celle-ci, constitue une nuisance et est prohibé, à l'exception des véhicules officiels et ceux servant à l'entretien desdites pistes ».

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 965-B-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-144

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-B-2008, amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999, afin de prohiber le stationnement des véhicules routiers sur une partie de la rue Rolland, dans le secteur du Parc d'Affaires La Rolland, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1007-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-145

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1007-A-2008, amendant l'annexe « A » du règlement de numéro 1007-2001, afin d'ajouter les arrêts obligatoires suivants, soit adopté par le Conseil :

- sur le chemin du Lac-Renaud, à l'intersection de la Montée-à-Charles, dans l'axe Est/Ouest.
- sur la rue des Cantonniers, à l'intersection de la rue du Congrès

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption des règlements 1000-2008-Z-01, 1000-2008-Z-02 et 1000-2008-PIIA-01, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.

Ceux-ci répondent affirmativement à ces requêtes. Dès lors, le greffier indique les objets de chacun desdits règlements.

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-Z-01
RÉSOLUTION NO. 2008-146

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-Z-01 amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone Te-7, pour ajouter l'usage résidentiel unifamilial comme usage permis et autres usages, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-Z-02
RÉSOLUTION NO. 2008-147

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-Z-02 amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de permettre l'usage industriel « commerce d'entrepôt » dans le cadre d'une occupation commerciale multiple sur un emplacement commercial, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-PIIA-01
RÉSOLUTION NO. 2008-148

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-PIIA-01 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA, afin de modifier l'article 5.6 pour assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale certains projets de lotissement et de construction projetés à l'intérieur de la zone Te-7, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-149

ATTENDU les dispositions de l'alinéa 2 du chapitre IV du règlement 927-1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète les heures d'ouverture de la plage Jean-Guy-Caron, tous les jours de 10H00 à 19H00 et ce, pour toute la période d'ouverture de ladite plage municipale.

RÉSOLUTION NO. 2008-150

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 28 mai 2008, relativement à la vente de deux (2) immeubles adjugés à M. Anaclet April lors de la vente pour taxes du 29 décembre 1992.

ATTENDU les dispositions de l'article 525 de la Loi sur les Cités et Villes.

ATTENDU que les acheteurs, Messieurs Nicolas April et Serge Robinette, agissant au contrat en leur qualité de co-liquidateurs et fiduciaires de la succession de feu Anaclet April, ont fait la preuve du paiement des taxes municipales et scolaires dues à ce jour.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de cession rédigé par Me Joseph Tutino, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les acquéreurs.

RÉSOLUTION NO. 2008-151

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Clarion Inc. pour le prolongement des infrastructures de la rue Cartier dans le secteur Doncaster (Mont-Rolland).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le promoteur dépose à la Ville, à la signature de la présente entente, un montant forfaitaire non remboursable de 2,100\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux, 3,000\$, plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux, 5,300\$, plus taxes, pour la confection de plans et devis par la firme P. Charbonneau et Associés Experts-Conseils Inc. ou une quittance produite par ladite firme.

QUE ce Conseil mandate la firme P. Charbonneau et Associés Experts-Conseils Inc. pour la confection des plans et devis requis dans les circonstances pour la somme de 5,300\$, plus taxes.

QUE la firme Qualilab Inspection Inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme de 3,000\$, plus taxes.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

QUE, de plus, ce Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à se porter acquéreur d'une partie du lot 3-27, rang 4, Canton Wexford, d'une superficie de 969,2 mètres carrés, tel qu'il appert à la description technique rédigée par M. Richard Barry, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 2006, dossier : 3622, minute 3660, dès que le promoteur Clarion Inc. aura exécuté les travaux de prolongement de la rue Cartier, le tout conformément aux normes établies et suivant les plans et devis au dossier, sous réserve que ce lot serve exclusivement au prolongement de la rue Cartier, excluant toute autre construction.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-152

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 4158024 Canada Inc. pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et de rue à partir du chemin du Mont-Gabriel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le promoteur dépose à la Ville, à la signature de la présente entente, un montant forfaitaire non remboursable de 3,750\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux, 3,800\$, plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux, 6,500\$, plus taxes, pour la confection de plans et devis par la firme Marchand Houle et Associés ou une quittance produite par ladite firme.

QUE ce Conseil mandate la firme Marchand Houle et Associés pour la confection des plans et devis requis dans les circonstances pour la somme de 6,500\$, plus taxes, et le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

QUE de plus ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et autorise le greffier municipal à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE la firme Qualilab Inspection Inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme de 3,800\$, plus taxes.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-153

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Construction des Monts Inc. pour le prolongement des infrastructures de la rue du Bougeoir.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le promoteur dépose à la Ville, à la signature de la présente entente, un montant forfaitaire non remboursable de 2,300\$, plus taxes, pour la surveillance des travaux, 2,500\$, plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux, 5,600\$, plus taxes, pour la confection de plans et devis par la firme P. Charbonneau et Associés Experts-Conseils Inc. ou une quittance produite par ladite firme.

QUE ce Conseil mandate la firme P. Charbonneau et Associés Experts-Conseils Inc. pour la confection des plans et devis requis dans les circonstances pour la somme de 5,600\$, plus taxes, et le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

QUE de plus ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et autorise le greffier municipal à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE la firme Qualilab Inspection Inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme de 2,500\$, plus taxes.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-154

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 30 mai 2008, concernant l'octroi d'un contrat pour le fauchage des accotements et des fossés de rues.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie Les Entreprises N. Théorêt Inc., pour le fauchage des accotements et des fossés de rues sur une longueur de 150 km, le tout pour une somme de 6,000\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-155

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 9 mai 2008, concernant la nomination d'une personne ressource pour l'application de l'entente intermunicipale avec la MRC Les Pays d'En-Haut relativement à la gestion des cours d'eau.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme, à partir de la présente, Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement, à titre de personne ressource de la Ville de Sainte-Adèle pour l'application de l'entente susdite.

RÉSOLUTION NO. 2008-156

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 3 juin 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-048

*Joseph R. Leduc
1141, rue Beauchamp
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2008-049

*Joël Lefebvre
1565, boulevard de Sainte-Adèle
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2008-050

*Stéphane Gignac
2988, rue Rolland
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2008-051

*Brigitte Savard
442-450, chemin Pierre Péladeau
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2008-052

*Gilles Dorais
56, rue Morin
- Galerie/Terrasse*

Résolution C.C.U. '2008-053

*Paul Lavoie
P.13B, rang 10, Canton Abercrombie (rue Rolland)
- Déblai/remblai*

Résolution C.C.U. '2008-054

*La Coop Fédérée
1000, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2008-057

*Les Immeubles Pierlor Inc.
Lots 2 493 894 et 2 493 895 (rue du Versant)
- Construction*

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

QUE de plus, ce Conseil reporte ses décisions relativement aux demandes de PIIA suivantes, attendu les rapports de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, datés du 13 juin 2008, lesquels sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

Résolution C.C.U. '2008-047

Michael Vaillancourt
169, boulevard de Sainte-Adèle
- Construction (entrepôts)

Résolution C.C.U. '2008-055

Ramges (Spa Bagni)
100, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2008-157

ATTENDU le rapport de M. Dominic Lirette, chef de division permis et inspections, daté du 6 juin 2008, concernant une demande de modification au zonage formulée par M. Kyrill Leutch, représentant de la compagnie Les Maisons KWL, pour la zone Pa-11.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 3 juin 2008 et indiquées à la résolution du C.C.U. '2008-058, laquelle fait partie intégrante de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-158

ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 15 mai 2008, concernant le renouvellement de l'entente avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour le service aux sinistrés lorsque la situation l'exige et ce, pour une période de trois (3) ans.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation susdite et autorise le renouvellement de l'entente précitée, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE M. Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle soit désigné à titre de représentant de la Ville pour assurer le suivi de ladite entente et pour tout autre objet connexe.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter pour ce faire, à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, une somme de \$0.10 per capita, calculée en fonction de la population décrétée annuellement par le gouvernement du Québec et publiée dans la Gazette Officielle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes à être déterminées en fonction des services demandés par la Ville lors de sinistres, lorsque nécessaire.

RÉSOLUTION NO. 2008-159

ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 5 juin 2008, concernant l'achat d'un photocopieur pour ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat d'un photocopieur Canon, modèle IR 1023N, chez Juteau Ruel Inc., le tout pour une somme de 2,095\$, plus taxes.

QUE de plus, ce Conseil octroie le contrat d'entretien dudit équipement au fournisseur susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-160

ATTENDU les rapports de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, datés du 21 mai et 12 juin 2008, concernant l'embauche de trois (3) policiers à temps partiel au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 14 avril 2008, Messieurs Simon Auger et Gabriel L'Heureux, et rétroactivement au 25 avril 2008, Monsieur Jean-François Beauchamp, à titre de policiers à temps partiel, et selon les besoins dudit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-161

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 3 juin 2008, concernant la nomination de M. Louis Desjardins à titre de lieutenant par intérim au service de la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme M. Louis Desjardins à titre de lieutenant par intérim au service susdit et ce, rétroactivement au 29 mai 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-162

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 10 juin 2008, relativement à l'embauche contractuelle de Monsieur Serge Proulx à titre de superviseur de la mécanique au service des travaux publics et des services techniques pour la période du 17 juin 2008 au 16 juin 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage contractuellement Monsieur Serge Proulx à titre de superviseur de la mécanique, pour la période du 17 juin 2008 au 16 juin 2009.

QUE dès lors, Ce Conseil accepte les dispositions dudit projet de contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir pour ce faire.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer le salaire et autres bénéfices marginaux tels qu'indiqués audit contrat.

RÉSOLUTION NO. 2008-163

ATTENDU que la Fondation Rues principales tiendra son colloque annuel le 24 septembre 2008 à Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Gary Quenneville pour assister au colloque susdit.

QUE les frais d'inscription au montant de 230\$ soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 1,000\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-164

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une aide financière à divers organismes, le tout tel qu'il appert à l'annexe « A » jointe à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-165

ATTENDU que des prix ont été demandés pour les fournitures de bureau, pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 6 juin 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie le contrat de fournitures de bureau à Buro Plus Martin.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu selon les prix unitaires transmis pour ce faire par ledit fournisseur.

RÉSOLUTION NO. 2008-166

ATTENDU que Les Productions FDL désirent présenter un spectacle de Blues au Parc de la Famille, le 23 août 2008.

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 5 juin 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la tenue de l'événement précité et l'utilisation pour ce faire du Parc de la Famille, le samedi 23 août 2008, sous réserve cependant de la confirmation à la Ville que ladite compagnie détient les assurances responsabilité requises dans les circonstances.

QU'une somme de 1,000\$ soit octroyée par la Ville pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-167

ATTENDU la requête transmise le 29 mai 2008 par M. Guy Lépine, président directeur général du Centre Père Sablon, relativement à la Classique cycliste Laval/Ste-Agathe/Le P'tit Bonheur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil appuie les organisateurs dudit événement qui se déroulera en partie sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 31 août 2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-168

ATTENDU la lettre transmise le 12 mai 2008 par Mme Marcelle Bergeron, directrice générale de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, concernant le don à la Ville de Sainte-Adèle de la pergola située dans le parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle de céder à la Ville de Sainte-Adèle la pergola installée au parc Claude-Henri-Grignon.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-169

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution 2008-132 afin d'inscrire après les mots « M. Luc LaRue » les mots « et M. Denis Lapointe » et d'inscrire au pluriel les mots « l'acheteur » et « l'acquéreur ».

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de cession, pour et au nom de la Ville.

QUE toutes les autres conditions indiquées à la résolution 2008-132 demeurent dès lors en vigueur.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2008-170

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution 2008-131 afin d'inscrire à la fin du dernier paragraphe, après les mots « en temps et lieu », les mots suivants : « payables à même les sommes qui ont été reçues par la Ville dans le cadre de l'entente sur le transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2008-171

ATTENDU que le Conseil Municipal a adopté le 20 août 2007 la résolution 2007-397 afin de céder le lot 2 232 503 à M. Luc Brunet pour la somme de 15,000\$, plus taxes.

ATTENDU que le 21 avril 2008, ce Conseil adoptait la résolution 2008-049 concernant le paiement d'honoraires professionnels à Me Pierre H. Archambault relativement à la correction de titres concernant ledit immeuble.

ATTENDU le projet d'acte à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Luc Brunet relativement à la cession du lot susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la cession de l'immeuble précité à M. Luc Brunet pour la somme de 15,000\$, plus taxes, le tout conformément au projet d'acte à intervenir entre les parties, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, sous réserve cependant d'y inclure les corrections inscrites audit projet.

QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.

QUE la commission prévue pour le courtier d'immeuble représentant 10% du prix de vente, excluant les taxes, soit payée au Groupe Sutton Laurentides lorsque les parties auront signé ledit acte d'achat et ce, à même le prix de vente.

QUE, conformément à la résolution 2008-049, les honoraires de Me Pierre H. Archambault, au montant maximum de 2,100\$ pour la correction des titres, soit assumée par la Ville à même le prix de vente dudit immeuble.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-172

ATTENDU que M. Marc Lupien, résidant et domicilié au 701, rue de la Croix à Sainte-Adèle, a fait signifier le 3 juin 2008 une requête introductive d'instance à Mesdames Marlène Houle, Josée Barbeau, Monsieur Pierre-Antoine Guinard, ex-membres du Conseil Municipal, à Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Gary Quenneville, ainsi qu'à la Ville de Sainte-Adèle, dans la cause 700-17-005072-086, pour un montant de 650,000\$, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ATTENDU que la requête a été transmise aux assureurs de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU les dispositions de l'article 604.6 de la Loi sur les Cités et Villes.

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater une firme d'avocats pour protéger les intérêts des défendeurs solidaires dans ladite cause et de prendre, le cas échéant, les procédures requises dans les circonstances.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète que la Ville de Sainte-Adèle assume la défense et la représentation de Mesdames Marlène Houle, Josée Barbeau, Monsieur Pierre-Antoine Guinard, ex-membres du Conseil Municipal, à Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Gary Quenneville, et conformément aux dispositions susdites de la Loi sur les Cités et Villes, mandate la firme d'avocats Deveau Lavoie Bourgeois Gagné Hébert & Associés pour représenter les défendeurs solidaires, incluant la Ville de Sainte-Adèle et, le cas échéant, pour tout refus des assureurs de couvrir lesdits défendeurs compte tenu des dispositions des divers contrats d'assurance concernés.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute dépense reliée à la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-173

ATTENDU que le 6 juin 2008, M. Hugo Duplantie et Mme Maude Veilleux ont fait signifier à la Ville de Sainte-Adèle une requête introductive d'instance à la Cour Supérieure pour le dossier portant le numéro 700-17-004652-078

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est mise en cause dans ce dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dès lors la firme d'avocats Dunton Rainville soit mandatée pour produire, au nom la Ville de Sainte-Adèle, toute comparution jugée pertinente et toute autre procédure qui serait opportune dans les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute dépense reliée à la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Un citoyen demande cependant au Conseil pourquoi celui-ci accepte la demande concernant le 1840, rue des Souchets.

Après explications d'un membre du Conseil, le citoyen a manifesté sa satisfaction suite auxdites explications.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2008-174

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Edward Owen

Réduire la marge avant du bâtiment principal existant de 8 mètres à 5,30 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 22 février 2008, sous la minute L-5983, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant

Situation : 980, rue de l'Érablière.

Annick Derrien

Réduire la largeur minimale sur rue de la parcelle « A » de 37,50 m à 36,42 m, tel que montré au projet de lotissement préparé par M. Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 15 février 2008, sous la minute 1823, dossier 2007-286g,, afin de permettre le lotissement du lot 2 493 553 en 8 parcelles.

Situation : Lot 2 493 553 du Cadastre du Québec (situé entre la rue des Raquetteurs à Sainte-Adèle et le chemin Val-Royal à Val-Morin).

Jacquelin Mélançon

Réduire la marge avant du bâtiment accessoire de 15 mètres à 12,6 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre 2007, sous le numéro 272 de ses minutes, dossier 200434-p-1, afin de corriger une erreur d'implantation lors de la construction.

Situation : 1840, rue des Souchets.

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 184,812.98\$ pour la période du 10 au 16 mai 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 287,779.68\$ pour la période du 17 au 23 mai 2008.**

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 416,851.98\$ pour la période du 24 au 30 mai 2008.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 272,424.28\$ pour le mois d’avril 2008.*
 - *Engagements au montant de 286,001.25\$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2008.*
- 2) *Rapports :*
 - *Cour municipale : janvier, février et mars 2008.*
 - *Sécurité incendie : mai 2008*
 - 3) *Procès-verbal du Comité Aviseur en Environnement – réunion du 15 avril 2008.*
 - 4) *États comparatifs portant sur les revenus et les dépenses au 31 mars 2008.*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H50 et se termine à 21H24.

RÉSOLUTION NO. 2008-175

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H24.

M. Victor Mainville, Maire suppléant

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 28 et 29 juin 2008, l'avis de convocation de la séance spéciale du 2 juillet 2008, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau,
Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mercredi 2 juillet 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

Victor Mainville	District 1
Gabriel D. Latour	District 3
Gary Quenneville	District 4
André Lamarche	District 5
Nicole Durand	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H07.

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier municipal dépose devant le Conseil Municipal un procès-verbal de correction de la résolution 2008-160, adoptée lors de la séance ordinaire du 16 juin 2008, concernant l'embauche de policiers temporaires.

Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de la rubrique « Règlements » :

C 4) Règlement 1102-2008 – emprunt – travaux rue du Meunier.

RÈGLEMENT NO. 927-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-176

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 927-A-2008 amendant le chapitre IV du règlement numéro 927-1998 concernant les heures d'ouverture de la plage Jean-Guy Caron, soit : tous les jours de 10H00 à 19H00 et ce, pour toute la période d'ouverture de ladite plage, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 936-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-177

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 936-A-2008 amendant l'article numéro 1 du règlement numéro 936-1998 concernant les conditions d'arrosage extérieur sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, afin d'ajouter après les mots et chiffres « comprise entre 21H00 et 22H00 » les dispositions suivantes, soit adopté par le Conseil :

- pour les immeubles ayant un numéro de porte « IMPAIR » :
les mercredi, vendredi et dimanche.
- pour les immeubles ayant un numéro de porte « PAIR » :
les mardi, jeudi et samedi.
- le lundi : interdit d'arroser sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle au moyen d'appareils décrits au présent article.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 965-C-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-178

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-C-2008 amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999 afin d'interdire le stationnement et l'arrêt des véhicules routiers sur la rue Henri-Dunant du côté Nord durant la période d'activités scolaires, soit de 07H00 à 17H00, du lundi au vendredi inclusivement et ce, du mois de septembre au mois de juin inclusivement de chaque année, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1103-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-179

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1103-2008 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal situé au 2815, rue Rolland, et autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant le coût de confection des plans et devis, surveillance des travaux, et tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 875,700\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les sommes requises pour l'achat de tous les matériaux et autres pour les fins du présent règlement, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1104-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-180

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1104-2008 décrétant des travaux de réfection de rues incluant des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue des Malards, le chemin Doncaster, le chemin des Hauteurs, la rue Rolland, le chemin du Mont-Gabriel, la Montée du Lac-Renaud, le chemin du Mont-Sauvage, la rue Séraphin, le chemin du Chantecler, le stationnement de la rue Dumouchel, la réfection de trottoirs et bordures sur les rues Morin, Valiquette, Beauchamp, Lesage, Saint-Jean, Claude-Grégoire, Rolland et le chemin du Chantecler, et autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 1,908,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-181

ATTENDU que le Conseil désire obtenir, pour la Ville de Sainte-Adèle, pour l'année 2008, une subvention d'un montant minimum de 130,000\$ dans le cadre du « Programme d'amélioration du réseau routier municipal ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle procédera durant l'année 2008, à des travaux de réparations des voies de circulation apparaissant à l'annexe « A » de la présente et ce, pour un montant subventionné d'un minimum de 130,000\$.

QUE, dès lors, les pièces justificatives soient transmises au ministère concerné conformément aux exigences de celui-ci.

QUE le Conseil confirme que les travaux seront exécutés sur des voies de circulation dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la trésorière et le directeur du service des travaux publics soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-182

ATTENDU que le Conseil a déposé, le 13 juin 2008, une demande de subvention révisée en vertu du programme FIMR 1, pour la remise aux normes du réseau et du système de traitement des eaux usées - dossier MAMR 611030.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE M. Richard Blouin, directeur général, soit autorisé à signer le formulaire et tout autre document pour les fins susdites et ce, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document qui pourrait être nécessaire pour les fins de la présente demande.

QUE la résolution numéro 2006-264 soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2008-183

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des réparations mineures de pavage, phase II, pour l'année 2008.

ATTENDU que trois (3) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, joint à la présente pour en faire partie intégrante, plus les taxes applicables, le tout ne devant pas dépasser le montant maximal prévu par la Loi sur les Cités et Villes relativement à l'octroi d'un contrat par invitation.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-184

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 13 juin 2008, concernant le renouvellement du contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Bernard Demers, à titre de directeur-adjoint du service de police.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat de M. Bernard Demers au poste de directeur-adjoint du service de police pour une période de trois (3) ans s'échelonnant du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2011.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-185

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 13 juin 2008, concernant le renouvellement du contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Jean-Pierre Dontigny, à titre de directeur du service de l'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat de M. Jean-Pierre Dontigny au poste de directeur du service d'urbanisme pour une période de quatre (4) ans s'échelonnant du 5 juillet 2008 au 4 juillet 2012.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-186

ATTENDU l'offre de service transmise le 22 mai 2008 par la compagnie Guy Turcot & Associés Inc. relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009.

ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 27 mai 2008 relativement au sujet susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à la firme précitée le mandat de service de consultation en assurances générales, la préparation du devis, l'analyse des soumissions et les recommandations au Conseil Municipal, tel qu'il appert à l'offre de service susdite, le tout pour des honoraires professionnels forfaitaires de 6,250\$, plus taxes, payables lors du dépôt du rapport d'analyse et de recommandations au Conseil Municipal.

QUE de plus, le Conseil accepte de verser des honoraires au taux horaire de 145\$ pour les dossiers ponctuels ou pour toute intervention requérant des tâches particulières en fonction de besoins exceptionnels non prévus dans le cadre du processus d'appel d'offres.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-187

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2008-151 soit amendée en inscrivant après le 6^e alinéa la disposition suivante :

En considération de la cession de l'Immeuble par le ministre du Revenu ("Acte de cession"), le Cessionnaire, pour lui-même et pour tout acquéreur subséquent, s'engage à ce que l'Immeuble présentement cédé garde son caractère de voie publique, renonçant expressément, le cas échéant, à son privilège de le réaffecter à une autre fin, notwithstanding les dispositions de la Loi sur les compétences municipales ou équivalentes d'une autre loi, cette condition étant essentielle aux présentes.

En cas de défaut du Cessionnaire de respecter l'obligation ci-dessus mentionnée, le ministre du Revenu es qualités aura le droit, s'il le juge à propos, et sans préjudice à ses autres recours, de demander la résolution de la présente cession, après avoir servi à qui de droit l'avis requis par la loi.

En ce cas, le ministre du Revenu ès qualités reprendra alors l'Immeuble avec effet rétroactif à la date de l'Acte de cession, sans être tenu à aucune restitution pour les acomptes reçus jusqu'alors en capital ou intérêt, ni aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'Immeuble par qui que ce soit, ces acomptes, réparations, améliorations et constructions restant acquis au ministre du Revenu à titre de dommage et intérêts liquidés.

Il reprendra l'Immeuble franc et quitte de toute hypothèque ou autre droit réel subséquent à la date de l'Acte de cession.

Le Cessionnaire s'engage à verser au ministre du Revenu ès qualités, une indemnité globale équivalente à la valeur marchande de l'Immeuble au moment de son affectation à d'autres fins ; cette indemnité ne sera cependant exigible que dans le cas où le ministre du Revenu renoncerait à son droit d'exercer la clause résolutoire ci-haut mentionnée.

Il est convenu qu'advenant l'aliénation de l'Immeuble, tout détenteur subséquent devra assumer personnellement toutes les obligations du Cessionnaire stipulées aux présentes

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2008-188

ATTENDU le rapport de M. Daniel Racette, coordonnateur aux services techniques, daté du 23 juin 2008, relativement à la construction du puits F-6 dans le secteur Riverdale, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète les travaux susdits, tel qu'il appert à l'estimation des coûts rédigée le 25 juin 2008 par M. Jean-François Richard, ingénieur, de la firme Génivar, plus les frais d'exploitation de la nappe et les frais incidents dont les plans et devis.

QUE le Conseil approuve une somme de 145,150\$ pour les fins susdites, tel qu'il appert au rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 2 juillet 2008, et joint à la présente sous l'annexe « A ».

QUE de plus le Conseil octroie le mandat de surveillance des travaux à la firme susdite à taux horaire et pour une somme maximale de 9,500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même les sommes qui ont été reçues par la Ville dans le cadre de l'entente sur le transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

RÉSOLUTION NO. 2008-189

ATTENDU que le Conseil adoptait, le 20 mai 2008, la résolution 2008-133, afin de céder à M. Mario Chartrand le lot 2 492 441 pour une somme de 6,000\$, plus taxes, et le lot 2 492 442 pour une somme de 5,475\$, plus taxes.

ATTENDU que ladite vente doit être conclue avec Constructions des Monts Inc. en lieu et place de M. Mario Chartrand.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil amende la résolution susdite pour indiquer en lieu et place de « M. Mario Chartrand » le nom de « Constructions des Monts Inc. »

QUE pour ce faire, le Conseil accepte les dispositions du contrat annexé à la présente pour en faire partie intégrante, et que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer celui-ci pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Victor Mainville.

RÉSOLUTION NO. 2008-190

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 3 juin 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. et refuse la demande de PIIA concernant le dossier suivant :

- *Résolution C.C.U. '2008-056 – Lot 2 492 605 – rue du Meunier (Brigitte Latour) : construction.*

Le tout tel qu'il appert à ladite résolution annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H37 et se termine à 20H46.

RÉSOLUTION NO. 2008-191

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H46.

M. Victor Mainville, Maire suppléant

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 juillet 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Victor Mainville

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Claude Descôteaux et Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour étaient absents pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire suppléant se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-192

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Avis de motion » :

D 4) Avis de motion – amendement du règlement 1096-2007

de corriger les sujets suivants à la rubrique « Résolutions » :

E 2) inscrire « et le remplacement » au lieu de « et la réparation ».

E 3) modifier le mot « Consultatif » par le mot « Aviseur ».

RÉSOLUTION NO. 2008-193

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2008 et de la séance spéciale du 2 juillet 2008, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2008 et de la séance spéciale du 2 juillet 2008, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 022-2008

Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et bâtiments situés dans le quadrilatère boulevard de Sainte-Adèle, chemin Pierre-Péladeau, rue Sigouin et chemin Notre-Dame, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ilot Grignon, soit les lots : 2 232 947, 2 232 955 à 2 232 965, 2 232 967 et 2 232 968, pour y aménager un parc, la construction d'une bibliothèque municipale, l'aménagement d'espaces commerciaux et d'espaces verts et autres fins municipales dans le cadre du programme particulier d'urbanisme numéro 1000-2005-PPU, le paiement des coûts de démolition de certains bâtiments et autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant les frais de notaire, d'avocat, d'évaluateur et autres experts, et pour emprunter une somme nécessaire pour ce faire, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 023-2008

Le Conseiller Municipal André Lamarche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'autoriser l'acquisition de gré à gré de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel à Sainte-Adèle (lot 2 232 990 Cadastre du Québec), l'aménagement d'un stationnement municipal et de salles communautaires à l'endroit précité et tous autres travaux requis, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant les frais de notaire, d'arpenteur, d'ingénieur et autres, et pour emprunter une somme nécessaire pour ce faire, incluant l'achat susdit, le coût des travaux, tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 024-2008

Le Conseiller Municipal André Lamarche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 1078-2006 afin de modifier le nom de « Comité Aviseur en Environnement » pour se lire « Comité Consultatif en Environnement ».

AVIS DE MOTION NO. 025-2008

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1096-2007 relatif à la délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires.

RÉSOLUTION NO. 2008-194

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec est propriétaire de la rue longeant l'autoroute des Laurentides à la jonction du boulevard de Sainte-Adèle, face à l'école A.N. Morin.

ATTENDU que le Conseil estime opportun que la Ville de Sainte-Adèle acquière dudit ministère cette voie de circulation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande officielle soit présentée au ministère des Transports du Québec pour l'acquisition de ladite voie de circulation.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute dépense reliée à la présente.

QUE la résolution 99-423 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-195

ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 11 juin 2008, concernant l'achat et l'installation d'une borne sèche dans le secteur du lac Bastien, et le remplacement de la borne sèche installée dans le secteur du Domaine du Vieux Puits.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise les dépenses susdites, au montant de 4,482.83\$ (secteur Lac Bastien) et 4,177.50\$ (secteur Domaine du Vieux Puits), taxes incluses, le tout tel qu'il appert aux documents annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-196

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 9 juin 2008, concernant l'entrée en vigueur du règlement 198-2007 de la MRC des Pays-d'En-Haut, le 7 mai 2008, lequel modifie le schéma d'aménagement et de développement de ladite MRC.

ATTENDU qu'il n'est pas requis que la Ville de Sainte-Adèle procède à une modification de son règlement de zonage, compte tenu qu'il est conforme audit schéma d'aménagement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique à la MRC des Pays-d'En-Haut qu'il n'est pas requis que la Ville de Sainte-Adèle amende son règlement de zonage, attendu que celui-ci est conforme au schéma d'aménagement en vigueur de ladite MRC.

RÉSOLUTION NO. 2008-197

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une aide financière ainsi que le paiement de cotisations à divers organismes, le tout tel qu'il appert ci-après :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Montant</u>
Laboratoire Vivre l'Art Libre (Festival d'Art Montagne Rouge)	1,000.00 \$
Association des Auteurs des Laurentides (La Grande Parlotte des Pays d'En-Haut)	1,000.00 \$

Fondation Québécoise du Cancer (décès de la mère d'un employé)	100.00 \$
Fondation Médicale des Laurentides et des Pays d'En-Haut (décès du père d'une employée)	100.00 \$
Conseil de la Culture des Laurentides (Cotisation annuelle 06.06.08 au 05.06.09))	125.00 \$
CRE Laurentides (Cotisation annuelle 2008)	100.00 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-198

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des offres de servitude à intervenir d'une part entre M. Daniel Veilleux et Mme Isabelle Tourillon et Ville de Sainte-Adèle, et d'autre part entre La Corporation Etex Limitée et Ville de Sainte-Adèle, concernant certains travaux que la Ville veut exécuter sur les lots 3 430 821, 3 430 822, 3 430 764 et 3 431 328, relativement au bouclage de l'aqueduc du Mont-Gabriel.

QUE le Conseil accepte les dispositions des actes susdits et en autorise leur signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, incluant les honoraires professionnels, les indemnités compensatoires ainsi que le coût de raccordement à l'aqueduc municipal, et autres obligations indiquées auxdits actes, à même le règlement 1054-2005.

RÉSOLUTION NO. 2008-199

ATTENDU le rapport du directeur général, daté du 3 juillet 2008, relativement à l'appropriation des revenus au montant de 90,000\$ pour combler le déficit prévu au service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie, à même le poste 01-381-31-000, un montant de 90,000\$ pour combler le déficit prévu au service des travaux publics.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-200

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 26 juin 2008, concernant l'achat d'un ordinateur de marque DELL pour ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat et l'installation dudit ordinateur, le tout pour une somme de 1,650\$, plus taxes, incluant le coût d'achat, l'installation et la configuration dudit ordinateur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-201

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 20 juin 2008, concernant le renouvellement du contrat d'entretien des étangs aérés du Mont-Gabriel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat susdit avec la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc., pour une période d'une année, se terminant le 8 septembre 2009.

QUE M. Normand Brisebois soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire estimé à 8,295\$, plus taxes et indexation, à même le budget du service susdit.

RÉSOLUTION NO. 2008-202

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés du 27 juin 2008, concernant l'achat et l'installation d'un garage pour l'accueil au parc de la Rivière Doncaster, ainsi que l'achat d'un cabanon pour l'accueil au tennis (secteur Mont-Rolland).

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions déposées pour ce faire par Cabanons Filiatrault, tel qu'il appert ci-après :

- Garage 14' x 24'	11,800 \$ plus taxes
- Cabanon 8' x 10'	4,000 \$ plus taxes

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites ainsi que les coûts reliés aux branchements électriques et téléphoniques desdits bâtiments, lesquels seront déterminés après leur installation, à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2008-203

ATTENDU l'offre d'acquisition du lot 6A-87, rang 10, Canton Abercrombie, présentée par Mme Isabelle Clément et M. Mario Riel, le 18 février 2008.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a fait une contre-offre pour un montant de 8,000\$, plus taxes, laquelle a été acceptée par lesdits requérants le 4 juillet 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil cède aux requérants susdits le lot 6A-87, rang 10, Canton Abercrombie, pour une somme de 8,000\$, plus taxes.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE ladite vente soit faite sans garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.

QUE l'acte de cession comporte une servitude d'égout, tel qu'il appert au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante, lequel a été préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 15 février 1989 – minute 3252.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par lesdits requérants.

RÉSOLUTION NO. 2008-204

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité de sélection des soumissions déposées pour tous les services professionnels relativement aux contrats municipaux.

Mme Brigitte Forget, trésorière

M. Richard Blouin, directeur général

M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics

M. Michel Rousseau, greffier à titre de secrétaire dudit comité

QUE toute résolution incompatible avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-205

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine la signature de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, concernant les ententes pour l'utilisation des équipements et des locaux pour le camp de jour, été 2008, intervenues entre la Ville de Sainte-Adèle d'une part, et d'autre part l'école St-Joseph, l'école Chante-au-Vent, et l'Elementary School Ste-Adele.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts reliés auxdites ententes, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-206

ATTENDU que le 21 avril 2008, le Conseil Municipal adoptait la résolution 2008-055 pour autoriser la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Daniel Tourville, pour permettre le raccordement temporaire à l'égout sanitaire et à l'aqueduc pour le lot 14-22, rang 9, Canton Abercrombie, situé à proximité de la rue du Boisé.

ATTENDU que le lot susdit a été cédé à M. Claude Paquette.

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de ladite entente avec celui-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature dudit protocole à intervenir avec M. Claude Paquette en lieu et place de M. Daniel Tourville pour les fins susdites.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE ladite entente soit enregistrée au Bureau de la Publicité des Droits aux frais de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais d'enregistrement de ladite entente, le tout en temps et lieu.

QUE tous les autres frais dans ce dossier soient assumés par ledit promoteur.

RÉSOLUTION NO. 2008-207

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 30 mai 2008, concernant l'octroi d'un contrat pour le fauchage des Pentes 40/80.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie Les Entreprises N. Théorêt Inc., pour le fauchage des Pentes 40/80, au prix unitaire par mètre carré, plus taxes, indiqué au bordereau de prix 2008 joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-208

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 10 juillet 2008, concernant le renouvellement du bail de location d'une partie du lot 2 231 751 du Cadastre du Québec, à intervenir entre Monsieur Jean Fortin et Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du bail susdit pour la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2011 et ce, pour un loyer mensuel au montant de 200\$, plus taxes.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour publier ledit bail, le tout aux frais de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE la résolution 2008-124 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-209

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 7 juillet 2008, concernant le paiement d'une facture au montant de 21,822.58\$, taxes incluses, pour la réparation d'une excavatrice de marque Caterpillar V35-90.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer la réparation susdite à la compagnie Hewitt Équipement Limitée, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-210

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 7 juillet 2008, concernant l'embauche d'un policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager, rétroactivement au 8 juillet 2008, Monsieur Carol Piché-Michaud à titre de policier temporaire, et selon les besoins dudit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-211

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a acquis, par adjudication, le lot 2 231 669, lors de la vente pour taxes du 13 juin 2007.

ATTENDU que les propriétaires, Les Associés Immobiliers du Nord, n'ont pas effectué le retrait dudit immeuble dans le délai imparti par la Loi sur les Cités et Villes.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a droit d'obtenir un acte valide de la part de Me Yvan Genest, directeur général de la MRC des Pays-d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du projet de contrat à intervenir pour ce faire, lequel est annexé à la présente.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-212

ATTENDU la réclamation transmise par Mme Danielle Favreau concernant des dommages survenus à une boîte aux lettres lors d'une opération de déneigement.

ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 10 juillet 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, désirant régler hors Cour ce dossier, autorise le versement d'une somme de 111.26\$, taxes incluses, à la réclamante susdite, en règlement complet final de sa réclamation, sous réserve cependant de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire par ladite réclamante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-213

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 21 juillet 2008, concernant l'achat de deux (2) ordinateurs pour la bibliothèque Claude-Henri-Grignon, afin de permettre l'accès à Internet.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de deux (2) ordinateurs chez NORITECH (Ste-Adèle), au montant de 2,198\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-214

ATTENDU le rapport transmis le 10 juillet 2008 par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, concernant le versement d'un montant de 10,000\$ à l'école Chante-au-Vent, dans le cadre de l'aménagement du parc-école au lieu susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à verser une somme de 10,000\$ à l'école Chante-au-Vent à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux, le tout dans le cadre de l'aménagement du parc-école et conformément à la résolution 2007-391, adoptée par le Conseil Municipal le 20 août 2007.

RÉSOLUTION NO. 2008-215

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 10 juillet 2008, concernant l'achat d'un appareil ivressomètre.

ATTENDU la soumission déposée pour ce faire par la compagnie Électronique Sécurité Thomas Ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat d'un appareil ivressomètre évidentiel d'Intoximeter, modèle RBT IV / Alco-Sensor IV, chez le fournisseur précité, au montant de 4,620\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert à ladite soumission annexée à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-216

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil mandate Me André Voizard pour agir à titre de négociateur de la Ville de Sainte-Adèle pour l'acquisition des immeubles requis dans le cadre du développement de l'Îlot Grignon, pour des honoraires calculés à taux horaire et pour une somme ne devant pas excéder le montant prévu à l'article 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour l'octroi d'un contrat de gré à gré.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-217

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

Que le Conseil autorise le versement de la 3^e tranche de subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle au montant de 41,250\$, payable dans la semaine du 21 juillet 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-218

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à verser à l'organisme sans but lucratif « Les Muraux des Pays-d'En-Haut », le solde de la subvention 2008 au montant de 40,000\$.

QUE de plus, le Conseil autorise l'installation d'une murale par Les Murales des Pays-d'En-Haut, en bordure du boulevard de Sainte-Adèle, à l'intersection du stationnement de la rue de la Forge et ce, sur le terrain de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2008-219

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 8 juillet 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-059
*Marie Laberge et Guy Phaneuf
Lot 3 136 378 (rue des Monarques)
- Déblai/remblai*

Résolution C.C.U. '2008-060
*Pavage Ste-Adèle
4091, boulevard de Sainte-Adèle
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2008-061
*M. Gaétan Forget
1427, rue Saint-Jean
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2008-063
*Dubo Luminaires
1200, rue Valiquette
- Affichage*

Résolution C.C.U. '2008-064
*Esthétique Gaudet
1405, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage*

Résolution C.C.U. '2008-065
*Mme Arsenault
2935, rue Proteau
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2008-066
*Lots 2A et 2B, rang 4, Canton Wexford (rue Cartier)
- Projet de lotissement*

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur André Lamarche indique aux membres du Conseil qu'il est propriétaire de l'immeuble faisant l'objet de la procédure suivante.

Dès lors, il ne votera pas sur la résolution ni ne participera aux délibérations des membres du Conseil sur ce sujet.

RÉSOLUTION NO. 2008-220

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 8 juillet 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-062

M. André Lamarche
62/62A, rue Morin
- Démolition

Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.

Monsieur André Lamarche ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-221

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1186 rue de l'orée-des-Bois, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 6,45 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 2008, sous le numéro L-6081 de ses minutes, dossier 5856, afin de régulariser une erreur d'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les lots 2 453 588, 2 453 605 et 3 934 786 du Cadastre du Québec, et dont la nature est de réduire la largeur minimale sur rue de 25 m à 16,62 m, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 23 avril 2008, minute 12 243, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 5200, rue Rolland, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 2,04 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 31 janvier 2008, minute 12700, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 824, rue de la Montagne, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 9 mètres à 8,20 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 16 juin 2008, minute L-6097, afin de permettre l'agrandissement projeté du bâtiment résidentiel existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2865, rue des Bouleaux, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite du bâtiment résidentiel existant de 4 mètres à 1,14 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 2007, minute 12634, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 887, rue Saint-Georges, et dont la nature est de permettre l'empiètement dans la marge avant de 2 mètres à 2,98 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 2008, sous le numéro L-6107 de ses minutes, afin de permettre la construction d'un avant-toit et d'une galerie dans la marge avant pour des raisons de sécurité.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1370, rue du Congrès, et dont la nature est de réduire la marge latérale de la galerie de 1 mètre à 0,18 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 2008, sous le numéro R4578 de ses minutes, dossier 2722, afin de régulariser l'empiètement de la galerie, sous réserve cependant que le propriétaire procède à la démolition ou au déplacement du bâtiment accessoire, en conformité avec la réglementation municipale et ce, avant le 18 août 2008..

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1020, rue Ouimet, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche du garage détaché existant de 2 mètres à 1,50 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, en date du 20 juin 2008, minute 7384, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot P.1, rang 10, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire de 3 :12 à 1 :24 la pente projetée de la toiture végétale projetée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 1, rang 10, Canton Abercrombie (1-29 non officiel), localisée sur la Montée Binette, près de la Montée du Lac-Renaud, tel que montré aux documents déposés avec la demande de dérogation mineure 2008-00044.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 août 2008 à 20H00 sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

QUE, suivant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, le Conseil refuse la demande de dérogation mineure à l'effet de réduire la marge latérale du bâtiment accessoire situé au 1370, rue du Congrès, de 1 mètre à 0,31 mètre.

RÉSOLUTION NO. 2008-222

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 10 juillet 2008, concernant une demande de modification au zonage formulée par la compagnie 9109-4169 Québec Inc., pour la zone Te-4.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les recommandations indiquées ci-après par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 8 juillet 2008 :

- **ACCORDER** la demande de modification au règlement de zonage de manière à ce que les normes de lotissement applicables pour la zone Te-4 soient celles du tableau 7.3.2 du règlement de lotissement 1000-1999-L, en fonction de la présence ou non des services.
- **REFUSER** la demande de modification au règlement de zonage visant à permettre les projets intégrés d'habitation dans la zone Te-4, compte tenu de l'absence des documents requis permettant l'évaluation de la demande.

Le tout tel qu'il appert à la résolution C.C.U. '2008-076 annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-223

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau soit nommé à titre de substitut au Comité Aviseur en Environnement et ce, en cas d'absence de Monsieur le Conseiller André Lamarche.

RÉSOLUTION NO. 2008-224

ATTENDU le rapport de M. Richard Blouin, directeur général, daté du 17 juillet 2008, relativement à un mandat à accorder concernant l'analyse de la problématique de drainage de la rue du Skieur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée selon leur offre de services datée du 1^{er} juillet 2008, sur une base horaire et pour un montant ne devant pas excéder 15,000\$, plus dépenses et taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à transférer la somme susdite du poste budgétaire 02-190-00-499 au poste 02-310-00-411.

RÉSOLUTION NO. 2008-225

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des réparations mineures de pavage, phase III, pour l'année 2008.

ATTENDU que la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, joint à la présente pour en faire partie intégrante, plus les taxes applicables, le tout ne devant pas dépasser le montant maximal prévu par la Loi sur les Cités et Villes relativement à l'octroi d'un contrat par invitation.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-226

ATTENDU que des prix ont été demandés pour effectuer la peinture d'environ 160 bornes d'incendie sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la compagnie Carl Ladouceur Excavation Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, au prix unitaire de 110\$, plus taxes, et pour un montant total ne devant pas excéder 19,866\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-227

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 16 juillet 2008, concernant la réparation d'une pompe au puits Riverdale.

ATTENDU le prix soumis pour ce faire par la compagnie Les Entreprises Électriques L.M. Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la réparation susdite pour un montant de 12,466.69\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 126,083.04\$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 240,286.15\$ pour la période du 7 au 13 juin 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 39,751.52\$ pour la période du 14 au 20 juin 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 295,220.55\$ pour la période du 21 au 27 juin 2008.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 95,065.97\$ pour la période du 28 juin au 4 juillet 2008.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 230,175.02\$ pour le mois de mai 2008.**
 - **Engagements au montant de 193,718.35\$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2008.**
- 2) Rapports :**
- **Urbanisme : mai et juin 2008**
 - **Cour municipale : avril 2008**

- 3) Procès-verbal du Comité aviseur en environnement : réunion du 13 mai 2008.
- 4) Certificats du greffier concernant les procédures d'enregistrement des règlements numéros 1103-2008 et 1104-2008.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H55 et se termine à 22H30.

RÉSOLUTION NO. 2008-228

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H30.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 août 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-229

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de retirer les sujets suivants de la rubrique « résolutions » :

F 2) Renouvellement de l'engagement de la Ville – Logement abordable.

F 3) Nomination de membres du Conseil – comité de permanence des sentiers de ski de fond.

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 36) Acceptation de la soumission – Les Constructions Soldi Inc. – bouclage de l'aqueduc au Mont-Gabriel – règlement 1054-2005.

F 37) Acceptation de la démission de M. Michel Aumont, policier, à partir du 15 août 2008 et nomination de Mme Émilie Roy, à titre de policière permanente à partir du 16 août 2008 et ce, en remplacement de M. Michel Aumont.

RÉSOLUTION NO. 2008-230

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 026-2008

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 853-1995 concernant les conditions de travail et les bénéfices marginaux des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 027-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « A » du règlement 965-1999 concernant le stationnement sur la rue du Congrès.

AVIS DE MOTION NO. 028-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter de nouvelles normes concernant la construction de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÈGLEMENT NO. 1078-B-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-231

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1078-B-2008, amendant le règlement 1078-2006, concernant la formation d'un Comité Aviseur en Environnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, afin d'inscrire en lieu et place de « Comité Aviseur en Environnement », les mots « Comité Consultatif en Environnement » et ce, dans le titre du règlement ainsi qu'à l'article 2 de celui-ci, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1106-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-232

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1106-2008, décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel à Sainte-Adèle (lot 2 232 990), l'aménagement d'un stationnement municipal à l'endroit susdit et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant les frais de notaire, d'arpenteur, d'ingénieur et autres, et pour emprunter une somme de 252,000\$ pour ce faire, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-233

ATTENDU le rapport de M. Richard Blouin, directeur général, daté du 28 juillet 2008, relativement à un mandat à octroyer à Mme Martine Jérôme dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Mme Martine Jérôme à titre de membre et porte-parole du comité de négociations pour les fins susdites.

QUE les honoraires pour ce faire n'excèdent pas le montant prévu à l'article 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour la conclusion d'un contrat de gré à gré.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE la résolution 2008- 083 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-234

ATTENDU les rapports du greffier municipal, datés du 14 et 18 juillet 2008, relativement aux réclamations produites d'une part par la compagnie Bell Canada et d'autre part par Mme Micheline Patry.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour les dossiers susdits et autorise le versement d'une somme de 701.09\$ à la compagnie Bell Canada, et une somme de 192.71\$ à Mme Micheline Patry, sous réserve de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire par chacune des parties requérantes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-235

ATTENDU la lettre transmise le 24 juillet 2008 par Mme Annie Thériault, responsable des bibliothèques publiques, relativement à une convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, concernant l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques autonomes.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du document susdit et en autorise sa signature par le greffier municipal, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-236

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 21 juillet 2008, concernant l'embauche d'un mécanicien au service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Monsieur Alexandre Miron au poste de mécanicien, à titre de salarié à l'essai pendant une période de 60 jours et ce, rétroactivement au 21 juillet 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer le salaire et les bénéfices marginaux conformément à la convention collective de travail pertinente.

RÉSOLUTION NO. 2008-237

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 28 juillet 2008, concernant l'embauche d'un policier temporaire au service de police.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Monsieur Michaël Bérubé, à titre de policier temporaire, à partir du 28 octobre 2008 et selon les besoins dudit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-238

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 29 juillet 2008, concernant la nomination de deux (2) policiers à temps partiel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme, rétroactivement au 28 mai 2008, Messieurs Éric Julien à titre de policier à temps partiel, et Gabriel L'Heureux, à titre de policier à temps partiel à l'essai, pour une période de six (6) mois et ce, rétroactivement à la date précitée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-239

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate le Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines de l'Union des municipalités du Québec, pour procéder à l'élaboration de la structure salariale du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle, le tout pour une somme de 14,820\$, plus taxes et les frais afférents et de déplacement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-240

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 14 juillet 2008, concernant le remboursement d'inscriptions à certaines activités de la Ville de Sainte-Adèle et l'abrogation de la résolution 2002-230 et amendements.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle rembourse les résidants de Sainte-Adèle, pour le montant payé par ces derniers et associé à la portion tarifaire « non-résidant », un montant n'excédant pas 175\$ par année par enfant (17 ans et moins) inscrit au sein d'une association de hockey mineur, à un club de patinage artistique, à un club de natation ou d'une ligue de baseball d'une autre ville (secteur des Laurentides). La demande de paiement relative à cette politique de support doit être faite dans l'année en cours ou au plus tard un (1) an suivant la date de l'inscription, avec preuve à l'appui.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE le Conseil abroge la résolution 2002-230 ainsi que toutes résolutions antérieurement adoptées et dont le texte serait incompatible avec les dispositions précitées.

RÉSOLUTION NO. 2008-241

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le projet de règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ainsi que le projet de règlement 1000-2008-Z-04 (P-1) amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de modifier les normes de lotissement applicables à l'intérieur de la zone Te-4, le tout tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente respectivement sous les annexes « A » et « B ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 septembre 2008 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-242

ATTENDU l'analyse des besoins de la Ville de Sainte-Adèle en matière d'avance pour les opérations courantes.

ATTENDU qu'une marge de crédit au montant de 2,000,000\$ répond adéquatement aux besoins précités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut de renouveler sa marge de crédit au montant de 2,000,000\$.

QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-243

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance en vertu des règlements numéros 637-1987, 641-1987, 975-2000, 779-A-1992, 926-1998, 938-1998, 1035-2002, 1039-2002, 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1082-2007, 1084-2007, 1085-2007, 1087-2007, 1089-2007 et 1093-2007.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3,014,000\$, datée du 3 septembre 2008.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU que l'offre provenant du syndicat dirigé par la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 3,014,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée au syndicat dirigé par la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

QU'une demande soit faite audit syndicat de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou le trésorier pro tempore en l'absence de la trésorière municipale, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Attendu que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

Attendu que CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, ou le trésorier pro tempore, durant l'absence de cette dernière, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises.

RÉSOLUTION NO. 2008-244

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 3,014,000\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
637-1987	3,677
641-1987	1,672
975-2000	14,798
779-A-1992	24,100
926-1998	84,657
938-1998	105,600
1035-2002	55,200
1039-2002	234,596
1054-2005	39,450
1054-A-2007	70,185
1069-2005	58,450
1082-2007	29,125

1084-2007	45,690
1085-2007	34,430
1087-2007	1,750,735
1089-2007	218,108
1093-2007	243,527

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3,014,000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 3 septembre 2008.

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci.

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

*QUE pour effectuer les paiement aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante :
la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut actuellement, ou son successeur le cas échéant.*

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 3 mars et le 3 septembre de chaque année.

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).

QUE les obligations seront signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou le trésorier pro tempore durant l'absence de cette dernière.

La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2008-245

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 3,014,000\$ effectué en vertu des règlements numéros 637-1987, 641-1987, 975-2000, 779-A-1992, 926-1998, 938-1998, 1035-2002, 1039-2002, 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1082-2007, 1084-2007, 1085-2007, 1087-2007, 1089-2007 et 1093-2007, la Ville de Sainte-Adèle doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 3 septembre 2008; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2008-246

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle avait, le 28 juillet 2008, un montant de 24,100\$ à renouveler sur un emprunt original de 66,500\$ pour une période de 5 ans en vertu du règlement numéro 779-A-1992.

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue.

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 3 septembre 2008.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 24,100\$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 1 mois et 6 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

RÉSOLUTION NO. 2008-247

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 31 juillet 2008, concernant l'appropriation d'un solde disponible au règlement 975-2000.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie le solde disponible du règlement susdit au montant de 1,201.02\$, laissant ainsi un solde à refinancer d'un montant de 14,798\$, le refinancement ayant été réduit d'une somme de 1,202\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-248

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des travaux publics et services techniques, daté du 18 juillet 2008, relativement à la révision de la facture émise pour des travaux de raccordement effectués près du 2480, rue de la Carriole.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à réduire la facture émise pour les fins susdites d'une somme de 540.60\$, plus taxes, et ce, pour les raisons indiquées audit rapport.

RÉSOLUTION NO. 2008-249

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des travaux publics et services techniques, daté du 21 juillet 2008, relativement à une recommandation pour retenir un montant de 800\$, plus taxes, à même les paiements dus à la compagnie Les Entreprises D.T. Paysagiste Inc. pour défaut d'exécution au contrat d'entretien des parcs et espaces verts.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions dudit rapport et requière le service de la trésorerie à retenir une somme de 800\$, plus taxes, à même les paiements dus à ladite compagnie pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 2008-250

ATTENDU l'écrit de M. Normand Brisebois, directeur des travaux publics et services techniques, daté du 19 juillet 2008, relativement à l'épandage de chlorure de magnésium.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à approprier une somme de 14,000\$ du code budgétaire 02-621-00-971 pour l'approprier au code budgétaire 02-320-00521.

RÉSOLUTION NO. 2008-251

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme, à partir de la présente, Monsieur Jean-Pierre Pariseau, à titre de délégué de la Ville de Sainte-Adèle à la MRC des Pays d'En-Haut pour le dossier de la politique familiale.

QUE celui-ci soit également mandaté pour être responsable de la politique familiale de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-252

ATTENDU le rapport de M. Richard Blouin, directeur général, daté du 23 juillet 2008, relativement à l'assumption d'une somme supplémentaire pour l'impression du bulletin municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2007-616 pour inscrire en lieu et place du montant de « 968\$, plus taxes », un montant de « 1,169\$, plus taxes ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2008-253

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 31 juillet 2008, concernant le renouvellement du contrat d'entretien du système téléphonique dudit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat susdit pour une période de 3 ans, à partir du 26 septembre 2008, avec la compagnie Bell Canada, le tout pour un montant forfaitaire de 2,449.78\$, plus les taxes applicables.

Que M. Garry More soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-254

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 août 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-077

**M. Georges Côté
2945, rue de la Terrasse-Morin
- Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-079

**Épinord
86, rue Morin
- Enseigne**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur André Lamarche indique aux membres du Conseil qu'il est propriétaire de l'immeuble faisant l'objet de la procédure suivante.

Dès lors, il ne votera pas sur la résolution ni ne participera aux délibérations des membres du Conseil sur ce sujet.

RÉSOLUTION NO. 2008-255

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 août 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-078

M. André Lamarche
68/70, rue Morin
- Rénovation

Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-256

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 8 août 2008, concernant le paiement d'une facture au montant de 56.44\$, émise par l'Union des municipalités du Québec le 16 juin 2008, relativement à une journée de formation sur la problématique des cyanobactéries.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer ladite facture.

QUE la résolution 2008-084 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-257

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 4 août 2008, concernant l'assumption par la Ville de Sainte-Adèle d'un montant de 70\$, pour le paiement d'une partie du coût du cadeau offert à M. Daniel Racette, suite à son départ à titre de coordonnateur aux services techniques de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer la part de la Ville de Sainte-Adèle au montant de 70\$, pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 2008-258

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une subvention à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland au montant de 13,750\$ relativement aux travaux effectués au système électrique de certains bâtiments de ladite corporation, tel qu'il appert à la requête transmise le 10 juillet 2008 par M. Frank Bosco, directeur général par intérim.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à approprier la somme susdite à même le règlement 1069-2005.

RÉSOLUTION NO. 2008-259

ATTENDU l'offre d'achat transmise le 9 juillet 2008 par la compagnie Les Immeubles Avantage Inc. pour l'acquisition des lots 2 453 561, 2 453 565, 2 453 564 et 2 453 573.

ATTENDU les différents rapports des services concernés.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la cession des lots susdits à ladite compagnie et ce, pour une somme de 101,900\$, plus taxes, représentant 100% de l'évaluation municipale.

QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

QUE le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, daté du 15 juillet 2008, soit transmis à ladite compagnie afin qu'elle prenne connaissance des restrictions qui pourraient s'appliquer à certains immeubles visés par la présente transaction.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2008-260

ATTENDU la requête transmise le 11 août 2008 par Mme Michelle Thomas, coordonnatrice au Café Communautaire l'Entre-Gens, concernant la tenue d'une vente de garage les 29 et 30 août 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la tenue de la vente susdite les 29 et 30 août 2008 au 1006, rue Valiquette.

RÉSOLUTION NO. 2008-261

ATTENDU le rapport de M. Blondel Hedible, stagiaire aux services techniques, daté du 8 août 2008, concernant une recommandation pour l'acceptation finale des travaux exécutés sur une partie du chemin Saint-Germain située sur le lot 2 230 099 du Cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil procède à l'acceptation finale des travaux et autorise la remise de la garantie bancaire au montant de 25,221\$ à la compagnie 9155-6639 Québec Inc.

QUE de plus le Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, accepte la cession de ladite partie de rue ainsi que toute servitude de drainage requise à la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Me Carole Beauchamp soit mandatée pour rédiger les actes requis dans les circonstances, le tout aux frais du promoteur susdit, tel qu'il appert au paragraphe b) de l'article 9 de l'entente signée entre les parties le 31 juillet 2006.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer les actes requis, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2008-262

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle 90% du montant autorisé en vertu des règlements ci-après mentionnés :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-2008

Règlement décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal situé au 2815, rue Rolland, et autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant le coût de confection des plans et devis, surveillance des travaux, et tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 875,700\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les sommes requises pour l'achat de tous les matériaux et autres pour les fins du présent règlement.

Montant autorisé : 875,700\$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-2008

Règlement décrétant des travaux de réfection de rues incluant des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue des Malards, le chemin Doncaster , le chemin des Hauteurs, la rue Rolland, le chemin du Mont-Gabriel, la Montée du Lac-Renaud, le chemin du Mont-Sauvage, la rue Séraphin, le chemin du Chantecler, le stationnement de la rue Dumouchel, la réfection de trottoirs et bordures sur les rues Morin, Valiquette, Beauchamp, Lesage, Saint-Jean, Claude-Grégoire, Rolland et le chemin du Chantecler, et autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 1,908,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Montant autorisé : 1,908,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.

RÉSOLUTION NO. 2008-263

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie au personnel cadre concerné de la Ville de Sainte-Adèle une augmentation salariale de 2.5% pour chacune des années 2007 et 2008.

QUE les sommes à payer le soient lorsque le règlement 853-B-2008, à être adopté, sera en vigueur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-264

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures et la réfection de rues et chemins, sur différentes rues de la Ville de Sainte-Adèle, dans le cadre du règlement 1104-2008.

ATTENDU que trois (3) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que selon la recommandation de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics et services techniques, daté du 14 août 2008, la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire au montant de 1,368,773.43\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission annexé à la présente pour en faire partie intégrante, à l'exception du point no. 14, page C-25 concernant la pierre concassée 20-0mm.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible au règlement 1104-2008, dès son entrée en vigueur.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2008-265

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 8 juillet 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes :

M. Raymond Viens

Réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 6,45 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 2008, sous le numéro L-6081 de ses minutes, dossier 5856, afin de régulariser une erreur d'implantation du bâtiment existant
Situation : 1186, rue de l'Orée-des-Bois.

M. Richard Bourbonnais

Réduire la largeur minimale sur rue de 25 m à 16,62 m, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 23 avril 2008, minute 12 243, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.
Situation : Lots 2 453 588, 2 453 605 et 3 934 786 du Cadastre du Québec (rue Fribourg)

M. Jacques Meunier

Réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 2,04 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 31 janvier 2008, minute 12700, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 5200, rue Rolland

M. Michel Boyer

Réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 9 mètres à 8,20 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 16 juin 2008, minute L-6097, afin de permettre l'agrandissement projeté du bâtiment résidentiel existant.

Situation : 824, rue de la Montagne

Mme Sylvie Blais

Réduire la marge latérale droite du bâtiment résidentiel existant de 4 mètres à 1,14 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 2007, minute 12634, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 2865, rue des Bouleaux

Mme Francine Lemieux

Permettre l'empiètement dans la marge avant de 2 mètres à 2,98 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 19 juin 2008, sous le numéro L-6107 de ses minutes, afin de permettre la construction d'un avant-toit et d'une galerie dans la marge avant pour des raisons de sécurité.

Situation : 887, rue Saint-Georges

QUE la demande ci-après soit acceptée sous réserve que le bâtiment accessoire soit démoli ou déplacé selon la réglementation en vigueur avant le 30 septembre 2008, et qu'à défaut la présente approbation devienne nulle et de non-effet.

Mme Louise Leduc

Réduire la marge latérale de la galerie de 1 mètre à 0,18 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 2008, sous le numéro R4578 de ses minutes, dossier 2722, afin de régulariser l'empiètement de la galerie dans ladite marge.

Situation : 1370, rue du Congrès

M. Laurent Bertrand

Réduire la marge latérale gauche du garage détaché existant de 2 mètres à 1,50 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, en date du 20 juin 2008, minute 7384, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant.

Situation : 1020, rue Ouimet

M. Scott Reeves

Réduire de 3 :12 à 1 :24 la pente projetée de la toiture végétale projetée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 1, rang 10, Canton Abercrombie (1-29 non officiel), localisée sur la Montée Binette, près de la Montée du Lac-Renaud, tel que montré aux documents déposés avec la demande de dérogation mineure 2008-00044.

Situation : Lot P.1, rang 10, Canton Abercrombie (Montée Binette)

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2008-266

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de bouclage de l'aqueduc du Mont-Gabriel, dans le cadre du règlement 1054-2005.

ATTENDU que cinq (5) compagnies ont déposé des soumissions ouvertes publiquement le 14 août 2008.

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions rédigé par Mme Julie Laroche, ingénieur de la firme CIMA +.

ATTENDU qu'il appert dudit rapport que la compagnie Les Constructions Soldi Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour les fins susdites, au montant de 291,781.88\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible au règlement 1054-2005.

RÉSOLUTION NO. 2008-267

ATTENDU que M. Michel Aumont, policier à la Ville de Sainte-Adèle, a remis sa démission, laquelle prenait effet le 15 août 2008.

ATTENDU qu'il y a lieu, pour combler le poste susdit, de nommer Mme Émilie Roy à titre de policière permanente, rétroactivement au 16 août 2008.

ATTENDU le rapport de la directrice des ressources humaines, Mme Ghislaine Damico, daté du 18 août 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la démission de M. Michel Aumont à titre de policier de la Ville de Sainte-Adèle en date du 15 août 2008.

QUE, pour combler le poste laissé ainsi vacant, le Conseil nomme Mme Émilie Roy à titre de policière permanente et ce, rétroactivement au 16 août 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :**
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 313,596.60\$ pour la période du 5 au 11 juillet 2008.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 298,236.81\$ pour la période du 12 au 18 juillet 2008.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 823,049.22\$ pour la période du 19 au 25 juillet 2008.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 207,338.12\$ pour la période du 26 juillet au 1^{er} août 2008.*

- *Liste des comptes à payer au montant de 454,567.41\$ pour le mois de juin 2008.*
- *Engagements au montant de 297,738.52\$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2008.*
- 2) *Rapports :*
 - *Cour municipale : mai 2008*
 - *Sécurité incendie : juin 2008*
- 3) *Rapport du directeur général daté du 28 juillet 2008 – embauche d’employés temporaires – article 2.4.1 du règlement 1096-2007.*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H55 et se termine à 21H45.

RÉSOLUTION NO. 2008-268

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H45.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 29, 30, 31 août et 1^{er} septembre 2008, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 3 septembre 2008, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau,
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le mercredi 3 septembre 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Messieurs les Conseillers Victor Mainville et André Lamarche étaient absents pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

AVIS DE MOTION NO. 029-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des travaux de raccordement des entrées des services d'aqueduc et d'égout, de construction d'une entrée charretière, le tout concernant la construction du CHSLD en bordure du boulevard de Sainte-Adèle, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire incluant le coût des travaux, les achats de matériaux requis, les taxes et les imprévus.

RÈGLEMENT NO. 965-D-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-269

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-D-2008, amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999, afin d'interdire le stationnement des véhicules routiers du côté Ouest, direction Sud, sur la rue du Congrès, de la rue des Capucines à la rue de la Colline, et de permettre le stationnement sur le côté Est de ladite rue, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-270

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a reçu deux (2) offres de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de bouclage de l'aqueduc du Mont-Gabriel.

ATTENDU que la firme Génivar a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et services techniques, daté du 26 août 2008, relativement au sujet susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme Génivar pour la surveillance des travaux de bouclage de l'aqueduc du Mont-Gabriel, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 17,000\$, plus taxes, pour 20 jours ouvrables de surveillance, plus, si nécessaire, un montant de 850\$ par jour, plus taxes, à partir du 21^e jour de surveillance.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires susdits à même le règlement 1054-2005.

RÉSOLUTION NO. 2008-271

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les résolutions numéros 2008-243, 2008-244 et 2008-245 soient amendées afin d'inscrire en lieu et place du règlement numéro « 1035-2002 », le règlement numéro « 1036-2002 ».

QUE la présente fasse partie des résolutions qu'elle amende.

QUE la présente rétroagisse au 18 août 2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-272

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la gestion de projet et gérance de construction pour l'agrandissement et le réaménagement du garage municipal.

ATTENDU que deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils ont déposé des soumissions conformes pour ce faire.

ATTENDU que la firme Projeco Construction Inc. a obtenu le meilleur pointage final après évaluation du comité de sélection le 2 septembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la firme Projeco Construction Inc. pour les fins susdites, le tout pour un montant de 79,012.50\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement 1103-2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-273

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a reçu deux (2) offres de services professionnels concernant la surveillance des travaux de réparation de chaussée, reconstruction de trottoirs et bordures sur diverses rues, décrétés par le règlement 1104-2008.

ATTENDU l'offre de services la firme Qualilab Inspection Inc. concernant le contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de reconstruction de diverses rues.

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et services techniques, daté du 29 août 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat de surveillance des travaux réparation de chaussée, reconstruction de trottoirs et bordures sur diverses rues à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée, selon leur offre de services datée du 29 août 2008, pour un montant forfaitaire de 20,000\$, plus taxes, ainsi qu'une somme de 1,000\$ par jour excédentaire, le tout ne devant pas excéder le montant prévu à l'article 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour l'octroi d'un contrat de gré à gré.

QUE la firme Qualilab Inspection Inc. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de reconstruction de diverses rues, au montant maximal de 15,000\$, plus taxes, conformément à leur offre de services datée du 28 août 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement 1104-2008.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2008-274

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H05.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 septembre 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-275

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2008, tel que soumis aux membres du Conseil

RÉSOLUTION NO. 2008-276

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2008-277

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 030-2008

Le Conseiller Municipal Victor Mainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions relatives à la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies de circulation et, pour ce faire, établir un mécanisme visant la perception dudit fonds conformément aux dispositions de l'article 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, introduit par l'article 66 du projet de loi n° 82.

AVIS DE MOTION NO. 031-2008

La Conseillère Municipale Nicole Durand donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement 965-1999 concernant le stationnement sur les rues Maurice-Aveline, Saint-Charles, et de diminuer le nombre de cases de stationnement sur la rue Saint-Joseph.

AVIS DE MOTION NO. 032-2008

Le Conseiller Municipal André Lamarche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement 1007-2001 pour décréter un arrêt obligatoire sur la rue de l'Aubergiste, direction Nord, à l'intersection de la rue du Maréchal.

AVIS DE MOTION NO. 033-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement 965-1999 pour interdire le stationnement sur la rue aménagée face à l'école A.N. Morin et sur une partie de la rue du Sommet.

AVIS DE MOTION NO. 034-2008

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des normes relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le tout tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe « A ».

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2008-PPC, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

AVIS DE MOTION NO. 035-2008

Le Conseiller Municipal André Lamarche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, pour ajouter des normes relatives au bruit routier visant les habitations et les usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation, implantés en bordure de l'autoroute des Laurentides (15) et de certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle (117), le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et des dispositions relatives aux contraintes anthropiques, le tout tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe « A ».

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement de concordance numéro 1000-2008-Z-05, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

AVIS DE MOTION NO. 036-2008

La Conseillère Municipale Nicole Durand donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA, pour ajouter des dispositions applicables à l'implantation d'habitations et d'usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation en bordure de l'autoroute 15 et certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle, le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et des dispositions relatives aux contraintes anthropiques (bruit routier), le tout tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe « A ».

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement de concordance numéro 1000-2008-PIIA-02, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

RÈGLEMENT NO. 853-B-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-278

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 853-B-2008 amendant les paragraphes a) des articles 4 et 16 de l'annexe « A » du règlement numéro 853-1995 concernant les conditions de travail et les bénéfices marginaux du personnel cadre, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-279

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte les projets de règlements de concordance suivants :

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 1000-2008-Z-05 amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, pour ajouter des normes relatives au bruit routier visant les habitations et les usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation, implantés en bordure de l'autoroute des Laurentides (15) et de certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle (117), le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et des dispositions relatives aux contraintes anthropiques.

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 1000-2008-PIIA-02 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA, pour ajouter des dispositions applicables à l'implantation d'habitations et d'usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation en bordure de l'autoroute 15 et certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle, le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et des dispositions relatives aux contraintes anthropiques (bruit routier).

le tout tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente.

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 29 septembre 2008 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-280

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Madame la Conseillère Nicole Durand à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 16 septembre 2008 à 00heure 01minute, et qu'elle demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2008-281

ATTENDU la réclamation transmise par M. Frédéric Joyal le 5 février 2008 concernant les dommages causés à sa propriété située au 1081, rue Lessard.

ATTENDU que le Conseil désire régler ce dossier hors Cour.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour le dossier susdit et autorise le versement d'une somme de 422.48\$ au requérant susdit, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-282

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 1^{er} août 2008, concernant la réfection d'une partie des clôtures entourant deux (2) terrains de tennis situés en bordure de la rue Claude-Grégoire.

ATTENDU la soumission #24056 déposée par la compagnie Clôtures Clobec Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission susdite au montant de 4,097.18\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2008-283

ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 12 août 2008, concernant la modification d'appareils respiratoires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à faire modifier sept (7) régulateurs d'appareils respiratoires par la compagnie Aéro-Feu, le tout pour une somme de 3,250\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-284

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 5 septembre 2008 relativement au sujet précité.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les descriptions techniques préparées par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, concernant les rues suivantes :

- du Sommet-Vert : lots 2 233 131, 2 233 132, 2 233 122 et 2 233 125 – descriptions techniques datées du 6 décembre 2005 – minutes : 10735, 10732 et 10734;
- Lafontaine : lots 9B-9 et P.10B, rang 10, Canton Abercrombie – description technique datée du 3 juillet 2008 – minute 12976;
- de la Terrasse-Morin : lots 8B-7, 9B-94 et parties 9B-93, rang 10, Canton Abercrombie – description technique datée du 4 juillet 2008 – minute 12978;
- chemin du Mont-Gabriel : lots 3 431 377, 3 432 246 et 3 432 247 – description technique datée du 27 août 2008 – minute 13114.

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour l'acquisition desdites rues soit appliquée pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2008-285

ATTENDU que la compagnie Pronex Excavation Inc. a déposé une réclamation au montant de 298,965\$ en février 2007 concernant des travaux effectués pour l'enfouissement de conduites d'adduction d'eau dans le cadre du règlement 1054-2005.

ATTENDU que des négociations entreprises entre la Ville de Sainte-Adèle et ladite compagnie ont permis d'en arriver à une entente à l'amiable.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler à l'amiable le dossier susdit en versant une somme de 225,000\$, plus taxes, à ladite compagnie, le tout en règlement complet et final de toutes réclamations déposées par ladite compagnie pour les fins susdites et sous réserve que ladite requérante signe une quittance finale pour ce faire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la somme susdite à même l'argent disponible au règlement 1054-A-2007.

RÉSOLUTION NO. 2008-286

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et services techniques, daté du 10 septembre 2008, concernant des travaux au terrain de soccer aménagé au parc Lépine.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Weed Man Laurentides Lanaudière pour effectuer les travaux susdits, le tout pour une somme de 10,350\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2008-287

ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 9 juin 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les sujets suivantes :

2. Suivi des dossiers

14-04-009 Mandat au service de police :

- inventaire des interventions survenues sur le chemin Pierre-Péladeau face à l'école Saint-Joseph;

- demande au MTQ – pose d'un arrêt interdit côté Nord du chemin Pierre Péladeau face à l'école Saint-Joseph.
 - lettre aux parents concernant la sécurité des écoliers.
- 09-06-017 Mandat au directeur du service des travaux publics et services techniques :
- demande au MTQ – réparations des trottoirs sur le pont de la rue Saint-Joseph.

3. Signalisation

- 09-06-018 Mandat au directeur du service des travaux publics et services techniques :
- transmission de la requête de M. Pierre Grignon au MTQ – demande de pose de pancartes « pas de freins moteur » - autoroute 15 et boulevard de Sainte-Adèle.
- Mandat au service de police :
- Confirmation à M. Pierre Grignon que sa requête est transmise au MTQ.
- 09-06-020 Mandat au directeur du service des travaux publics et services techniques
- installation d'une pancarte « lentement sortie cachée » avant la courbe de la côte près du 3485, rue Rolland.

4. Stationnement

- 09-09-022 Mandat au directeur du service des travaux publics et services techniques :
- étude – élargissement de la rue des Capucines à même les emprises de rue pour permettre le stationnement des voitures des usagers de la garderie à la Maison de la Famille.

6. Varia

- 6.2 Mandat au service de police :
- demande au MTQ concernant la problématique de sortie des usagers du Bourbon Street, et ajout d'une signalisation sur la chaussée concernant la sortie du stationnement pour indiquer la bonne direction à emprunter sur la route 117.

QUE de plus le Conseil prend acte dudit procès-verbal.

RÉSOLUTION NO. 2008-288

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 4 septembre 2008 concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat de livres à l'organisme Bibliothèques de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement d'une subvention additionnelle de 16,900\$ à Bibliothèques de Sainte-Adèle pour permettre que les achats de livres soient effectués de la façon suivante :

Achats avant le 31 décembre 2008	11,554 \$
Achats après le 31 décembre 2008	5,346 \$

QUE, de plus, le Conseil décrète que Bibliothèques de Sainte-Adèle devra faire l'acquisition de livres pour une somme minimum de 47,880\$ pour l'année 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-289

ATTENDU le rapport de M. Blondel Hedible, stagiaire aux services techniques, daté du 20 août 2008, concernant une recommandation pour l'acceptation finale des travaux exécutés sur la rue des Pinsons – phase 2, désignée comme étant une partie du lot P.14, rang 9, Canton Abercrombie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil procède à l'acceptation finale des travaux et autorise la remise de la garantie bancaire au montant de 9,500\$ au promoteur, la compagnie 9074-0838 Québec Inc. Les Maisons Kébec Héritage.

QUE de plus le Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, accepte la cession de ladite partie de rue.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandatée pour rédiger l'acte requis dans les circonstances, le tout aux frais du promoteur susdit.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.

RÉSOLUTION NO. 2008-290

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du projet de contrat à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle et M. Robert Lavigne et Mme Julie Simard pour la cession de la rue connue et désignée comme étant le lot 2-49, rang 10, Canton Abercrombie, (rue du Midi), comprenant une servitude de drainage sur une partie du lot 2, rang 10, Canton Abercrombie, ainsi que le projet d'acte à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle et Mme Roxanne St-Denis et M. Pierre Dupras, relativement à une servitude de drainage sur le lot 2-54, rang 10, Canton Abercrombie, tel qu'il appert aux projets annexés à la présente.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits actes, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les cédants.

QUE toute résolution antérieurement adoptée soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-291

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 2 septembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-080
Brigitte Savard et Jean Fortin
442, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2008-081
Andrée Martin et Martin Martin
1571, chemin du Versant-Sud
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. '2008-082
Stéphane Gignac
2988, rue Rolland
- **Rénovation**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-292

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 septembre 2008, concernant une demande de modification au zonage formulée par M. Daniel Courtois, directeur associé au Groupe Projeco, pour la zone Caa-8.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 2 septembre 2008 à l'effet de refuser la demande de modification au règlement de zonage telle que formulée afin de permettre la réalisation d'un projet intégré d'habitations multifamiliales sur le lot 7A-171, rang 10, Canton Abercrombie.

Le tout tel qu'il appert à la résolution C.C.U. '2008-083 annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-293

ATTENDU la requête signifiée par la Cour du Québec, division des petites créances, pour des dommages subis au véhicule de M. Vincent Gagné, le 19 mai 2008.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a d'excellents arguments à faire valoir à l'encontre de cette réclamation.

ATTENDU les dispositions de l'article 604.1 de la Loi sur les Cités et Villes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil conteste la réclamation ainsi déposée et mandate dès lors un membre du personnel cadre du service des travaux publics pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre de l'audition de ladite cause.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-294

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a lancé, en mai 2008, un appel public de qualification dans le but de retenir une entreprise apte à fournir des services en construction d'immeubles et en gestion de projets immobiliers.

ATTENDU que les entreprises qualifiées pourront déposer, sur invitation, une proposition d'affaires détaillée visant l'acquisition des terrains et la réalisation d'un projet.

ATTENDU que trois (3) entreprises se sont qualifiées en mai 2008.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt général de la population de Sainte-Adèle d'augmenter le nombre d'entreprises qualifiées afin d'obtenir la meilleure proposition possible.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE prolonger jusqu'au 25 septembre 2008 le délai pour le dépôt d'une proposition de qualification pour les services d'entrepreneurs en construction d'immeubles et en gestion de projets immobiliers (dossier P 2008-05).

QUE le comité de qualification soit formé de M. Daniel Gauthier, urbaniste, M. Jean-Luc Julien, M. Michel Bourbonnais, M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme et M. Richard Blouin, directeur général.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-295

ATTENDU que le Conseil adoptait, le 20 mai 2008, la résolution 2008-099 pour renouveler le contrat de courtage immobilier à durée déterminée à Messieurs Michel Desjardins et Roger Pilon de la Capitale Laurentides Courtier Inc., lequel se termine le 11 octobre 2008.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ledit mandat pour ce faire pour les lots numéros 2 453 928, 2 231 023 et 2 232 238 du Cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat susdit à partir du 11 octobre 2008 jusqu'au 11 mars 2009.

QUE les ventes desdits immeubles soient effectuées sans garantie légale et aux risques et périls des acheteurs, et que le prix de vente représente un minimum de 100% de l'évaluation municipale.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume une commission de 10% du prix de vente desdits immeubles, excluant les taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-296

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des projets d'actes de servitude relatifs au bouclage de l'aqueduc du Mont-Gabriel à intervenir entre :

- *Ville de Sainte-Adèle et Mme Isabelle Tourillon et M. Daniel Veilleux.*
- *Ville de Sainte-Adèle et La Corporation Etex Limitée*
- *Ville de Sainte-Adèle et Gestion Immobilière Bock-Carrier Inc.*

le tout tel qu'il appert aux projets d'actes annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits actes, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre les chèques requis, tel qu'il appert auxdits actes.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume le coût des honoraires professionnels de Me André Voizard, notaire, pour les fins susdites.

QUE les sommes nécessaires pour ce faire soient appropriées du règlement 1054-2005.

RÉSOLUTION NO. 2008-297

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature de l'entente pour l'ouverture d'une rue privée sur les lots 3 203 056 et 3 203 058, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Chantal Dion, le tout tel qu'il appert au projet annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2008-298

ATTENDU les dispositions de la résolution 2008-181 adoptée par le Conseil municipal le 2 juillet 2008 concernant le « Programme d'amélioration du réseau routier municipal ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les dépenses au montant de 219,987\$ relativement aux travaux exécutés sur les voies de circulation indiquées à l'annexe « A » de la présente et ce, pour un montant subventionné de 130,000\$.

QUE les pièces justificatives soient jointes à la présente et ce conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE ce Conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les voies de circulation dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-299

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à l'achat de systèmes d'alarme pour protéger les stations et sites du réseau d'eau potable de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure des contrats avec la compagnie Reliance Protectron Services de sécurité pour effectuer la liaison des systèmes de sécurité à une centrale d'alarme.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature des contrats pour ce faire pour une période de 36 mois à partir du 1^{er} janvier 2009.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les montants mensuels pour ce faire pendant toute la durée desdits contrats, ainsi que le paiement des coûts reliés à la centrale d'alarme à partir de l'installation desdits systèmes.

RÉSOLUTION NO. 2008-300

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 11 septembre 2008, concernant l'embauche contractuelle d'un ingénieur municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager contractuellement M. Pierre-Luc Forget, ingénieur, à titre d'ingénieur municipal, pour une période de trois (3) ans, à partir du 15 septembre 2008 jusqu'au 14 septembre 2011.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit contrat, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :**
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 175,729.35\$ pour la période du 2 au 8 août 2008.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 30,073.46\$ pour la période du 9 au 15 août 2008.*

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 155,767.84\$ pour la période du 16 au 22 août 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 252,659.24\$ pour la période du 23 au 29 août 2008.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 437,115.52\$ pour le mois de juillet 2008.*
- *Engagements au montant de 181,648.87\$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2008.*
- 2) *Rapports :*
- Urbanisme : juillet 2008
- 3) *Certificat du greffier concernant la procédure d’enregistrement du règlement 1106-2008 (acquisition de l’immeuble situé au 1384, rue Dumouchel et aménagement d’un stationnement municipal).*
- 4) *Rapport des activités de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 8 septembre 2008 adressé aux membres du Conseil, conformément à l’article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
- 5) *Rapport sur les indicateurs de gestion 2007.*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions, laquelle débute à 20H46.

Monsieur le Conseiller Victor Mainville quitte son siège à 22H05 et le reprend à 22H07.

La période de questions se termine à 22H10.

Des citoyens de Sainte-Adèle déposent une pétition au Conseil Municipal concernant l’îlot Grignon, par laquelle 1120 citoyens demandent de conserver un espace vert de 15 000 mètres carrés à titre de parc, de conserver les tennis qui y sont aménagés, d’abandonner tout projet d’expropriation et de demander que la Ville procède à une consultation publique avant toute autre démarche.

RÉSOLUTION NO. 2008-301

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H10.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 26 et 27 septembre 2008, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 septembre 2008, devant être tenue à 19H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau,
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 29 septembre 2008 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

Victor Mainville	District 1
Jean-Pierre Pariseau	District 2
Gabriel D. Latour	District 3
André Lamarche	District 5
Nicole Durand	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H00.

Les membres du Conseil retirent les sujets suivants de la rubrique « Résolutions » :

- C 2) Financement d'acquisitions – Parc de la Famille.
- C 3) Félicitations – M. Jean Quevillon – médaille de bronze – Jeux Paralympiques de Pékin.

RÈGLEMENT NO. 965-E-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-302

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-E-2008, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 965-1999, concernant le stationnement sur les rues Maurice-Aveline, Saint-Charles et Saint-Joseph, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1007-B-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-303

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1007-B-2008, amendant l'annexe « A » du règlement de 1007-2001, afin d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue de l'Aubergiste, direction Nord, à l'intersection de la rue du Maréchal, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-304

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour le renouvellement des assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 1^{er} octobre 2009.

ATTENDU que trois (3) courtiers en assurances ont déposé des soumissions pour les fins susdites.

ATTENDU que la soumission déposée par B.F. Lorenzetti & Associés Inc. (B.F.L. Canada) s'est révélée, après étude, la plus basse soumission conforme.

ATTENDU le rapport de M. Guy Turcot de la firme Guy Turcot & Associés Inc., conseiller en assurances, daté du 26 septembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission déposée par B.F. Lorenzetti & Associés Inc. (B.F.L. Canada) pour les fins susdites et ce, pour une prime totale de 336,528\$, plus taxes.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution ainsi que tout avenant requis dans les circonstances pour la période de validité des polices d'assurances concernées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la prime susdite, le tout en temps et lieu.

QUE pour l'année 2008, les sommes suivantes soient appropriées des postes budgétaires ci-après indiqués :

02-140-00-341	5,000\$
02-190-00-145	1,925\$

et une somme de 50,575\$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007.

RÉSOLUTION NO. 2008-305

ATTENDU les dispositions de la résolution 2008-265 concernant le dossier du 1370, rue du Congrès.

ATTENDU la lettre transmise le 22 septembre 2008 par Mme Louise Leduc, demandant au Conseil Municipal de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2008 pour déplacer le bâtiment accessoire indiqué à la résolution précitée.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 19H10 et se termine à 19H11.

RÉSOLUTION NO. 2008-308

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19H11.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 octobre 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-309

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 octobre 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

D'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Avis de motion » :
D 2) Avis de motion – amendement du règlement 1063-2004.

de retirer le sujet suivant de la rubrique « Résolutions » :
F 8) Remboursement – réclamation de Mme Ginette Côté – déblocage d'égout – 1010, rue Ouimet – 146.73\$.

de modifier « employée » par « employées » au sujet F 17) de la rubrique « Résolutions ».

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Résolutions » :
F 29) Mandat à M. Gabriel Latour – réunion de la Commission de la sécurité publique de l'UMQ - 22 octobre 2008 à Sainte-Julie.

RÉSOLUTION NO. 2008-310

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2008-311

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 037-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des dispositions concernant l'interdiction de flâner dans le périmètre des établissements scolaires sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 038-2008

Le Conseiller Municipal Victor Mainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption d'afin d'amender le règlement 1063-2004 concernant le traitement des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le tout tel qu'il appert au projet annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1063-2008, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

Avant l'adoption des règlements 1000-2008-PPC, 1000-2008-Z-05 et 1000-2008-PIIA-02, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.

Ceux-ci répondent affirmativement à ces requêtes. Dès lors, le greffier indique les objets de chacun desdits règlements.

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-PPC
RÉSOLUTION NO. 2008-312

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-Z-05
RÉSOLUTION NO. 2008-313

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-Z-05 amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin d'ajouter des normes relatives au bruit routier visant les habitations et les usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation implantés en bordure de l'autoroute des Laurentides (15) et de certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle (117), le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et les dispositions relatives aux contraintes anthropiques, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-PIIA-02
RÉSOLUTION NO. 2008-314

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-PIIA-02 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA, afin d'ajouter des dispositions applicables à l'implantation d'habitations et d'usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation en bordure de l'autoroute 15 et de certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle, le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et les dispositions relatives aux contraintes anthropiques (bruit routier), soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-315

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et des services techniques, daté du 17 septembre 2008, concernant le renouvellement de contrats de déneigement des stationnements municipaux pour l'année 2008-2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle, conformément à l'article 4.1 du cahier des charges (conditions générales), les contrats de déneigement des stationnements municipaux à la compagnie Les Excavations W. Ogilvie & Fils Inc. ainsi qu'à la compagnie Les Excavations Richard Gauthier Inc., pour le contrat de déneigement du stationnement municipal situé à l'arrière du Cinéma Pine, le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente et ce, pour l'hiver 2008-2009.

QUE dès lors, la révision des prix unitaires pour les fins susdites soit effectuée selon la formule prévue à l'addenda 1 annexé à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-316

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 9 septembre 2008 concernant une somme à approprier pour permettre la tenue du Brunch des Bénévoles qui aura lieu le 23 novembre 2008 à l'Hôtel du Mont-Gabriel.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie pour ce faire une somme de 4,500\$ et autorise le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-317

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 8 septembre 2008, concernant une somme à approprier pour permettre la tenue de la Tablée de Noël qui aura lieu le 7 décembre 2008 à l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approprie pour ce faire une somme de 3,450\$ et autorise le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-318

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1106-2008

Règlement décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel à Sainte-Adèle (lot 2 232 990), l'aménagement d'un stationnement municipal à l'endroit susdit et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant les frais de notaire, d'arpenteur, d'ingénieur et autres, et pour emprunter une somme de 252,000\$ pour ce faire.

Montant autorisé : 252,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.

RÉSOLUTION NO. 2008-319

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 19 septembre 2008, concernant la construction d'une passerelle au Parc Doncaster.

ATTENDU les dispositions des résolutions 2007-235 et 2007-406.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport précité et mandate Monsieur Raymond Zizian, faisant affaires sous le nom de Gestion Doncaster, pour gérer le projet susdit en collaboration avec le directeur du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les coûts soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE le directeur du service des loisirs soit autorisé à effectuer tous les achats requis et ce, pour un montant maximal de 40,000\$, taxes incluses, incluant les honoraires de gestion.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter à Gestion Doncaster un montant de 6,000\$ plus taxes, pour couvrir le coût des honoraires du gestionnaire et du chargé de projet, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-320

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 19 septembre 2008, concernant la nomination d'un lieutenant au service de la sécurité incendie en remplacement de Monsieur Martin Bélair.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Louis Desjardins à titre de lieutenant au service de la sécurité incendie et ce, rétroactivement au 18 septembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-321

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 19 septembre 2008, concernant une demande d'affichage pour l'événement intitulé Cyclo Nord-Sud qui aura lieu le 9 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport précité et autorise l'installation d'une affiche sur la structure d'affichage existante de la Ville de Sainte-Adèle sur le boulevard de Sainte-Adèle à proximité du Métro Chèvrefils.

RÉSOLUTION NO. 2008-322

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Conseiller Victor Mainville soit nommé sur le comité des finances de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-323

ATTENDU la résolution numéro CE-4900/08-09-11 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jérôme le 11 septembre 2008, concernant l'augmentation du nombre d'établissements de restauration à la halte routière de la Porte-du-Nord sur l'autoroute 15.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appuie le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jérôme dans son opposition audit projet d'agrandissement.

RÉSOLUTION NO. 2008-324

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la Conseillère Nicole Durand soit nommée à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle à l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) et ce, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-325

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 23 septembre 2008, concernant la nomination d'un policier à temps partiel audit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Simon Auger à titre de policier à temps partiel, rétroactivement au 16 août 2008 et selon les besoins dudit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-326

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 26 septembre 2008, concernant la subvention du Fonds de la ruralité 2007-2008.

ATTENDU que la MRC des Pays d'En-Haut a octroyé à la Ville de Sainte-Adèle, le 11 mars 2008, une subvention de 15,000\$ pour la réalisation d'un plan directeur des espaces verts et milieux naturels.

ATTENDU que, selon les modalités prévues par le Fonds de la ruralité 2007-2008, l'octroi de la subvention et le début de la réalisation du projet sont fixés au 31 décembre 2008.

ATTENDU que le Conseil désire entreprendre en 2009 une refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

ATTENDU qu'il serait opportun dans les circonstances que le délai susdit soit reporté.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à la MRC des Pays d'En-Haut de reporter le délai susdit au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2008-327

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 11 septembre 2008, relativement au financement de certaines acquisitions.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le financement des acquisitions ci-après indiquées à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux :

Mât à drapeau pour le Parc de la Famille	Coût net	1,311.22 \$
Installation d'un panneau électrique au Parc de la Famille	Coût net	755.13 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-328

ATTENDU que Monsieur Jean Quevillon de Sainte-Adèle a participé aux Jeux Paralympiques qui se sont déroulés à Pékin il y a quelques semaines.

ATTENDU que cet athlète de Sainte-Adèle a remporté, lors desdits jeux, une médaille de bronze en cyclisme lors de la compétition individuelle sur piste et ce, dans une épreuve l'opposant à l'espagnol Maurice Far Eckhard, le devançant de plus de 5 secondes.

ATTENDU qu'il s'agit de la 2^e médaille individuelle de M. Quevillon lors de jeux paralympiques.

ATTENDU que celui-ci a remporté une médaille d'argent à Sydney en 2000 dans l'épreuve contre-la-montre individuelle.

ATTENDU que M. Quevillon en était à ses 3^e Jeux Paralympiques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil offre ses plus sincères félicitations à M. Jean Quevillon pour l'obtention de ladite médaille et ce, au nom de toute la population adéloise.

RÉSOLUTION NO. 2008-329

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les descriptions techniques préparées par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, concernant les rues suivantes :

- de la Montagne: une partie du lot 8-8, rang 9, Canton Abercrombie – description technique datée du 22 septembre 2008 – minute : 13169.

- Lafontaine : deux parties du lot 9B-37, rang 10, Canton Abercrombie – description technique datée du 22 septembre 2008 – minute 13168.

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour l'acquisition desdites rues soit appliquée pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2008-330

ATTENDU le rapport de Mme Marie-Josée Poupart de la direction générale, daté du 1^{er} octobre 2008, concernant le paiement de dépenses effectuées suite au décès du fils d'un employé et au congé de maladie de deux employées.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 75\$, plus taxes, pour l'achat de fleurs suite au décès du fils d'un employé, ainsi qu'une somme maximale de 150\$, plus taxes, pour l'envoi de fleurs à deux employées, en congé de maladie.

RÉSOLUTION NO. 2008-331

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture et l'installation d'une pompe submersible au puits F-6 Riverdale.

ATTENDU que les soumissions déposées sont pour des montants nettement supérieurs au budget de la Ville pour les fins susdites.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette les soumissions déposées par Nordmec Construction Inc. et Construction Cyvex Inc. à toutes fins que de droit.

QUE dès lors, une copie de la présente ainsi que les différents cautionnements soient transmis auxdits soumissionnaires.

RÉSOLUTION NO. 2008-332

ATTENDU que le Conseil juge opportun de doter la Ville de Sainte-Adèle d'une politique culturelle municipale pour déterminer la place de la culture dans le développement stratégique municipal.

ATTENDU que le Conseil désire sensibiliser et mobiliser les principaux intéressés et connaître l'opinion de la population.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil forme un comité pour l'élaboration d'une politique culturelle municipale composé des personnes suivantes :

*M. Christian Nadeau – directeur du service des loisirs
Mme Stéphanie Lachaine – bibliothécaire
M. Michel Cerro – Fondation St-Bernard – Fondation des arts des Laurentides
Mme Pauline Vincent – Société des auteurs des Laurentides
Mme Sylvie Lebeau – Chapelle sur le Lac
M. Pierre Grignon – journaliste, écrivain
Mme Lyne Brissette – Signature Laurentides
Mme Sylvie St-Laurent – Ecole A.N. Morin
M. Frédéric de Belval – Chambre de Commerce de Sainte-Adèle
Mme Nicole Durand – Conseillère*

RÉSOLUTION NO. 2008-333

CONSIDÉRANT la demande du 17 septembre 2008 du Conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

CONSIDÉRANT que cette demande fait état de travaux urgents d'entretien aux bâtiments de la Rolland pour un total estimé de 53,700\$, conformément au tableau préparé par M. Frank Bosco en septembre 2008, lequel est annexé à la présente.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER à la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland une subvention au montant de 53,700\$, afin de permettre la réalisation de travaux urgents aux bâtiments de la Rolland conformément au tableau ci-annexé.

QUE cette subvention soit accordée conformément aux dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et soit appropriée à même les sommes disponibles au règlement 1069-2005.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-334

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 7 octobre 2008.

Monsieur le Conseiller Victor Mainville quitte son siège à 20H30 avant l'adoption de la résolution 2008-336 et reprend celui-ci pour l'adoption de la résolution 2008-339.

RÉSOLUTION NO. 2008-336

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage recyclé sur la rue de Ronchamp.

ATTENDU que la compagnie Asphalte Desjardins Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour des travaux de pavage recyclé sur la rue de Ronchamp, le tout pour une somme de 24,465.74\$, incluant le transport, la pose et la compaction de 1200 tonnes métriques de pavage recyclé, l'ajustement de 3 boîtiers de vanne, l'ajustement de 5 têtes de regard et toutes les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement 1088-2007.

RÉSOLUTION NO. 2008-337

ATTENDU la rencontre tenue à l'initiative de Monsieur le député Claude Cousineau, le 23 septembre 2008, concernant le dossier de la construction de 40 logements sociaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle versera une subvention équivalente au montant de la vente du lot 74, rang 10, Canton Abercrombie, à l'organisme sans but lucratif Inter-Loge Centre Sud.

QUE la résolution numéro 2005-020 soit amendée pour remplacer le texte de l'alinéa d) par le suivant :

« QUE le Conseil confirme également que la Ville de Sainte-Adèle accordera audit organisme sans but lucratif une subvention annuelle équivalente à 50% des taxes foncières municipales, autres compensations et autres taxes de service et ce, pour une période maximale de 20 ans à partir de la première année d'imposition sur ledit immeuble, le tout sous réserve de l'approbation par la Société d'Habitation du Québec du règlement à être adopté pour ce faire ainsi que de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions relativement à un engagement de crédit de plus de 5 ans ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Monsieur le Conseiller André Lamarche quitte son siège à 20H34 avant l'adoption de la résolution 2008-338 et reprend celui-ci pour l'adoption de la résolution 2008-339.

RÉSOLUTION NO. 2008-338

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre Mme Nelly Rivest Jolicoeur et la Ville de Sainte-Adèle, concernant l'acquisition de l'immeuble situé sur le lot 2 232 990, 1384, rue Dumouchel, pour la somme de 150,000\$.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat susdit, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement 1106-2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-339

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture de sable et de matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées pour la saison hivernale 2008-2009.

ATTENDU que la compagnie Location Jean Miller Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission joint à la présente, soit 6.69\$ la tonne métrique pour la fourniture et la mise en pile desdits matériaux, et 5\$ la tonne métrique pour le transport de ceux-ci, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la réception d'une analyse de conformité de la granulométrie effectuée par un laboratoire privé.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-340

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs dans les secteurs Lac Pilon, Deauville, Lac Renaud et Mont-Sauvage, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 15 avril 2009.

ATTENDU les rapports de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et des services techniques, datés du 17 octobre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions des compagnies suivantes pour le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs dans les secteurs ci-après indiqués, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 15 avril 2009.

Secteur Lac Pilon :

9181-6166 Québec Inc. (Excavations Serge Robert Inc.)

**183,172.26\$
(taxes incluses)**

Secteur Deauville :	
Les Excavations André Dubé & Fils Inc.	85,798.55\$ (taxes incluses)
Secteur Lac Renaud :	
Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc.	98,201.24\$ (taxes incluses)
Secteur Mont-Sauvage :	
Les Excavations Richard Gauthier Inc.	120,719.81\$ (taxes incluses)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-341

ATTENDU le rapport de M. Simon Bertrand, coordonnateur à la vie communautaire au service des loisirs, daté du 14 octobre 2008, concernant la réparation de la clôture du terrain de tennis situé en bordure de la rue Claude-Grégoire.

ATTENDU la soumission déposée par la compagnie Clôtures St-Jacques & Fils en date du 30 septembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission susdite au montant de 1,693.12\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE la résolution 2008-282 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-342

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour pour participer à la réunion de la Commission de la sécurité publique de l'UMQ qui se tiendra à Sainte-Julie le 22 octobre 2008.

QUE tous les frais de participation, incluant les frais de déplacement et autres lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour une somme maximale de 200\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 284,197.14\$ pour la période du 30 août au 5 septembre 2008.
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 89,103.00\$ pour la période du 6 au 12 septembre 2008.

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 461,782.13\$ pour la période du 13 au 19 septembre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 292,458.91\$ pour la période du 20 au 26 septembre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 336,986.92\$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 387,799.38\$ pour la période du 4 au 10 octobre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 446,134.46\$ pour la période du 11 au 17 octobre 2008.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 259,383.76\$ pour le mois d’août 2008.*
- *Engagements au montant de 210,025.30\$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2008.*

- 2) *Rapports :*
- *Urbanisme : août et septembre 2008*
 - *Cour municipale : juin 2008*
 - *Sécurité incendie : juin et juillet 2008*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H44 et se termine à 21H48.

RÉSOLUTION NO. 2008-343

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H48.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 octobre 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-309

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 octobre 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

D'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Avis de motion » :
D 2) Avis de motion – amendement du règlement 1063-2004.

de retirer le sujet suivant de la rubrique « Résolutions » :
F 8) Remboursement – réclamation de Mme Ginette Côté – déblocage d'égout – 1010, rue Ouimet – 146.73\$.

de modifier « employée » par « employées » au sujet F 17) de la rubrique « Résolutions ».

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Résolutions » :
F 29) Mandat à M. Gabriel Latour – réunion de la Commission de la sécurité publique de l'UMQ - 22 octobre 2008 à Sainte-Julie.

RÉSOLUTION NO. 2008-310

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2008-311

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 037-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des dispositions concernant l'interdiction de flâner dans le périmètre des établissements scolaires sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 038-2008

Le Conseiller Municipal Victor Mainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption d'afin d'amender le règlement 1063-2004 concernant le traitement des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le tout tel qu'il appert au projet annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1063-2008, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

Avant l'adoption des règlements 1000-2008-PPC, 1000-2008-Z-05 et 1000-2008-PIIA-02, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.

Ceux-ci répondent affirmativement à ces requêtes. Dès lors, le greffier indique les objets de chacun desdits règlements.

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-PPC
RÉSOLUTION NO. 2008-312

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-Z-05
RÉSOLUTION NO. 2008-313

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-Z-05 amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin d'ajouter des normes relatives au bruit routier visant les habitations et les usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation implantés en bordure de l'autoroute des Laurentides (15) et de certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle (117), le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et les dispositions relatives aux contraintes anthropiques, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2008-PIIA-02
RÉSOLUTION NO. 2008-314

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2008-PIIA-02 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1000-1999-PIIA, afin d'ajouter des dispositions applicables à l'implantation d'habitations et d'usages communautaires d'habitation, de santé et d'éducation en bordure de l'autoroute 15 et de certaines sections du boulevard de Sainte-Adèle, le tout en concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays d'En-Haut et les dispositions relatives aux contraintes anthropiques (bruit routier), soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-315

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et des services techniques, daté du 17 septembre 2008, concernant le renouvellement de contrats de déneigement des stationnements municipaux pour l'année 2008-2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle, conformément à l'article 4.1 du cahier des charges (conditions générales), les contrats de déneigement des stationnements municipaux à la compagnie Les Excavations W. Ogilvie & Fils Inc. ainsi qu'à la compagnie Les Excavations Richard Gauthier Inc., pour le contrat de déneigement du stationnement municipal situé à l'arrière du Cinéma Pine, le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente et ce, pour l'hiver 2008-2009.

QUE dès lors, la révision des prix unitaires pour les fins susdites soit effectuée selon la formule prévue à l'addenda 1 annexé à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-316

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 9 septembre 2008 concernant une somme à approprier pour permettre la tenue du Brunch des Bénévoles qui aura lieu le 23 novembre 2008 à l'Hôtel du Mont-Gabriel.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie pour ce faire une somme de 4,500\$ et autorise le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-317

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 8 septembre 2008, concernant une somme à approprier pour permettre la tenue de la Tablée de Noël qui aura lieu le 7 décembre 2008 à l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approprie pour ce faire une somme de 3,450\$ et autorise le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-318

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1106-2008

Règlement décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel à Sainte-Adèle (lot 2 232 990), l'aménagement d'un stationnement municipal à l'endroit susdit et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant les frais de notaire, d'arpenteur, d'ingénieur et autres, et pour emprunter une somme de 252,000\$ pour ce faire.

Montant autorisé : 252,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.

RÉSOLUTION NO. 2008-319

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 19 septembre 2008, concernant la construction d'une passerelle au Parc Doncaster.

ATTENDU les dispositions des résolutions 2007-235 et 2007-406.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport précité et mandate Monsieur Raymond Zizian, faisant affaires sous le nom de Gestion Doncaster, pour gérer le projet susdit en collaboration avec le directeur du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les coûts soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE le directeur du service des loisirs soit autorisé à effectuer tous les achats requis et ce, pour un montant maximal de 40,000\$, taxes incluses, incluant les honoraires de gestion.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter à Gestion Doncaster un montant de 6,000\$ plus taxes, pour couvrir le coût des honoraires du gestionnaire et du chargé de projet, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-320

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 19 septembre 2008, concernant la nomination d'un lieutenant au service de la sécurité incendie en remplacement de Monsieur Martin Bélair.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Louis Desjardins à titre de lieutenant au service de la sécurité incendie et ce, rétroactivement au 18 septembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-321

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 19 septembre 2008, concernant une demande d'affichage pour l'événement intitulé Cyclo Nord-Sud qui aura lieu le 9 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport précité et autorise l'installation d'une affiche sur la structure d'affichage existante de la Ville de Sainte-Adèle sur le boulevard de Sainte-Adèle à proximité du Métro Chèvrefils.

RÉSOLUTION NO. 2008-322

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Conseiller Victor Mainville soit nommé sur le comité des finances de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-323

ATTENDU la résolution numéro CE-4900/08-09-11 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jérôme le 11 septembre 2008, concernant l'augmentation du nombre d'établissements de restauration à la halte routière de la Porte-du-Nord sur l'autoroute 15.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appuie le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Jérôme dans son opposition audit projet d'agrandissement.

RÉSOLUTION NO. 2008-324

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la Conseillère Nicole Durand soit nommée à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle à l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) et ce, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2008-325

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 23 septembre 2008, concernant la nomination d'un policier à temps partiel audit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Simon Auger à titre de policier à temps partiel, rétroactivement au 16 août 2008 et selon les besoins dudit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-326

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 26 septembre 2008, concernant la subvention du Fonds de la ruralité 2007-2008.

ATTENDU que la MRC des Pays d'En-Haut a octroyé à la Ville de Sainte-Adèle, le 11 mars 2008, une subvention de 15,000\$ pour la réalisation d'un plan directeur des espaces verts et milieux naturels.

ATTENDU que, selon les modalités prévues par le Fonds de la ruralité 2007-2008, l'octroi de la subvention et le début de la réalisation du projet sont fixés au 31 décembre 2008.

ATTENDU que le Conseil désire entreprendre en 2009 une refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

ATTENDU qu'il serait opportun dans les circonstances que le délai susdit soit reporté.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à la MRC des Pays d'En-Haut de reporter le délai susdit au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2008-327

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 11 septembre 2008, relativement au financement de certaines acquisitions.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le financement des acquisitions ci-après indiquées à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux :

Mât à drapeau pour le Parc de la Famille	Coût net	1,311.22 \$
Installation d'un panneau électrique au Parc de la Famille	Coût net	755.13 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-328

ATTENDU que Monsieur Jean Quevillon de Sainte-Adèle a participé aux Jeux Paralympiques qui se sont déroulés à Pékin il y a quelques semaines.

ATTENDU que cet athlète de Sainte-Adèle a remporté, lors desdits jeux, une médaille de bronze en cyclisme lors de la compétition individuelle sur piste et ce, dans une épreuve l'opposant à l'espagnol Maurice Far Eckhard, le devançant de plus de 5 secondes.

ATTENDU qu'il s'agit de la 2^e médaille individuelle de M. Quevillon lors de jeux paralympiques.

ATTENDU que celui-ci a remporté une médaille d'argent à Sydney en 2000 dans l'épreuve contre-la-montre individuelle.

ATTENDU que M. Quevillon en était à ses 3^e Jeux Paralympiques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil offre ses plus sincères félicitations à M. Jean Quevillon pour l'obtention de ladite médaille et ce, au nom de toute la population adéloise.

RÉSOLUTION NO. 2008-329

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les descriptions techniques préparées par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, concernant les rues suivantes :

- de la Montagne: une partie du lot 8-8, rang 9, Canton Abercrombie – description technique datée du 22 septembre 2008 – minute : 13169.

- Lafontaine : deux parties du lot 9B-37, rang 10, Canton Abercrombie – description technique datée du 22 septembre 2008 – minute 13168.

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour l'acquisition desdites rues soit appliquée pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2008-330

ATTENDU le rapport de Mme Marie-Josée Poupart de la direction générale, daté du 1^{er} octobre 2008, concernant le paiement de dépenses effectuées suite au décès du fils d'un employé et au congé de maladie de deux employées.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 75\$, plus taxes, pour l'achat de fleurs suite au décès du fils d'un employé, ainsi qu'une somme maximale de 150\$, plus taxes, pour l'envoi de fleurs à deux employées, en congé de maladie.

RÉSOLUTION NO. 2008-331

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture et l'installation d'une pompe submersible au puits F-6 Riverdale.

ATTENDU que les soumissions déposées sont pour des montants nettement supérieurs au budget de la Ville pour les fins susdites.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette les soumissions déposées par Nordmec Construction Inc. et Construction Cyvex Inc. à toutes fins que de droit.

QUE dès lors, une copie de la présente ainsi que les différents cautionnements soient transmis auxdits soumissionnaires.

RÉSOLUTION NO. 2008-332

ATTENDU que le Conseil juge opportun de doter la Ville de Sainte-Adèle d'une politique culturelle municipale pour déterminer la place de la culture dans le développement stratégique municipal.

ATTENDU que le Conseil désire sensibiliser et mobiliser les principaux intéressés et connaître l'opinion de la population.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil forme un comité pour l'élaboration d'une politique culturelle municipale composé des personnes suivantes :

*M. Christian Nadeau – directeur du service des loisirs
Mme Stéphanie Lachaine – bibliothécaire
M. Michel Cerro – Fondation St-Bernard – Fondation des arts des Laurentides
Mme Pauline Vincent – Société des auteurs des Laurentides
Mme Sylvie Lebeau – Chapelle sur le Lac
M. Pierre Grignon – journaliste, écrivain
Mme Lyne Brissette – Signature Laurentides
Mme Sylvie St-Laurent – Ecole A.N. Morin
M. Frédéric de Belval – Chambre de Commerce de Sainte-Adèle
Mme Nicole Durand – Conseillère*

RÉSOLUTION NO. 2008-333

CONSIDÉRANT la demande du 17 septembre 2008 du Conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

CONSIDÉRANT que cette demande fait état de travaux urgents d'entretien aux bâtiments de la Rolland pour un total estimé de 53,700\$, conformément au tableau préparé par M. Frank Bosco en septembre 2008, lequel est annexé à la présente.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER à la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland une subvention au montant de 53,700\$, afin de permettre la réalisation de travaux urgents aux bâtiments de la Rolland conformément au tableau ci-annexé.

QUE cette subvention soit accordée conformément aux dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et soit appropriée à même les sommes disponibles au règlement 1069-2005.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-334

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 7 octobre 2008.

Monsieur le Conseiller Victor Mainville quitte son siège à 20H30 avant l'adoption de la résolution 2008-336 et reprend celui-ci pour l'adoption de la résolution 2008-339.

RÉSOLUTION NO. 2008-336

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage recyclé sur la rue de Ronchamp.

ATTENDU que la compagnie Asphalte Desjardins Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour des travaux de pavage recyclé sur la rue de Ronchamp, le tout pour une somme de 24,465.74\$, incluant le transport, la pose et la compaction de 1200 tonnes métriques de pavage recyclé, l'ajustement de 3 boitiers de vanne, l'ajustement de 5 têtes de regard et toutes les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement 1088-2007.

RÉSOLUTION NO. 2008-337

ATTENDU la rencontre tenue à l'initiative de Monsieur le député Claude Cousineau, le 23 septembre 2008, concernant le dossier de la construction de 40 logements sociaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle versera une subvention équivalente au montant de la vente du lot 74, rang 10, Canton Abercrombie, à l'organisme sans but lucratif Inter-Loge Centre Sud.

QUE la résolution numéro 2005-020 soit amendée pour remplacer le texte de l'alinéa d) par le suivant :

« QUE le Conseil confirme également que la Ville de Sainte-Adèle accordera audit organisme sans but lucratif une subvention annuelle équivalente à 50% des taxes foncières municipales, autres compensations et autres taxes de service et ce, pour une période maximale de 20 ans à partir de la première année d'imposition sur ledit immeuble, le tout sous réserve de l'approbation par la Société d'Habitation du Québec du règlement à être adopté pour ce faire ainsi que de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions relativement à un engagement de crédit de plus de 5 ans ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Monsieur le Conseiller André Lamarche quitte son siège à 20H34 avant l'adoption de la résolution 2008-338 et reprend celui-ci pour l'adoption de la résolution 2008-339.

RÉSOLUTION NO. 2008-338

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre Mme Nelly Rivest Jolicoeur et la Ville de Sainte-Adèle, concernant l'acquisition de l'immeuble situé sur le lot 2 232 990, 1384, rue Dumouchel, pour la somme de 150,000\$.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat susdit, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement 1106-2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-339

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture de sable et de matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées pour la saison hivernale 2008-2009.

ATTENDU que la compagnie Location Jean Miller Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission joint à la présente, soit 6.69\$ la tonne métrique pour la fourniture et la mise en pile desdits matériaux, et 5\$ la tonne métrique pour le transport de ceux-ci, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la réception d'une analyse de conformité de la granulométrie effectuée par un laboratoire privé.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-340

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs dans les secteurs Lac Pilon, Deauville, Lac Renaud et Mont-Sauvage, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 15 avril 2009.

ATTENDU les rapports de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et des services techniques, datés du 17 octobre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions des compagnies suivantes pour le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs dans les secteurs ci-après indiqués, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 15 avril 2009.

Secteur Lac Pilon :

9181-6166 Québec Inc. (Excavations Serge Robert Inc.)

**183,172.26\$
(taxes incluses)**

Secteur Deauville :	
Les Excavations André Dubé & Fils Inc.	85,798.55\$ (taxes incluses)
Secteur Lac Renaud :	
Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc.	98,201.24\$ (taxes incluses)
Secteur Mont-Sauvage :	
Les Excavations Richard Gauthier Inc.	120,719.81\$ (taxes incluses)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-341

ATTENDU le rapport de M. Simon Bertrand, coordonnateur à la vie communautaire au service des loisirs, daté du 14 octobre 2008, concernant la réparation de la clôture du terrain de tennis situé en bordure de la rue Claude-Grégoire.

ATTENDU la soumission déposée par la compagnie Clôtures St-Jacques & Fils en date du 30 septembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission susdite au montant de 1,693.12\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE la résolution 2008-282 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-342

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour pour participer à la réunion de la Commission de la sécurité publique de l'UMQ qui se tiendra à Sainte-Julie le 22 octobre 2008.

QUE tous les frais de participation, incluant les frais de déplacement et autres lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour une somme maximale de 200\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 284,197.14\$ pour la période du 30 août au 5 septembre 2008.
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 89,103.00\$ pour la période du 6 au 12 septembre 2008.

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 461,782.13\$ pour la période du 13 au 19 septembre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 292,458.91\$ pour la période du 20 au 26 septembre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 336,986.92\$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 387,799.38\$ pour la période du 4 au 10 octobre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 446,134.46\$ pour la période du 11 au 17 octobre 2008.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 259,383.76\$ pour le mois d’août 2008.*
- *Engagements au montant de 210,025.30\$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2008.*

- 2) *Rapports :*
- *Urbanisme : août et septembre 2008*
 - *Cour municipale : juin 2008*
 - *Sécurité incendie : juin et juillet 2008*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H44 et se termine à 21H48.

RÉSOLUTION NO. 2008-343

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H48.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 novembre 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-344

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2008, tel que soumis aux membres du Conseil sous réserve :

de retirer les sujets suivants :

- F. 24) Acceptation du document « Entente pour les travaux de prolongement de l'aqueduc et des infrastructures de la rue Fribourg ».**
- G .4) Détails des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Ville de Sainte-Adèle.**

et d'ajouter les sujets suivants :

- F. 38) Règlement d'un grief – autorisation de paiement.**
- F. 39) Appui à l'aménagement d'une traverse de rue aux fins d'un développement résidentiel.**
- F.40) Appui de la Ville de Sainte-Adèle – moratoire pour le remboursement de capital sur les prêts de la C.P.A.R. auprès du Centre Financier des Entreprises Desjardins pour une année supplémentaire.**
- F.41) Demande au MTQ – diminution de la vitesse à 70km/h sur une partie du chemin Pierre-Péladeau dans le secteur du Lac Lenore.**

RÉSOLUTION NO. 2008-345

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 039-2008

La Conseillère Municipale Nicole Durand donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'autoriser le Conseil Municipal à décréter des dépenses concernant les immeubles industriels municipaux afin d'octroyer une subvention à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland pour le paiement des taxes municipales de l'année 2008 et des frais juridiques, conformément à l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

AVIS DE MOTION NO. 040-2008

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

AVIS DE MOTION NO. 041-2008

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe 1 du règlement 956-1999 à la rubrique « service de police et service de prévention des incendies, concernant la tarification pour le remplissage des bouteilles d'air respirable.

Attendu que les membres du Conseil Municipal ont acquiescé à la requête du greffier lors de la demande de dispense de lecture du règlement ci-après indiqué, le 20 octobre 2008.

Attendu que ceux-ci ont lu le règlement et renoncent à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier est dispensé de la lecture de celui-ci.

Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement

RÈGLEMENT NO. 1063-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-346

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1063-A-2008 amendant le règlement 1063-2004 régissant la tarification relative aux demandes de modification au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme par des tiers, pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle, afin de prévoir une tarification dans le cadre de l'étude et l'approbation de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1096-A-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-347

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1096-A-2008 amendant le règlement 1096-2007 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1097-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-348

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1097-2008 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « Logement abordable Québec – volet social communautaire, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1109-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-349

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1109-2008 décrétant l'interdiction de flâner dans le périmètre des établissements scolaires sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-350

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le Conseil verse à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland une subvention au montant de 46,344\$ pour le paiement des taxes municipales 2008 et une somme nécessaire pour le paiement des honoraires professionnels relatifs au dossier d'arbitrage , sous réserve cependant de la mise en vigueur du règlement numéro 1110-2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à approprier une somme de 7,253\$ à même les fonds disponibles au règlement 1069-2005 et le solde, à même le règlement 1110-2008.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-351

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif en Environnement le 21 octobre 2008 concernant le renouvellement des membres non permanents dudit comité.

ATTENDU les dispositions du deuxième alinéa du paragraphe b) de l'article 4 du règlement 1078-2006.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat de Mme Marie-Josée Lefebvre, M. Yves Poitras, Mme Suzanne Moreau, pour une période de 2 ans, soit du 16 octobre 2008 au 16 octobre 2010.

QUE le mandat de Mme Édith Sylvestre et M. Pierre-Georges Garneau soit renouvelé pour la période du 16 octobre 2008 au 16 octobre 2009.

QUE le mandat de Mme Sylvie Beauchemin, se terminant le 20 février 2009, soit renouvelé jusqu'au 16 octobre 2009.

QU'une copie de la présente soit transmise au service d'urbanisme ainsi qu'au Comité Consultatif en Environnement.

RÉSOLUTION NO. 2008-352

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le projet de règlement 1000-2008-Z-06 (P-1) amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z pour agrandir la zone Va-9 à partir de la zone Te-4 afin d'y inclure une partie du lot 2 232 780 (Golf Alpine), ainsi que le projet de règlement 1000-2008-Z-07 (P-1) amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de modifier les règles d'entreposage applicables à l'intérieur de la zone Cab-6, pour les commerces de vente ou location de véhicules de promenade ou d'embarcations nautiques motorisées, le tout tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente respectivement sous les annexes « A » et « B ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 10 décembre 2008 à 19H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

QUE le projet de règlement 1000-2008-Z-04 soit abrogé à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2008-353

ATTENDU que des citoyens des rues de l'Ermitage et du Ruisseau ont déposé une requête concernant une demande d'annexion de cette partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle à la Municipalité de Piedmont.

ATTENDU qu'après analyse du dossier, le Conseil confirme officiellement son opposition à un tel projet d'annexion.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil s'oppose officiellement à l'annexion de ladite partie du territoire à la Municipalité de Piedmont, décrite comme étant des parties des lots 1C, 2C, 2E, 3C, 4B et leurs subdivisions, rang 9, Canton Abercrombie.

QU'une copie de la présente soit transmise à la Municipalité de Piedmont pour informer le Conseil Municipal de la position du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2008-354

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil octroie à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle la dernière tranche de subvention prévue pour l'année 2008 au montant de 41,250\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-355

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 27 octobre 2008, concernant une demande pour le renouvellement de la reconnaissance de statut de zone touristique pour la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la permission accordée pour ce faire du ministère de l'industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies viendra à échéance le 30 avril 2009.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ladite demande pour la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement au ministre du Développement économique et régional d'autoriser, pour une période de 5 ans, s'échelonnant du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2014, l'admission du public en dehors des heures prévues à l'article 2 de la LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX ainsi que les dimanches et les jours visés par les articles 3 et 3.1 de ladite Loi, pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2008-356

ATTENDU les dispositions du paragraphe j) de l'article 1 de l'entente de gestion des bibliothèques de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le règlement de tarification des bibliothèques tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-357

ATTENDU la réclamation de Mme Ginette Côté datée du 11 juillet 2008, relativement à des frais encourus par le déblocage d'un égout devant la résidence du 1010, rue Ouimet.

ATTENDU le rapport du service des travaux publics daté du 2 septembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la réclamation au montant de 146.73\$ pour le déblocage de l'égout qui se situe sur le tronçon de la conduite appartenant à la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve cependant de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire par la réclamante.

QUE dès lors le Conseil n'acquiesce pas à la demande concernant les autres réclamations déposées dans ce dossier pour les raisons indiquées au rapport susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-358

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour les réclamations décrites ci-après :

M. Steeve Brûlé	Remorquage d'un véhicule routier 4669, rue de la Grande-Promenade	67.73 \$
9176-4951 Québec Inc. La Dépense – M. Paul Cormier)	Dommmages à la propriété 2010, boulevard de Sainte-Adèle	1 952.74 \$
M. Maurice Lajeunesse	Dommmages à la propriété (franchise) 1061, Blondin – 1048 Lessard	300.00 \$
La Capitale Assurances Générales	Franchise	1,201.63\$
Mme Maureen Chartrand et M. Jean-Pierre Patry	Dommmages à la propriété 508, rue Patry	2,487.65 \$

Le tout sous réserve de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire par lesdits réclamants.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-359

ATTENDU la correspondance transmise le 23 octobre 2008 par Mme Julie Larocque, ingénieure de la firme Projeco Associés, relativement à des honoraires supplémentaires concernant la surveillance des travaux de réfection de chaussée, reconstruction de trottoirs et bordures sur diverses rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires supplémentaires susdits selon les taux indiqués à ladite correspondance.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement 1104-2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-360

ATTENDU le rapport de M. Richard Blouin, directeur général, daté du 14 octobre 2008, concernant le paiement d'honoraires professionnels requis par les procureurs représentant la Ville de Sainte-Adèle à la Cour municipale.

ATTENDU que lesdits honoraires n'ont pas été amendés depuis l'année 2002.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme le mandat de la firme Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Ville de Sainte-Adèle à la Cour municipale pour l'année 2009 et suivantes, et que les honoraires professionnels pour ce faire soient payés selon une somme de 525\$ par séance et une somme de 185\$ de l'heure pour des services spécifiques et indépendants des séances habituelles de la Cour municipale, plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-361

ATTENDU les rapports de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, datés du 21 octobre 2008, concernant l'appropriation d'une somme pour assumer le coût du souper annuel des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme et des membres du Comité Consultatif en Environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approprie une somme de 1,150\$, taxes incluses, pour le souper annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme, incluant le souper des conjoint(e)s desdits membres et ceux du directeur du service de l'urbanisme et du chef de division audit service et leur conjointe, excluant cependant les conjoints des membres du Conseil municipal.

QUE ce Conseil approprie une somme de 775\$, taxes incluses, pour le souper annuel des membres du Comité Consultatif en Environnement, incluant le directeur du service de l'urbanisme et le chef de division audit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-362

ATTENDU que des procédures d'éviction touchent certains citoyens de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir des règles concernant les biens laissés sur le carreau.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine le document intitulé « Politique concernant les biens laissés sur la voie publique ».

QUE ladite politique s'applique dès lors à toute la procédure d'éviction mise en application sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service des travaux publics, le service de police et le service de la trésorerie soient autorisés à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-363

ATTENDU la requête formulée le 9 octobre 2008 par Mme Susan Lessard, présidente du Club Lac Pilon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une subvention au Club Lac Pilon d'un montant équivalant aux taxes foncières municipales de l'année 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-364

ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec tiendra ses Assises annuelles 2009 du 13 au 16 mai 2009 dans la ville de Gatineau.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire Claude Descôteaux, Madame la Conseillère Nicole Durand et Messieurs les Conseillers Victor Mainville et Gabriel D. Latour à participer auxdites assises.

QUE les frais d'inscription desdits participants soient assumés par la Ville.

QUE les frais d'hébergement, de transport et autres frais connexes de M. Gabriel D. Latour lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 2,000\$.

QUE les frais de déplacement et de repas de Mme Nicole Durand et M. Victor Mainville leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 1,000\$ pour chacun desdits conseillers.

QUE tous les frais requis par la participation de Monsieur le Maire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter lesdites dépenses, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-365

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour des travaux de démolition, de nettoyage et de nivelage du 522, rue Patry.

ATTENDU que le montant de la plus basse soumission est nettement supérieur aux estimations budgétaires de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées pour les fins susdites le 16 octobre 2008.

QUE les cautionnements de soumissions soient retournés aux différents soumissionnaires.

RÉSOLUTION NO. 2008-366

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 23 octobre 2008, concernant la sécurisation de l'immeuble connu et désigné comme étant le 522, rue Patry.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle loue de la compagnie Échafauds-Plus, Laval, une clôture de 6 pieds de hauteur par une longueur estimée à plus ou moins 374 pieds et ce, pour une période maximale d'une année à partir de l'installation par ladite compagnie de la clôture précitée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire, soit 80\$ pour le transport, l'installation de ladite clôture à \$0.39\$ le pied linéaire et la location mensuelle (28 jours) à \$0.84 le pied linéaire, plus les taxes applicables.

QUE ladite créance soit dès lors considérée à titre de créance prioritaire de la Ville contre ledit immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2008-367

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 29 octobre 2008, relativement à une demande de remboursement de taxes foncières, transmise par Mme Françoise Brisebois de la Caisse Populaire des Pays- d'en-Haut concernant le lot 2 232 435.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le remboursement des taxes foncières pour les années indiquées audit rapport et ce, pour un total de 776.09\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-368

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 30 octobre 2008, concernant des coûts à assumer pour le transfert du logiciel de la Cour municipale au logiciel Oracle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'appropriation d'une somme de 20,962\$, plus taxes, pour les fins susdites et tel qu'indiqué ci-après :

<i>Licences pour logiciel de la Cour et services professionnels pour la configuration à être effectuée par GFI</i>	<i>10,301 \$</i>
<i>Serveur, composantes et licences de base (Windows, PC anywhere, anti-virus)</i>	<i>9,411 \$</i>
<i>Quincailleries diverses</i>	<i>250 \$</i>
<i>Installation et branchement du serveur sur le réseau de la Ville</i>	<i>500 \$</i>
<i>Imprévus</i>	<i>500 \$</i>
<i>Plus les taxes applicables</i>	

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-369

ATTENDU la requête transmise le 22 octobre 2008 par la Société de protection foncière de Sainte-Adèle, concernant une demande de subvention pour le paiement des taxes municipales sur l'immeuble portant le numéro de lot 2 233 432, cédé par la Ville de Sainte-Adèle à ladite société le 25 octobre 1995.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à l'organisme susdit une subvention équivalente aux taxes municipales imposées sur l'immeuble précité pour l'année 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-370

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 24 octobre 2008, concernant le versement du solde de la subvention accordée à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour le projet « Intervenant jeunesse » dans les parcs municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 1,000\$ représentant le solde de la subvention accordée à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-371

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le document intitulé « Entente relative à l'utilisation et à l'entretien du parc-école – École Saint-Joseph », joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2008-372

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburant en vrac et d'huile à chauffage, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburant et d'huile à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

ATTENDU que la présente confirme l'acceptation par la Ville de Sainte-Adèle de la proposition de l'UMQ, laquelle constitue l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la Loi sur les Cités et Villes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'Union des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé des différents types d'hydrocarbure nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburant que notre Ville prévoit avoir besoin.

QUE l'UMQ pourra adjuger, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer trimestriellement à l'UMQ des frais de gestion tels que définis dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

RÉSOLUTION NO. 2008-373

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour des travaux d'aménagement du stationnement sur la propriété de la Ville de Sainte-Adèle située au 1384 de la rue Dumouchel, et ce conformément aux dispositions du règlement 1106-2008.

ATTENDU que la compagnie 9129-6558 Québec Inc., David Riddell Excavation/Transport a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de Mme Julie Larocque, ingénieure de la firme Projeco Associés, daté du 14 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites au montant de 65 835,75 \$ toutes taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer la dépense susdite le tout à même l'argent disponible au règlement 1106-2008, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-374

ATTENDU la correspondance du 4 novembre 2008 rédigée par Madame Caroline Verreault, ingénieure pour le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil, au nom de Ville de Sainte-Adèle, accepte et approuve la programmation des travaux révisée le 4 novembre 2008, le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente sous l'annexe « A », dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

QUE Monsieur Richard Blouin, directeur général soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-375

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs daté du 5 novembre 2008 relatif à l'appropriation d'une somme de 7 000 \$ pour la tenue de l'événement Plaisirs d'hiver de Sainte-Adèle qui se tiendra du 25 janvier au 1^{er} février 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil entérine le rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à procéder à l'émission d'un chèque au montant de 7000 \$ à Festivités au Cœur des Saisons pour la tenue de l'événement précité.

RÉSOLUTION NO. 2008-376

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte au nom de la Ville de Sainte-Adèle l'achat du tapiski, propriété de Conception et gestion intégrées inc., le tout pour une somme de 6 870,57 \$ incluant les taxes.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage dès lors à acquitter le solde du prêt en capital et intérêts concernant ledit équipement, et ce, auprès de l'institution financière, tel que stipulé dans l'article 3 du bail de location d'un tapiski – Les Pentes 40/80, signé en date du 25 février 2004 et à payer une somme de 783,68 \$ à la compagnie susdite.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville le contrat de vente concernant ledit équipement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-377

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte au nom de la Ville de Sainte-Adèle d'acheter de la compagnie Sodem Inc. les équipements et véhicules identifiés à la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante, le tout pour une somme de 1 \$ taxes incluses.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville le contrat de vente d'actifs requis pour ce faire.

Que M. Christian Nadeau, directeur des loisirs, soit autorisé à signer les certificats d'immatriculation requis pour les transferts de véhicules faisant partie de ladite transaction.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-378

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle peut, en vertu de l'article 99 de la Loi sur les cités et villes, placer ses deniers mentionnés au premier alinéa de cet article par l'achat de parts dans un fonds commun de placement géré par une institution financière, dont les parts ne sont détenues que par des municipalités.

ATTENDU que Les Services Financiers des Institutions Locales inc. (la « Société »), filiale en propriété exclusive de l'Union des municipalités du Québec, a pris l'initiative de créer et de constituer des fonds communs de placements pour les municipalités du Québec, lesquels sont gérés par des institutions financières.

ATTENDU que le conseil municipal considère opportun pour la Ville de Sainte-Adèle de placer ses deniers par l'achat de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société, conformément aux principes établis à la « Pochette d'instruction » en date de mars 2002.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle soit et elle est, par les présentes, autorisée à placer ses deniers par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société, conformément aux principes établis.

QUE Mme Brigitte Forget, trésorière municipale ou en son absence, M. Michel Rousseau, trésorier pro tempore, soit autorisé(e) et chargé(e), au nom et pour le compte de la Ville de Sainte-Adèle, de signer tous les contrats et tous les autres documents qu'elle(il) juge utiles pour permettre à la Ville de Sainte-Adèle de placer ses deniers par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placement créés et constitués par la Société conformément aux principes établis à la Pochette, et de prendre toutes les mesures qu'elle(il) juge utiles à cette fin et pour donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2008-379

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 11 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-089
Centre de location G.M. Inc.
3340 boul. de Sainte-Adèle
- Affichage

Résolution C.C.U. '2008-090
129447 Canada Inc.
800 boul. de Sainte-Adèle
- Démolition

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-380

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble située au 1531 rue des Bécassines, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche du bâtiment de 4 mètres à 3.92 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 22 août 2008, minute 13 105, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 à 20H00 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 2008-381

ATTENDU le rapport de Mme Stéphanie Lachaine, directrice Service des Bibliothèques daté du 8 septembre 2008 relativement à l'offre de service du Réseau Biblio des Laurentides pour les années 2009 et 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte au nom de la Ville de Sainte-Adèle les dispositions du rapport susdit et l'offre de service du Réseau Biblio des Laurentides le tout concernant le soutien informatique:

- Soutien informatique : (1,30 \$ par résident)
 plus les taxes applicable

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-382

ATTENDU le rapport de Mme Stéphanie Lachaine, directrice Service des Bibliothèques daté du 5 novembre 2008 relativement à la modification à l'entente de gestion des bibliothèques de la Ville de Sainte-Adèle, signée entre la Ville de Sainte-Adèle et Bibliothèques de Sainte-Adèle, le 6 janvier 2006.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil amende le paragraphe l) de l'article 1 de ladite entente lequel devra se lire comme suit :

- l) à admettre deux (2) représentants de la Ville, soit :
 - un (1) élu, avec droit de vote;
 - la directrice des bibliothèques comme personne ressource, sans droit de vote.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ledit amendement.

RÉSOLUTION NO. 2008-383

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du Service des Loisirs daté du 12 novembre 2008 relativement à la vente d'actifs de la Ville de Sainte-Adèle ayant servis au centre de ski « Les pentes 40/80 ».

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Lot # 1 - tapiski

QUE ce conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées le 24 octobre 2008, pour la vente du tapiski.

QUE dès lors, ledit équipement soit vendu au centre de ski Mont-Avalanche de St-Adolphe-d'Howard pour la somme de 30 000 \$ plus les taxes applicables. Ladite somme étant payable tel qu'il appert ci-après :

- 5 000.00 \$ à la prise de possession de l'équipement
- 10 000.00 \$ le ou vers le 30 janvier 2009
- 18 862.50 \$ le ou vers le 30 mars 2009

QUE dès lors, ledit équipement demeure la propriété de la Ville de Sainte-Adèle jusqu'à parfait paiement.

QUE l'acheteur s'engage à assurer l'équipement vendu pour une valeur minimale de 30 000 \$. Que de plus une assurance responsabilité civile soit contractée par l'acheteur, la Ville de Sainte-Adèle devant être indiquée à titre d'assurée additionnelle.

QU'une copie de l'avenant pour ce faire soit transmise à la Ville de Sainte-Adèle avant la prise de possession de l'équipement vendu.

Lot # 2 – Trois (3) remontées mécaniques

QUE ce conseil vende à M. Oswald Lingat, les remontée mécaniques dudit centre et ce pour une somme de 500 \$ plus les taxes applicables et ce comprenant le démantèlement et le transport hors des lieux de l'équipement par l'acheteur.

Lot # 4 – Équipement de cuisine, atelier de location et matériel de bureau

Que ce conseil accepte les recommandations formulées dans le rapport susdit pour le lot # 4.

Lot # 5 – Matériel roulant

QUE ce conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées le 24 octobre 2008, pour ce faire

QUE dès lors, l'offre de la Coop de Travail Victor Tremblay soit acceptée, le tout pour la somme de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE M. Christian Nadeau, directeur du Service des Loisirs soit autorisé à signer tout document concernant le transfert de propriété des équipements susdits.

QUE les ventes susdites soient effectuées sans garanties légales et aux risques et périls des acheteurs.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-384

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs daté du 13 novembre 2008 relativement à la signature d'une entente de gestion et de réalisation du Programme de Ski Optimiste de Sainte-Adèle à intervenir avec le Club Optimiste de Sainte-Adèle et Ski Chantecler.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil entérine les dispositions de ladite entente et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-385

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse John Deer, modèle 410J, YMC TJ,

ATTENDU que la compagnie Nortrax Québec inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Normand Brisebois, directeur des Services Techniques et Travaux Publics daté du 14 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites au montant de 214 205,15 \$ toutes taxes incluses.

QUE M. Normand Brisebois, directeur des Services Techniques et Travaux Publics soit autorisé à signer tout document relatif à la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer la dépense susdite le tout à même l'argent disponible au règlement 1093-2007, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-386

ATTENDU le rapport daté du 17 novembre 2008 de Mme Ghislaine Damico, Directrice des ressources humaines relativement au règlement d'un grief d'un employé de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil entérine le rapport susdit et autorise le versement des sommes suivantes tel qu'il appert audit rapport :

A) À l'employé :	
- Salaire :	34 333, 35 \$
- Intérêts :	6 296,01 \$
TOTAL :	40 629,36 \$

B) Versement dans le REER	3 465,00 \$
De l'employé	

C) À l'assurance-emploi :	12,008.00 \$
---------------------------	--------------

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes susdites indiquées au rapport, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-387

ATTENDU que le Service d'urbanisme a pris connaissance de la phase 2 d'un projet de développement situé sur le lot 21B, Rang 10 du canton d'Abercrombie, tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado sous sa minute 11267 et daté du 25 septembre 2006.

ATTENDU qu'il y a lieu que le promoteur obtienne du Ministère des Transports du Québec, l'autorisation d'y aménager une traverse de rue sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord.

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut attend l'aval de la Ville de Sainte-Adèle avant d'accorder son appui à ce projet.

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec requiert les consentements de la Ville de Sainte-Adèle et de la MRC des Pays-d'en-Haut avant de se prononcer sur cette demande.

ATTENDU que ce projet de développement devra rencontrer toutes les réglementations d'urbanisme en vigueur à la Ville de Sainte-Adèle et à la MRC des Pays-d'en-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil appuie l'aménagement d'une traverse de rue aux fins de développement résidentiel tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado sous sa minute 11267 et daté du 25 septembre 2006.

RÉSOLUTION NO. 2008-388

ATTENDU que ce conseil a pris connaissance de la résolution adoptée par le Conseil d'Administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland le 29 octobre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE ce conseil appuie la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland afin que celle-ci obtienne du Centre Financier aux Entreprises Desjardins un moratoire de douze (12) mois sur le remboursement du capital pour l'ensemble des financements de prêts du projet de ladite corporation pour l'année 2009.

Adoptée à la dissidence de Monsieur Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-389

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil demande officiellement au Ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse de véhicules routiers à 70km/h sur le chemin Pierre-Péladeau dans le secteur du Lac Lenore.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 512,269.39\$ pour la période du 25 au 31 octobre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 208,710.84\$ pour la période du 1^{er} au 7 novembre 2008.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 181,061.78\$ pour la période du 8 au 14 novembre 2008.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 333,602.09\$ pour le mois de septembre 2008.*

- Engagements au montant de 367,118.59 \$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2008.
- 2) Rapport du directeur général daté du 30 octobre 2008 – articles 2.4.1 et 2.4.2 du règlement 1096-2007.
- 3) Déclaration des intérêts pécuniaires de Messieurs les conseillers Gabriel D. Latour et Garry Quenneville.
- 4) Rapports mensuels :
 - Service de sécurité incendie – septembre, octobre 2008
 - Service d'urbanisme – octobre 2008

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, Monsieur le Maire Claude Descôteaux dépose et fait lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle, lequel est daté du 17 novembre 2008, et conformément à l'article susdit, celui-ci dépose également la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 3 novembre 2007 et le 7 novembre 2008 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H35 et se termine à 21H42.

RÉSOLUTION NO. 2008-390

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h42.

RÉSOLUTION NO. 2008-391

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit réouverte à 21h43.

Après la réouverture de la séance, les membres du Conseil reprennent la période de questions.

Ladite période débute à 21H43 et prend fin à 22H01.

RÉSOLUTION NO. 2008-392

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H01.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 28 et 30 novembre 2008, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2008, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau,
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 1^{er} décembre 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

Jean-Pierre Pariseau	District 2
Gabriel D. Latour	District 3
Gary Quenneville	District 4
Nicole Durand	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Messieurs les Conseillers Victor Mainville et André Lamarche étaient absents pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉSOLUTION NO. 2008-393

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la location de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel à Madame Josée Carrere, pour une période d'une année débutant le 1^{er} décembre 2008 et ce, pour un loyer payable à la Ville de Sainte-Adèle au montant mensuel de 600\$, le tout tel qu'il appert au bail annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le directeur général soit autorisé à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-394

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 2008-388 soit amendée pour remplacer les mots « du Centre Financier aux Entreprises Desjardins » par « de la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2008-395

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la démolition du chalet des Pentes 40/80.

ATTENDU que la compagnie Recyclage Ste-Adèle a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 20 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission, datée du 19 novembre 2008, de la compagnie Recyclage Ste-Adèle pour les fins susdites, au montant de 12,000\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le produit de la vente des actifs des Pentes 40/80.

RÉSOLUTION NO. 2008-396

ATTENDU les rapports rédigés par le comité de travail – bibliothèque le 3 novembre 2008 relativement à deux (2) recommandations pour la gestion du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque et l'étude des besoins et des espaces pour l'aménagement de ladite bibliothèque.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat de gestion du projet de construction de la nouvelle bibliothèque à la firme Le Groupe Projeco et ce, pour des honoraires professionnels d'une somme maximale de 14,673.75\$, taxes incluses, et ce, au taux horaire de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, le tout tel qu'il appert à l'offre de services de ladite firme datée du 26 mai 2008.

QUE le Conseil octroie également le mandat de consultant pour le programme des besoins et des espaces pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque à Jean-Guy Théorêt Consultant Inc. selon les détails indiqués audit rapport, et pour une somme de 15,260.70\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels indiqués aux rapports annexés à la présente et ce, à même l'appropriation des revenus supplémentaires de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2008.

QUE Mme Stéphanie Lachaine, directrice du service des bibliothèques, soit autorisée à signer tout contrat pour mettre à effet la présente résolution.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-397

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du projet d'acte de servitude pour l'aménagement d'un sentier récréatif non motorisé sur le lot 4 121 891 cadastre officiel du Québec, à intervenir entre M. Patrick Lachapelle, Mme Catherine Gervais et Ville de Sainte-Adèle.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels requis dans les circonstances, à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2008-398

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat de services en architecture pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal à la firme d'architectes Tremblay L'Écuyer Associés et ce, pour un montant forfaitaire de 22,000\$, plus taxes, tel qu'il appert à leur offre de services datée du 7 octobre 2008, jointe à la présente, le tout pour une somme ne devant pas excéder le montant prévu à l'article 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour l'octroi d'un contrat de gré à gré.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible au règlement 1103-2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-399

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire établir une politique culturelle en impliquant ses citoyens et les élus.

ATTENDU que le Conseil de la Culture des Laurentides (CCL) offre des services de soutien technique pour l'élaboration de cette politique, soit pour la recherche, l'analyse, l'animation et la rédaction, à des tarifs avantageux pour ses membres.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte l'offre de service présentée par le Conseil de la Culture des Laurentides, le tout pour une somme de 15,000\$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-400

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la trésorière municipale à signer les documents nécessaires pour procéder à la récupération de montants présentement gardés par Revenu Québec et la Banque du Canada, pour le compte de l'ancienne Municipalité du Village de Mont-Rolland, fusionnée à la Ville de Sainte-Adèle depuis le 27 août 1997.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter un montant représentant 20% des sommes récupérées à SEBEN RECHERCHISTE, S.E.N.C.

RÉSOLUTION NO. 2008-401

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à Mme Stéphanie Lachaine, directrice du service des bibliothèques, une augmentation salariale de 2.5%, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mai 2008 et ce, compte tenu du libellé des dispositions du paragraphe a) de l'article 3 du contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu avec la Ville de Sainte-Adèle le 26 novembre 2003.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de la rubrique « Résolutions » :

B 10) Acceptation des soumissions – excavation – coffrage – plancher de béton – armature (agrandissement et réaménagement du garage municipal).

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H12 et se termine à 20H15.

RÉSOLUTION NO. 2008-402

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H15.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 12 et 13 décembre 2008, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008, devant être tenue à 19H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

Me Michel Rousseau
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 15 décembre 2008 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

Victor Mainville	District 1
Jean-Pierre Pariseau	District 2
Gabriel D. Latour	District 3
Gary Quenneville	District 4
André Lamarche	District 5
Nicole Durand	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H38.

La séance avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 2008-403

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2009-2010-2011, totalisant une somme de 25,801,900\$, soit 14,616,900\$ en 2009, 7,250,000\$ en 2010, et 3,935,000\$ en 2011, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

Après l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2009-2010-2011, Monsieur le Maire explique le document intitulé « programme triennal des dépenses en immobilisations ».

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions sur le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2009-2010-2011.

Ladite période débute à 19H45 et se termine à 20H10.

RÉSOLUTION NO. 2008-404

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H10.

M. Claude Descôteaux

Me Michel Rousseau, Avocat/greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 décembre 2008 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude-Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Victor Mainville</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Gabriel D. Latour</i>	<i>District 3</i>
<i>Gary Quenneville</i>	<i>District 4</i>
<i>André Lamarche</i>	<i>District 5</i>
<i>Nicole Durand</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H18.

La séance avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 2008-405

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2008, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de retirer les sujets suivants de la rubrique « résolutions » :

- F 15) Acceptation de la soumission – achat de vêtements pour les policiers et répartiteurs – année 2009.*
- F 31) Nomination de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme.*

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

- F 33) Achat de béton – agrandissement du garage municipal – DEMIX Béton – règlement 1103-2008.*
- F 34) Demandes de PIIA.*
- F 35) Demandes de dérogations mineures.*
- F 36) Demande de changement de zonage.*
- F 37) Vente d'équipements de skis de location et de matériel neuf des Pentes 40/80 – rejet des soumissions.*

RÉSOLUTION NO. 2008-406

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2008-407

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2008 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2008, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 042-2008

Le Conseiller Municipal André Lamarche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter, pour l'année 2009, des dépenses à des fins industrielles relativement à l'exploitation des immeubles industriels à des fins locatives de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, incluant l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle à titre de caution pour des prêts à être accordés à ladite corporation par une institution financière afin de favoriser l'exploitation de ses immeubles industriels locatifs.

AVIS DE MOTION NO. 043-2008

Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de prohiber l'utilisation de « frein moteur Jacob » sur le boulevard des Monts près de la rue Paquette.

AVIS DE MOTION NO. 044-2008

Le Conseiller Municipal Victor Mainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement V221-1974 pour augmenter le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Adèle.

RÈGLEMENT NO. 956-B-2008

RÉSOLUTION NO. 2008-408

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 956-B-2008, amendant l'annexe 1 du règlement numéro 956-1999 à la rubrique « service de police et service de prévention des incendies » en lui ajoutant le paragraphe 11 pour le remplissage des bouteilles d'air respirable par le service de la sécurité incendie, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1110-2008

RÉSOLUTION NO. 2008-409

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le règlement numéro 1110-2008, décrétant l'appropriation d'une somme de 96,547\$ pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2008, soit adopté par le Conseil.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau enregistre sa dissidence.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1111-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-410

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1111-2008, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2009, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1107-2008
RÉSOLUTION NO. 2008-411

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1107-2008, décrétant des dispositions relatives à la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies de circulation et, pour ce faire, établir un mécanisme visant la perception dudit fonds conformément aux dispositions de l'article 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, introduit par l'article 66 du projet de loi n° 82, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2008-412

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 10 novembre 2008, relativement à une proposition d'assurance pour les organismes locaux.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et donne son accord à l'application du programme d'assurance de dommages offert aux villes membres de l'Union des Municipalités du Québec et ce, pour les organismes sans but lucratif Plein Air Sainte-Adèle et Club de l'Amitié 3^e Âge de Sainte-Adèle, lesquels organismes ont signifié leur volonté d'y adhérer.

QUE, sur présentation des factures qui seront transmises à la Ville pour le paiement des primes, lesdits organismes remboursent la Ville du plein montant requis pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-413

ATTENDU que le bail intervenu entre Musée Zénon-Alary et Ville de Sainte-Adèle pour la location d'un espace d'entreposage d'une partie des archives municipales vient à échéance le 31 décembre 2008.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ledit bail.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du bail à intervenir avec le Musée Zénon-Alary concernant la location d'un local situé dans l'immeuble situé au 1425, rue Claude-Grégoire, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, sous réserve du paiement d'un loyer mensuel de 300\$, plus taxes.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-414

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil signifie au TA&CL qu'il accepte le renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2009 aux conditions telles qu'énoncées au protocole d'entente avec les modifications apportées au plan de transport d'origine et autorise le service de la trésorerie à acquitter la quote-part municipale 2009 au montant de 26,354.40\$, soit 2.40\$ par personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, conformément au décret du gouvernement du Québec en vigueur pour l'année 2009.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville.

QUE Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au sein dudit organisme et que Monsieur le Conseiller Gary Quenneville soit nommé à titre de substitut.

RÉSOLUTION NO. 2008-415

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2009.

QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2008-416

ATTENDU que le contrat d'assurance responsabilité civile dite municipale vient à échéance le 31 décembre 2008.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour une période d'une année, se terminant le 31 décembre 2009.

ATTENDU la recommandation formulée le 26 novembre 2008 par M. Guy Turcot, président de la firme Guy Turcot & Associés Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat d'assurance susdit avec le courtier Hub International Québec Limitée (Compagnie d'assurance commerciale AIG), pour la période s'échelonnant du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 et ce, sous réserve du versement d'une prime annuelle au montant de 50,172\$, taxes et frais d'administration inclus.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le montant susdit, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-417

ATTENDU la correspondance transmise le 27 octobre 2008 par M. Yves Desmarais, directeur général de la Municipalité de Morin-Heights, concernant la fermeture d'une partie de la rue Aubry située sur leur territoire, et le changement d'odonyme de la partie de ladite rue restant ouverte, en « chemin des Lucioles ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil prenne acte officiellement de ladite correspondance de la Municipalité de Morin-Heights.

QUE la présente ainsi que la correspondance de ladite municipalité soient transmises au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2008-418

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 21 novembre 2008, concernant le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels du service de la trésorerie et du service d'urbanisme pour l'année 2009 avec la compagnie PG Govern Qc Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle les contrats d'entretien des logiciels susdits et autorise le service de la trésorerie à acquitter les sommes suivantes :

Trésorerie : 19,775.71 \$, taxes incluses
Urbanisme : 18,517.13 \$, taxes incluses

RÉSOLUTION NO. 2008-419

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 19 novembre 2008, concernant le paiement d'une subvention à Bibliothèques de Sainte-Adèle, pour l'année 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à l'organisme susdit une subvention au montant total de 92,096\$, payable tel qu'il appert ci-après :

<i>Le ou vers le 8 janvier 2009</i>	<i>30,524 \$</i>
<i>Le ou vers le 2 avril 2009</i>	<i>20,524 \$</i>
<i>Le ou vers le 2 juillet 2009</i>	<i>20,524 \$</i>
<i>Le ou vers le 1^{er} octobre 2009</i>	<i>20,524 \$</i>

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-420

ATTENDU le rapport de Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement, daté du 3 novembre 2008, concernant le déboisement et le remblai non réglementaires de la rive de deux (2) ruisseaux près du 620, rue des Mésanges.

ATTENDU que le propriétaire concerné a complété des travaux de renaturalisation des lieux.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le retrait des plaintes déposées à la Cour municipale ainsi que l'arrêt des procédures dans le dossier précité.

RÉSOLUTION NO. 2008-421

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2008-237 afin d'inscrire en lieu et place du « 28 octobre 2008 », le « 15 décembre 2008 ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2008-422

ATTENDU que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau renonce à sa rémunération à titre de président de la Commission des finances, pour l'année 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à remettre les sommes équivalentes aux organismes suivants :

1,000.00 \$ à la Fondation de la réussite scolaire des Laurentides, pour l'école Chante-au-Vent;
945.00 \$ à la Fabrique St-Joseph de Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2008-423

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2009, incluant le montant à verser au Centre des Ressources municipales.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la somme requise pour ce faire au montant de 11,484.20\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2008-424

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat d'étude géotechnique et environnementale des sols dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal à la firme Solmatech Inc. et ce, pour un montant forfaitaire de 14,200\$, plus taxes, tel qu'il appert à leur offre de services datée du 28 novembre 2008, jointe à la présente, le tout pour une somme ne devant pas excéder le montant prévu à l'article 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour l'octroi d'un contrat de gré à gré.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible au règlement 1103-2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-425

ATTENDU la requête transmise par M. Sébastien Paradis, coordonnateur à Opération Nez Rouge Sainte-Adèle, concernant une demande d'aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil octroie à l'organisme susdit une somme de 1,000\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Victor Mainville.

RÉSOLUTION NO. 2008-426

ATTENDU le rapport rédigé le 3 décembre 2008 par M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, concernant l'acceptation par le Conseil Municipal du document intitulé « Entente relative à l'application du programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA) prévoyant la délégation de compétence », à intervenir entre la Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'En-Haut et les Municipalités de Lac-des-Seize-Iles, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Sauveur et Wentworth-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du document susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

RÉSOLUTION NO. 2008-427

ATTENDU le rapport rédigé le 4 décembre 2008 par M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, relativement aux travaux de construction d'une rue, débutés sans autorisation par la compagnie Les Développements Béarence Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et mandate les avocats Prévost Fortin D'Aoust pour transmettre une mise en demeure à ladite compagnie afin d'arrêter immédiatement tous travaux en cours et que la compagnie délinquante transmette, sur réception de ladite mise en demeure, un relevé d'arpentage indiquant « par rapport au plan image présentement à l'étude, l'étendue desdits travaux exécutés, ainsi que tout cours d'eau ou milieu humide (identifié par un biologiste) situé à moins de 60 mètres des travaux exécutés et qui n'aurait pas été identifié au plan image présentement à l'étude au service d'urbanisme ».

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-428

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du document intitulé « Demande d'un moratoire de deux ans et d'un prêt à terme de huit cent mille dollars » et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau.

RÉSOLUTION NO. 2008-429

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir avec Mme Claudine Gilbert, à titre de secrétaire administrative, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011, le tout selon les termes et conditions stipulés audit contrat annexé à la présente.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Victor Mainville.

RÉSOLUTION NO. 2008-430

ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 8 septembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les sujets suivantes :

- 08-09-026 Installation d'une pancarte « Attention à nos enfants » en bordure de la rue de la Tourmente.*
- 08-09-033 Installation de deux (2) pancartes « Attention à nos enfants » en bordure du chemin du Paysan près du parc du Paysan.*
- 08-09-036 Problématique d'un lampadaire sur la rue Montreux.*

QUE de plus le Conseil prend acte dudit procès-verbal.

RÉSOLUTION NO. 2008-431

ATTENDU la recommandation 08-09-035 formulée par le Comité de circulation et de sécurité routière lors de la réunion du 8 septembre 2008, concernant plusieurs événements survenus au sud de l'intersection de la rue Saint-Joseph et du boulevard de Sainte-Adèle, à l'effet que certains conducteurs provenant de la rue Saint-Joseph et se dirigeant direction sud sur le boulevard de Sainte-Adèle, se sont malencontreusement retrouvés en sens inverse sur le boulevard de Sainte-Adèle.

ATTENDU que certaines solutions ont été mises en place par le ministère des Transports du Québec, ce qui tout en aidant à corriger cette problématique, ne l'a pas totalement réglée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement au ministère des Transports du Québec de procéder aux travaux de traçage d'une ligne sur la chaussée afin de guider les usagers dans leur manœuvre pour éviter qu'ils se retrouvent dans la situation ci-haut décrite.

QUE de plus le Conseil, suivant ladite recommandation, demande au ministère susdit d'installer un clignotant au-dessus de la balise située sur le butoir central de ladite voie de circulation afin d'en améliorer la signalisation.

RÉSOLUTION NO. 2008-432

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat d'une souffleuse au montant de 1,500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus de la vente d'actifs des Pentes 40/80.

RÉSOLUTION NO. 2008-433

ATTENDU que le Conseil Municipal adoptait, le 19 novembre 2007, la résolution 2007-576, afin de proposer la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable conformément aux dispositions des articles 151.14 et suivants du Code de procédure civile dans les dossiers 700-17-003433-066, 700-17-003868-063, 700-17-003908-075, 700-17-004035-076, 700-17-004069-075, 700-17-002281-077.

ATTENDU la lettre rédigée le 3 décembre 2008 par Me Louis G. Brunet, procureur de Mme Lise Proulx, M. Marc Lupien et Société en Commandite Sommet Bleu, concernant une demande de ses clients de procéder à une conférence de règlement à l'amiable pour l'ensemble des dossiers soumis à l'Honorable Juge Michel Delorme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la requête susdite et ce, pour l'ensemble des dossiers soumis à l'Honorable Juge Michel Delorme.

QUE dès lors les procureurs de la Ville, mandatés pour les dossiers soumis à l'Honorable Juge Michel Delorme, soient autorisés à procéder selon les dispositions pertinentes du Code de procédure civile.

QUE Monsieur le Maire Claude Descôteaux et M. Richard Blouin, directeur général, soient mandatés pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de ladite conférence.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-434

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gary Quenneville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature d'une quittance relativement au dossier entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Cartier Pontiac Buick Ltée et le Groupe S.R.G. Inc. concernant le versement à la Ville de Sainte-Adèle d'une somme de 5,000\$, le tout en règlement complet et final du dossier précité.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite quittance, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels requis dans les circonstances, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-435

ATTENDU le rapport transmis le 9 décembre 2008 par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, concernant la remise d'un montant à la Guignolée suite aux dons recueillis lors de la Tablée de Noël du 7 décembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine la remise par la Ville de Sainte-Adèle d'un montant de 1,500\$ à la Guignolée de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-436

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de deux (2) véhicules patrouille pour le service de police.

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 10 décembre 2008.

ATTENDU que la compagnie Desrosiers Ford Inc. a présenté les plus basses soumissions conformes pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nicole Durand**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions de la compagnie précitée, tel qu'il appert ci-après :

- *Ford Taurus SEL-P27 AWD, au montant de 33,975.37\$, taxes incluses, en remplacement du véhicule patrouille 2-38;*
- *Ford F-150 XLT, 4 roues motrices, au montant de 36,289.31\$, taxes incluses, pour remplacer le véhicule 2-34 accidenté.*

QUE de plus le service de police soit autorisé à faire transférer les radios dans les nouveaux véhicules chez Centre de Téléphone Mobile Ltée pour une somme totale de 1,354.50\$, taxes incluses, et faire effectuer le lettrage desdits véhicules pour une somme de 1,000\$ chacun, plus taxes, ainsi que le transfert des équipements de signalisation chez 911 PRO au montant total de 5,307.95\$, taxes incluses, plus les pièces à remplacer s'il y a lieu.

QUE le Conseil accepte, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'indemnisation pour remplacer le véhicule accidenté 2-34 d'une somme de 14,771.07\$, incluant la déduction de la franchise applicable.

QUE M. Garry Moore soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert desdits véhicules.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de deux (2) ans.

RÉSOLUTION NO. 2008-437

ATTENDU l'invitation reçue du ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale pour la période de mise en candidature au 12^e prix Hommage Bénévolat-Québec.

ATTENDU que le prix Hommage Bénévolat-Québec, une distinction décernée par le gouvernement du Québec, vise à mettre en relief l'engagement bénévole d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec et de souligner la contribution d'organismes communautaires.

ATTENDU que le Conseil des maires de la MRC des Pays d'En-Haut désire participer à ce prix et soutenir l'activité bénévole ainsi que témoigner sa reconnaissance.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle appuie le conseil de la MRC des Pays d'En-Haut à faire les démarches nécessaires et à participer au prix Hommage Bénévolat-Québec en présentant les candidatures suivantes :

Catégorie bénévole en action :
Madame Diane Raymond, présidente
Garde-Manger des Pays d'En-Haut

Catégorie organisme en action :
Garde-Manger des Pays d'En-Haut

RÉSOLUTION NO. 2008-438

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En-Haut concernant la gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En-Haut, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2009.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-439

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 10 décembre 2008, relativement à l'augmentation du fonds de roulement, la réparation du mur de l'étang aéré Alpine et l'appropriation du surplus accumulé en 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit pour les fins ci-après indiquées :

Augmentation du fonds de roulement :
Un montant de 142,575\$ pour l'augmentation du fonds de roulement de la Ville décrété par le règlement V221-1974, ladite somme provenant de l'augmentation de

l'excédent du produit de la vente de terrains pour l'année 2008 sur le budget prévu pour ce faire.

Réparation du mur de l'étang aéré Alpine

QU'un montant de 60,000\$ prévu pour la réparation du mur de l'étang aéré Alpine soit réservé pour les fins précitées pour l'année 2009.

Appropriation du surplus accumulé en 2008 :

QUE la résolution 2008-304 soit amendée pour inscrire en lieu et place de « à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007 », les mots « à même les revenus additionnels de 2008 », le tout relativement à l'appropriation d'une somme de 50,575\$ pour le coût supplémentaire du renouvellement des assurances générales de la Ville pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 1^{er} octobre 2009.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2008-440

ATTENDU les rapports de M. Normand Brisebois, directeur du service des travaux publics et des services techniques, datés du 9 décembre 2008, relativement à des travaux à être effectués dans le cadre du règlement 1103-2008 concernant l'agrandissement et le réaménagement du garage municipal.

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour, d'une part des travaux d'excavation et de remblai, et d'autre part pour des travaux de coffrage des fondations, pour les fins susdites.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie David Riddell Excavation-Transport, datée du 3 décembre 2008, pour des travaux d'excavation et de remblai et ce, pour une somme de 19,938\$, plus taxes.

QUE le Conseil accepte également la soumission de la compagnie Coffrage An. Den. Inc., datée du 30 novembre 2008, pour le coffrage des fondations et ce, pour une somme de 14,769\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même l'argent disponible au règlement 1103-2008.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Victor Mainville.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2008-441

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 11 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

9142-6353 Québec Inc.

Réduire la marge latérale gauche du bâtiment de 4 mètres à 3.92 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 22 août 2008, minute 13 105, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 1531, rue des Bécassines

QU'une copie de la présente soit transmise à la compagnie concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2008-442

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de béton dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie DEMIX Béton pour les fins susdites, datée du 27 novembre 2008, aux prix unitaires indiqués à ladite soumission et pour une somme maximale ne devant pas excéder le montant prévu à l'article 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour l'octroi d'un contrat de gré à gré.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible au règlement 1103-2008.

RÉSOLUTION NO. 2008-443

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 15 décembre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Victor Mainville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2008-093

Restaurant Juliano
1075, rue Claude-Grégoire
- Affichage

Résolution C.C.U. '2008-094

M. Yves Dufort
923, rue des Cîmes
- Rénovation (revêtement extérieur)

Résolution C.C.U. '2008-095

M. Jean-François Lanthier
1375, rue Lanthier
- Rénovation (reconstruction partielle)

Résolution C.C.U. '2008-096

M. Serge Coursol
Lot 3 888 156 (chemin des Ancêtres)
- Construction bâtiment commercial (garage)

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008- 444

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 776, rue des Guérets, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal de 7 mètres à 6.92 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 18 novembre 2008, sous le numéro 13307 de ses minutes, dossier 2564, afin de régulariser une erreur d'implantation lors de la construction.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2395, chemin du Mont-Baldy, et dont la nature est de réduire la distance d'implantation du bâtiment principal de 3 mètres à 0 mètre de la bande de protection riveraine d'un cours d'eau, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2008, sous le numéro 13247 de ses minutes, dossier 2785, afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant en dehors de la bande de protection riveraine, à la condition suivante, laquelle devra être incluse au permis de construction :

« Afin d'éviter le ruissellement de sédiments vers le cours d'eau durant les travaux projetés, une barrière à sédiments adéquate devra être installée avant le début des travaux, le long du cours d'eau. Cette barrière à sédiments devra être située à moins de trois (3) mètres de la construction projetée. La barrière à sédiments devra être maintenue en place jusqu'à ce que le sol porté à nu n'aura été stabilisé par de la végétation herbacée ou arbustive.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 janvier 2009 à 20H00 sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2008-445

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 15 décembre 2008, concernant une demande de modification au zonage formulée par la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Victor Mainville**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 15 décembre 2008, afin de permettre l'établissement d'un restaurant/bistro sur le site de La Rolland et pour ce faire, amender le plan d'urbanisme et le règlement de zonage.

Le tout tel qu'il appert à la résolution du C.C.U. '2008-099 annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2008-446

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gabriel D. Latour**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. André Lamarche**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la vente de skis de location et de matériel neuf des Pentes 40/80 (lot no. 3) au Club Optimiste de Sainte-Adèle pour la somme de 5,600\$, plus taxes.

QUE les soumissions déposées pour ce faire le 24 octobre 2008 soient rejetées à toutes fins que de droit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-2007 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 121,614.61\$ pour la période du 15 au 21 novembre 2008.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 374,574.21\$ pour la période du 22 au 28 novembre 2008.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 892,959.09\$ pour la période du 29 novembre au 5 décembre 2008.
- Liste des comptes à payer au montant de 367,632.01\$ pour le mois d'octobre 2008.
- Engagements au montant de 304,857.49\$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2008.

2) Rapports mensuels :

- a) Cour municipale - août 2008
- b) Service d'urbanisme – novembre 2008.

3) Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 30 septembre 2008.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H26 et se termine à 21H44.

RÉSOLUTION NO. 2008-447

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H44.

M. Claude Descôteaux, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 12 et 13 décembre 2008, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008, devant être tenue à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

Me Michel Rousseau
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 15 décembre 2008 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Claude Descôteaux

Madame et Messieurs les Conseillers,

Victor Mainville	District 1
Jean-Pierre Pariseau	District 2
Gabriel D. Latour	District 3
Gary Quenneville	District 4
André Lamarche	District 5
Nicole Durand	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21H51.

La séance avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 2008-448

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nicole Durand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2009 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 20,735,393\$, soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.

Après l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2009, Monsieur le Maire explique les dispositions de celles-ci, incluant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2009.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions sur les prévisions budgétaires pour l'année 2009.

Ladite période débute à 22H22 et se termine à 22H50.

RÉSOLUTION NO. 2008-449

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H50.

M. Claude Descôteaux

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier